

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 3 2018-2022

Tremblay-en-France

**Le Maire de Tremblay-
en-France**

**Le Préfet de Seine-
Saint-Denis**

**Le Directeur Général
de l'ARS Ile de France**

**Le Président du
Conseil Général de
Seine-Saint-Denis**

**Le Directeur de la
CPAM 93**

**Le Directeur de
l'Hôpital Privé du vert
galant**

**La Directrice de
l'Hôpital Robert
BALLANGER**

SOMMAIRE

Préambule (argumentaires des signataires).....5 - 18

CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE D'INTERVENTION.....19

I) EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE N° 2 (2015-2017) 20

1. Bilan synthétique des actions pilotes/analyse/impact des actions menées20

1.1 Rappel des leviers prioritaires et principes d'actions du CLS 2
..... 20 à 21

1.2 Rappel des actions phare du CLS 2 et analyse/impact des actions menées.....21 à 29

II) LE DIAGNOSTIC SANTE DE TREMBLAY-EN-France : LES ENJEUX CLES EN MATIERE DE SANTE SUR LE TERRITOIRE30

1. Analyse stratégique du territoire 32

1.1 Portrait du territoire et de sa population.....32 à 35

1.2 Les dynamiques à l'œuvre.....36 à 37

2. Focus santé : offre, consommation et accès aux soins, activité et patientèle du PMS :38

2.1 l'offre de soins à Tremblay.....38 à 54

2.2 la consommation et l'accès aux soins de la population
Tremblaysienne 55 à 62

2.3 l'activité et la patientèle du PMS..... 63 à 66

3. Focus seniors : La population seniors, un enjeu démographique majeur pour le CLS 367

3.1 Tremblay-en-France, une commune « intermédiaire » dans un département particulièrement jeune..... 67 à 73

3.2	Une répartition hétérogène des personnes âgées Tremblaysiennes sur le territoire	73 à 81
3.3	Des disparités entre les sexes	81 à 83
3.4	Les personnes âgées vivant seul, un enjeu important aujourd'hui	84 à 87
3.5	Recensement local de l'offre permettant de lutter contre la perte d'autonomie	87 à 90

III) LES AXES STRUCTURANTS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 3 (Architecture du CLS)91

1.	Synthèse des Axes : Objectifs	91 à 96
-----------	--	----------------

CHAPITRE 2 – LA PROGRAMMATION DES ACTIONS 97

1.	La Fiche ID	98
2.	Les fiches Actions Opérationnelles.....	99
	Enquête santé jeunes	110
	Annexes	131

Préambule

Tremblay-en-France

Le droit à la santé pour tous est un droit fondamental inscrit dans le préambule de la Constitution de la République française. Pourtant, la fracture médicale est devenue une réalité pour une part croissante de la population. Les disparités territoriales s'accroissent et certaines spécialités médicales connaissent une véritable hémorragie.

Dans certains territoires périurbains ou ruraux, cette décroissance est synonyme d'une véritable désertification médicale. On estime aujourd'hui à plus de 2 millions de personnes vivant dans des zones déficitaires en termes de présence médicale.

En Seine-Saint-Denis, véritable « zone de santé prioritaire », où les taux de natalité et de précarité sont les plus forts du territoire national, la baisse alarmante de la démographie médicale aggrave davantage encore les inégalités de santé.

Comme en témoigne le rapport parlementaire Cornut-Gentille, la Seine-Saint-Denis est un territoire paradoxal, où s'appliquent depuis 50 ans des « politiques prioritaires », sans que les inégalités majeures en matière économique, sociale, culturelle, sanitaire ne se réduisent, montrant « l'incapacité de l'État à y adapter suffisamment et suffisamment vite ses politiques publiques » (p.8 du rapport parlementaire Cornut-Gentille).

La santé publique n'échappe pas à ce constat, et maintenir un accès aux soins de qualité devient alors une véritable gageure pour les collectivités locales.

Les villes doivent se doter d'outils pour mieux répondre aux enjeux de santé sur leur territoire et jouent un rôle d'amortisseur, en créant des centres municipaux de santé et en favorisant l'installation de jeunes praticiens.

A Tremblay-en-France, malgré un contexte d'austérité budgétaire imposée, améliorer l'offre de santé reste un axe majeur de la politique municipale.

Les enjeux pour les Tremblaysiens, en particulier les plus précaires, sont nombreux :

- renforcement de l'offre existante,
- développement de la prévention et des partenariats,
- mise en place de nouveaux dispositifs...

Autant de voies déjà explorées dans le cadre du Contrat Local de Santé 2^{ème} génération qui vont se poursuivre et s'amplifier dans le Contrat Local de Santé 3.

Les 27 fiches actions, déclinées par thème ou par public, du futur CLS3 répondent à ces besoins nouveaux.

Ce sont de nombreux partenaires ; municipaux, institutionnels, associatifs, professionnels du soin ou du social, autour des équipes du Pôle Municipal de Santé, qui porteront cette politique ambitieuse afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à des soins de qualité.



L'Etat et l'articulation avec la Politique de la Ville

Le Préfet de Seine-St-Denis est attaché à ce que les questions de santé soient l'un des enjeux importants de la Politique de ville d'une part et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part.

La santé est inscrite au cœur de la politique locale et comme enjeu des politiques développées en faveur de la jeunesse et de la prévention, dans le Contrat de Ville signé en 2015.

La politique de la ville de Tremblay-en-France

L'ambition du CLS est de renforcer la qualité du partenariat autour des politiques conduites en matière de santé, d'action sociale et médico-sociale mise en œuvre au niveau local.

Conçu en tant qu'outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée, la démarche CLS vise à agir comme un levier de réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Par conséquent, il ambitionne également à interagir sur les différents facteurs influençant (positivement ou négativement) l'état de santé des populations, aussi appelés « déterminants de santé ». Ces déterminants se classent en 4 niveaux qui tiennent compte de facteurs individuels liés aux modes de vie et aux caractéristiques propres aux individus, Sociaux liés aux conditions de vie et de travail, Environnementaux et Systémiques liés au système de santé (accès aux soins, qualité des soins).

Le Contrat Local de Santé 2018-2022 fait suite à un deuxième CLS signé en 2016 entre la Ville de Tremblay-en-France, l'Agence Régionale d'Ile de France, la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, le Département de Seine-Saint-Denis, et la CPAM.

La ville possède un quartier du territoire communal en zone prioritaire et la territorialisation des politiques de santé sur cet espace est un enjeu majeur. Mieux vivre son habitat, être en bonne condition de santé, c'est pouvoir disposer notamment d'un «Espace (de vie) qui offre

des conditions adaptées à la vie et au développement ». Cela passe notamment par la mise en place d'une politique favorisant l'accès aux soins pour tous, mais également par le développement d'actions de promotion de la santé, de prévention, mais aussi la réflexion autour d'implantation de structures de santé de proximité. Le contrat de ville s'appuie sur trois axes transversaux : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes/femmes.

C'est à travers un Contrat Local de Santé aujourd'hui reconnu comme approprié pour répondre aux besoins de santé au plus près et en concertation avec la population, que cette politique peut s'exprimer localement.

Le diagnostic local de santé a mis en exergue que le territoire de Tremblay-en-France était marqué par des inégalités de santé et par une baisse de la démographie médicale.

Un groupe de travail a été mis en place afin de définir les axes prioritaires d'un programme de prévention et de construire des réponses concertées face à des situations problématiques, en complément des programmes de santé publique.

Les objectifs identifiés restent toujours d'actualité quand ils ne se sont pas intensifiés (Identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté ; sensibiliser les jeunes et les personnes en difficulté aux questions sanitaires et améliorer l'accès aux soins de ces publics ; prévenir les conduites à risques et notamment les phénomènes d'addiction...). C'est pourquoi le contrat de ville a subventionné de nombreuses actions en faveur de l'information et la prévention envers différentes catégories de publics les plus éloignés des soins, notamment concernant la promotion de la santé mentale ou encore la lutte contre le surpoids et l'obésité...

Le Contrat de ville de Tremblay-en-France prévoit donc des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assurent un investissement complémentaire des partenaires du Contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.



Introduit par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 et confortés par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016, les Contrats Locaux de Santé (CLS) permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et constituent les volets santé des Contrats de Ville. Ils peuvent aussi porter autant sur la prévention et la promotion de la santé, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, ils sont l'expression de dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près et avec les populations.

Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS constituent des outils de mobilisation et de coordinations privilégiés pour lutter contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) qui caractérisent la région d'Ile de France.

Afin de participer à la réduction des ISTS, les CLS se doivent notamment de favoriser l'action sur les déterminants de santé, le développement des démarches intersectorielles et s'appuyer sur le principe d'universalisme proportionné.

Dans ce cadre, les CLS doivent s'attacher à ce que les actions développées atteignent les personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention et/ ou de l'accès aux soins.

Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent.

Les CLS doivent favoriser, à l'échelle de son territoire, la mise en œuvre de parcours de santé cohérents, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

Cet effort de cohérence doit bénéficier en particulier aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge.

Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires de politiques de prévention, doivent être associés dans l'ensemble de la démarche.

Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers.

Les CLS sont fondés sur une démarche participative et de co-construction. Ils doivent ainsi mobiliser tant que possible la participation des habitants. A ce titre, les CLS doivent permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé par une mobilisation convergente des signataires- mais aussi par la participation de l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs sanitaires/ sociaux et médicaux-sociaux, des habitants et des usagers.

L'articulation de politiques publiques pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé avec le Projet Régional de Santé 2018-2022.

Les CLS représentent un outil de déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé 2 défini par l'ARS d'Ile de France pour la période 2018-2022. Ce PRS est guidé par trois objectifs majeurs ;

- . Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et bien-être et éviter d'être soigné,
- . Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière,

. Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

Par ailleurs l'Agence a fait le choix de structurer son Projet Régional de Santé autour de cinq axes de transformation du système de santé ;

. Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires,

. Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente,

. Permettre un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche,

. Permettre à chaque Francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé,

. Inscrire la santé dans toutes les politiques.

Cette approche transversale s'appuie par ailleurs sur huit thématiques de santé identifiées comme prioritaires : périnatalité et santé des enfants jusqu'à 6 ans- santé des adolescents et des jeunes adultes- santé et autonomie des personnes âgées- santé, autonomie et insertion des personnes handicapées- cancer- maladies neurodégénératives- santé mentale- maladies chroniques et métaboliques.

Les évaluations régionales des CLS1 et CLS2 ont permis de mettre en exergue et renforcer les points forts des CLS :

. Une augmentation significative des collaborations entre acteurs de secteurs variés et de l'approche par déterminants,

. Une amélioration des parcours de santé en luttant contre la fragmentation et le décloisonnement des réponses sur un territoire de proximité,

. Le développement de l'approche de politiques transversales.

Ces évaluations successives ont aussi montré la nécessité de renforcer certains éléments de pilotage des CLS, notamment :

. L'ingénierie de projet, et plus particulièrement en termes de suivi et d'évaluation,

. L'animation territoriale, notamment au niveau départemental, ainsi que la sensibilité du ciblage territorial,

. La visibilité au niveau régional du suivi des actions des CLS,

. Un renforcement spécifique sur certaines thématiques, dont la participation des habitants et la notion de parcours de santé.

Le renforcement des fonctions de soutien des CLS à l'émergence et à la mise en synergie de différents dispositifs locaux de santé publique représente une orientation stratégique des CLS3. Il concerne notamment :

. Les coopératives d'acteurs en promotion de la santé,

- . Les CLSM qui constituent le volet santé mentale des CLS,
- . Les CLS facilitateurs à l'élaboration des CPTS.

Le département de Seine-Saint-Denis se caractérise par :

- . Une moyenne de l'Indice de Développement Humain inférieur à la moyenne régionale, permettant de classer les territoires municipaux en CLS prioritaires ou renforcés,
- . Une population plus jeune que la moyenne régionale, fortement impacté par les ISTS dans un contexte social et migratoire particulier,
- . Des indicateurs de santé les plus fragiles de la région,
- . Une sur-incidence de pathologies infectieuses,
- . Une prévalence forte du diabète, de l'hypertension artérielle sévère, des insuffisances respiratoires graves et des troubles psychiques,
- . Des pollutions environnementales préoccupantes,
- . Une offre de soins fragilisée par une faible démographie médicale,
- . 43% en Politique de la ville.

Fondement de la démarche CLS sur la ville de Tremblay-en-France

L'ARS Ile de France souhaite poursuivre son engagement dans la signature d'un CLS avec la ville de **Tremblay-en-France** avec une volonté de déclinaison territoriale de son **Projet Régional de Santé** défini pour la période 2018-2022.

En ancrant ses actions dans une perspective globale intersectorielle et avec l'objectif d'améliorer les parcours de santé favorables, le CLS de **Tremblay-en-France** est aussi garant de la déclinaison des plans nationaux **Priorité Prévention, Ma santé 2022, la Stratégie nationale Sport Santé 2019-2024, le plan Santé sexuelle** ainsi que les plans régionaux tels **Prescri'Forme, le Plan Régional de lutte contre les Violences faites aux femmes**.

Le CLS de **Tremblay-en-France** constitue également un outil de déclinaison de la **Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté** du fait de sa volonté à ce que les initiatives locales de son territoire atteignent prioritairement les publics défavorisés- ainsi qu'un outil d'articulation entre politiques publiques, en favorisant la déclinaison locale de **conventions partenariales avec l'Education Nationale ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse**.

Compte-tenu de la prévalence d'indicateurs de santé défavorables, le département de Seine-Saint-Denis représente un territoire favorable aux expérimentations telles que **Mission retrouve ton cap et Dites non au diabète**.

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage dans la Co signature des Contrats Locaux de Santé au titre de ses compétences réglementaires et de sa politique volontariste en matière de santé.

En effet, il est un acteur incontournable de santé publique sur son territoire, de par ses compétences (PMI, autonomie des personnes âgées et handicapées, accès aux droits dont ceux de santé) mais aussi par son implication historique en faveur du bien-être et de la santé des séquanais-dyonisiens.

Aussi, à travers ses différentes politiques publiques, il se mobilise contre les inégalités sociales et territoriales de santé, enjeu renouvelé dans le cadre du PRS2.

- Vaccination et dépistage pour tous

En délégation de l'Etat, il assure la promotion de la vaccination dont le soutien aux séances publiques des communes, le dépistage des cancers, la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles et déploie son programme « Vers une Seine-Saint-Denis sans Sida », notamment à travers son Centre gratuit d'information et de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) et ses antennes habilitées et soutenues par l'ARS, ses Centres départementaux de prévention-santé.

Il développe de plus une politique d'« Aller-Vers » par des actions Hors les Murs tels que dans le champ des maladies infectieuses : dépistage de la tuberculose, des IST, consultations pour primo-arrivants, etc

- La protection maternelle et infantile

Acteur-clef de la périnatalité et de la santé de l'enfant avec sa compétence réglementaire de protection maternelle et infantile et de planification familiale, son service de PMI a élaboré un projet de santé publique qui promeut une approche de la santé à la fois globale et de proximité. Celle-ci est donc déclinée par ses équipes de terrain en complémentarité avec les autres acteurs locaux en matière de consultations médicales, de vaccinations, de visites à domicile, de bilans de santé en maternelle, de lutte contre l'obésité infantile, de contraception et d'IVG mais aussi dans le cadre de la lutte contre les pathologies en relation avec l'habitat, etc

- Vers l'autonomie des usagers

Son schéma départemental pour l'autonomie, élaboré de façon partenariale, traduit l'orientation fondamentale des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à savoir favoriser l'exercice des choix de vie et renforcer l'autonomie de ces personnes dans une société inclusive. Ce au travers, du renforcement de la coordination des acteurs, l'accompagnement des parcours de vie, l'amélioration de l'offre médico-sociale ou encore des dispositifs d'aide aux aidants et de prévention de la maltraitance envers ces personnes vulnérables.

Il est également fortement engagé dans le cadre de la santé mentale au travers de ses différentes politiques et instances : groupe d'appui, Conseils locaux de santé mentale et Projet Territorial de Santé Mentale etc.

- La santé bucco-dentaire

Le Département conduit également des politiques volontaristes de promotion de la santé tel que le programme de santé bucco-dentaire depuis plus de 30 ans. Fort d'un partenariat avec les acteurs de la Seine –Saint-Denis et les Villes, initialement destiné aux enfants, il s'est récemment élargi en direction des personnes âgées, handicapées, et public en besoin. Il s'est également engagé dans le déploiement de mesures innovantes en matière de santé bucco-dentaire avec la mise en place d'un bus dentaire et d'unités mobiles pour des dépistages et des premiers soins.

- La prévention des conduites à risques chez les jeunes

Acteur de la prévention des addictions grâce à la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (MMPCR) et son espace Tête à Tête, la santé des jeunes est un axe fort autour de différentes thématiques telles que la sexualité, l'usage des produits psycho-actifs, les réseaux sociaux ou encore les violences. Un des axes de développement en est l'expérimentation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque. De plus, dans le cadre de son projet éducatif, la mise en place d'actions de santé et bien-être pour favoriser l'épanouissement et la réussite des collégiens est favorisée.

- Les actions transversales du Département

Afin de faciliter l'accès de tous à la prévention et aux soins, il intervient dans le cadre de son Pacte pour la santé publique qui comprend plusieurs dispositifs visant à renforcer l'offre en professionnels de santé, déficitaire sur le territoire.

Il conduit également des politiques dans des domaines qui sont des déterminants essentiels de la santé : lutte contre les violences envers les femmes à travers un dispositif innovant, protection de l'environnement, accès au logement, lutte contre la précarité énergétique, équilibre alimentaire, développement de la pratique sportive, etc.

Ainsi dans le cadre de son action sociale généraliste, une couverture territoriale au plus proche de la population est assurée pour la protection et l'accompagnement des personnes vulnérables ainsi que l'intervention en santé.

Soucieux de la complémentarité entre les différents acteurs, il soutient le secteur associatif dans le cadre de différents appels à projet sur la santé et ses déterminants.

Ainsi, les Contrats Locaux de Santé sont structurés autour d'axes qui recoupent très largement les champs d'action du Conseil départemental. Par leur signature le Département entend donc confirmer son engagement d'acteur de santé publique et exprimer sa volonté de s'inscrire dans des dynamiques locales de coopération pour la santé des publics les plus en besoin et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé au travers du renforcement des partenariats de proximité avec tous les acteurs concernés et les communes.

CONTRIBUTION DE LA CPAM 93 AU CONTRAT LOCAL DE SANTE 3^e GENERATION

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis s'est inscrite dès 2012 dans les premiers contrats locaux de santé signés dans le département. Elle entend poursuivre son engagement avec les autres signataires, dans le cadre de ses missions de service public, et en particulier pour améliorer l'état de santé de la population et contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé.

Sa contribution prend plusieurs formes : elle participe à l'état des lieux des besoins de santé du territoire (1). Elle conduit de nombreuses actions en vue de faciliter l'accès aux droits et aux soins (2). Elle contribue à la prévention et à la promotion de la santé (3). Elle soutient les initiatives visant à améliorer l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé et soutient et accompagne une meilleure organisation des soins, visant à mieux répondre aux besoins et à fluidifier les parcours de soins (4).

1- Une contribution à l'état des lieux des besoins de santé du territoire

Tout d'abord, la CPAM contribue à l'état des lieux qui permet de définir les priorités et objectifs du contrat local de santé, et d'en mesurer les effets. A cette fin, elle met à disposition des données concernant la commune, accessibles aux partenaires sur le site internet de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS) : www.odds93.fr. Les données mises à disposition portent sur le profil de la population (démographie, accès à une complémentaire santé, déclaration d'un médecin traitant...), l'offre de soins (démographie des professionnels de santé libéraux, répartition géographique...), et intègrent quelques indicateurs sur la santé de la population, le recours aux soins et à la prévention. Cet état des lieux permet de compléter le diagnostic territorial, réalisé avec les partenaires, qui fait ressortir notamment la persistance de difficultés d'accès aux droits, provoquées notamment par la barrière de la langue, l'illettrisme et « l'illectronisme », les ruptures de parcours liées à la pauvreté et à la précarité, et l'augmentation des besoins de prise en charge à domicile consécutive au virage ambulatoire.

Par ailleurs, il permet de caractériser, pour la commune, la situation de l'offre de santé, globalement insuffisante en Seine-Saint-Denis pour répondre aux besoins de la population. Il apporte cependant une nuance de taille à une approche uniquement quantitative, en faisant ressortir les particularités de l'exercice en Seine-Saint-Denis : les professionnels de santé ont généralement une forte activité, qui vient compenser leur faible nombre.

Les médecins exercent de façon très majoritaire en secteur 1, honoraires opposables, y compris les médecins spécialistes ; les médecins secteur 2 sont majoritairement adhérents à

l'OPTAM, et s'engagent ainsi à maîtriser leurs dépassements pour faciliter l'accès aux soins. Le tiers payant est une pratique quasi-généralisée, pour toutes les catégories de professionnels de santé.

Ensuite, la CPAM est impliquée dans la plupart des axes d'intervention du CLS, et en particulier sur l'accès aux droits et aux soins, notamment des publics vulnérables, la prévention et la promotion de la santé, et la lutte contre les conduites à risque.

2- L'accès aux droits et aux soins

Au-delà du service des prestations d'assurance maladie, et des missions de base d'accueil et d'orientation des assurés sociaux, la CPAM engage des démarches partenariales pour faciliter l'accès aux droits des publics les plus éloignés des soins, pour lesquels les démarches administratives constituent un frein.

Dans ce cadre, elle propose aux services sociaux des communes, aux centres de santé et aux établissements sanitaires, ainsi qu'à des associations, un partenariat renforcé, par lequel elle s'engage à former des correspondants, et à traiter les demandes qu'ils lui transmettent par un circuit prioritaire, permettant un accès rapide aux droits.

Elle met à disposition des professionnels de santé une ligne urgence précarité.

Pour faire face aux situations de renoncement aux soins, elle propose aux assurés identifiés un accompagnement personnalisé par des conseillers dédiés : les conseillers de la Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS). Dans ce cadre, la CPAM est particulièrement attentive à l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables : femmes enceintes, enfants de l'ASE, migrants, jeunes participant aux dispositifs « Garantie jeunes », dans le cadre la démarche PLANIR (plan local d'accompagnement contre le non recours, les incompréhensions et les ruptures).

Elle engage en particulier des actions pour faciliter l'accès à la CMUC, à l'Aide médicale de l'Etat, et généraliser l'accès à une complémentaire santé.

3- Prévention, promotion de la santé et lutte contre les conduites à risque

De même la CPAM est particulièrement impliquée sur la prévention et la promotion de la santé. Elle promeut en particulier toutes les offres de service nationales, comme le programme SOPHIA, programme d'éducation à la santé destiné aux personnes atteintes de maladies chroniques (asthme, diabète), et l'accompagnement au retour à domicile après une hospitalisation (programme PRADO).

Sur le bucco-dentaire, en appui du dispositif d'examen buccodentaire triennal (EBD), étendu aux enfants et aux jeunes de 3 à 24 ans, elle organise et soutient des opérations de sensibilisation et de dépistage dans les classes de maternelle et de CP, en partenariat avec l'Education nationale.

Elle expérimente sur le territoire plusieurs programmes innovants et ambitieux, comme le programme « Mission retrouve ton cap », destiné à prévenir l'obésité des enfants de 3 à 8 ans, et le programme « Dites non au diabète », qui propose un coaching collectif en santé à des adultes à haut risque de diabète.

Elle expérimente également le dépistage systématique des troubles du langage, de la communication et de la vue, pour les enfants scolarisés en petite section de maternelle, avec les orthophonistes et les orthoptistes du département.

Elle promeut la participation systématique à la vaccination contre la grippe pour les publics prioritaires, contribue au respect de l'obligation vaccinale, et soutient la participation aux différents dépistages organisés des cancers (dépistage des cancers du sein, colorectal, et du col de l'utérus).

Elle contribue et participe à ce titre à de nombreux forums santé en partenariat avec les municipalités.

La CPAM dispose d'un centre d'examen de santé, implanté à Bobigny et à Montfermeil, mais susceptible de réaliser des examens de prévention en santé « hors les murs », au plus près des habitants de la commune. Ce centre propose également des ateliers d'éducation à la santé, des séances d'éducation thérapeutique du patient et de l'aide au sevrage tabagique.

4- Attractivité du territoire et organisation des soins

Enfin, la CPAM entend également appuyer la commune dans ses démarches visant à améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, et contribuer à une meilleure organisation des soins.

Elle promeut ainsi les aides conventionnelles mises place pour attirer de nouveaux professionnels de santé dans les zones insuffisamment pourvues.

En Seine-Saint-Denis, la densité médicale est inférieure de 30% à la moyenne d'Ile-de-France, et cette faible densité se retrouve au niveau de la commune, ainsi que pour la plupart des autres professions de santé. Cette situation, qui va de pair avec le vieillissement des professionnels de santé et le non remplacement des départs à la retraite, génère des difficultés croissantes d'accès à un médecin traitant, à un médecin spécialiste (dermatologue, ophtalmologue...) et à certains auxiliaires médicaux (orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes en particulier...). La CPAM s'engage à faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé, et à promouvoir des modes d'exercice pluri-professionnels.

Elle accompagne en particulier, avec l'Agence régionale de santé, les professionnels souhaitant créer une maison de santé pluri-professionnelle, ou mettre en place une organisation de télémédecine.

Elle contribue à la mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé dans le cadre de l'accord national interprofessionnel négocié par l'UNCAM.

Elle accompagne les innovations dans l'organisation des soins et la prévention, et peut soutenir des projets éligibles à un financement dérogatoire, comme par exemple le dépistage par TROD du VIH dans les officines.

Enfin la CPAM s'engage à poursuivre ses démarches proactives pour aller au-devant des potentiels bénéficiaires d'aides conventionnelles, et à accompagner les nouveaux installés pour qu'ils puissent être rapidement opérationnels.

Ainsi, la CPAM confirme-t-elle son engagement dans la dynamique portée par les contrats locaux de santé. Elle s'associe aux autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une politique de santé efficace, qui s'engage à répondre aux besoins du territoire, autour d'objectifs partagés : garantir un accès universel à des soins de qualité, soutenir l'innovation, réduire les inégalités d'accès à la santé, tout en promouvant une utilisation responsable et pertinente du système de soins.



L'Hôpital Privé du Vert Galant, établissement du Groupe Ramsay Générale de Santé, développe une politique de soins dont les valeurs de proximité, de compétences et d'écoute sont appliquées au quotidien.

Avec ses 70 praticiens et près de 350 salariés, l'Hôpital Privé du Vert Galant propose une offre de soins pluridisciplinaire au service de prises en charge innovantes.

Créé en 1967, l'établissement disposant aujourd'hui d'une capacité de 185 lits et places est doté de très nombreuses autorisations (médecine, chirurgie, dialyse, urgences, réanimation, chimiothérapie, bloc opératoire, etc...) et d'un plateau technique d'exception (2 IRM, 2 scanners, Tep Scan, 2 Gamma Caméras, Laboratoire d'analyses médicales, etc....)

Il est reconnu pour ses pôles d'excellence et a régulièrement primé (22^{ème} du classement Le Point 2019 sur la prise en charge des urgences mains, 29^{ème} sur le calcul urinaire et 44^{ème} sur la vésicule biliaire)

L'établissement joue par ailleurs un rôle décisif dans les missions de service public sur le bassin de population.

En effet, l'HPVG s'est impliqué depuis de nombreuses années dans de nombreuses missions (cf. Article L6112-1 de la loi du 21 juillet 2009) telles que la permanence des soins, la formation universitaire et postuniversitaire, des actions de prévention et d'éducation pour la santé et via son service d'urgences.

Axes de Travail :

- Ø Maintien & développement d'une offre de soins de proximité via une réflexion sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) et l'agrandissement du service des urgences.
- Ø Promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique en lien avec la mairie via différentes actions de sensibilisation : participation au forum santé, participation au café info santé.
- Ø Mise en place d'un projet sport & santé avec la Mairie et l'association « Sport dans la Ville » à destination des jeunes Tremblaysiens : actions de sensibilisation ciblées (nutrition, MST & sommeil) par les professionnels de l'établissement autour de rencontres de sportives

- Ø Participation aux campagnes de dépistage des cancers du sein et colorectal via des actions de sensibilisation organisées avec la mairie au sein de l'établissement
- Ø Réflexion commune autour des projets « Innovation en santé » notamment sur les questions de télémédecine ;
- Ø Mobilisation autour des parcours coordonnés de santé ;
- Ø Mobilisation autour du parcours coordonné de formation initiale et continue des professionnels de santé et auxiliaires médicaux (stages, service sanitaire, DPC, emploi...)



L'hôpital Robert Ballanger souhaite s'engager dans le CLS de la ville de Tremblay en France pour intégrer l'offre de soins qu'il propose à une approche globale de la santé.

Il contribue au CLS en tant qu'offreur de soins ouvert sur la ville (1). Il accompagne les patients précaires et vulnérables et assume des missions de santé publique (2).

Etablissement partie du GHT Grand Paris Nord Est (GPNE), il est aussi la porte d'entrée d'un système hospitalier territorial (3) et constitue à ce titre un acteur-clé pour améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé (4).

▪ **Un offreur de soins incontournable et ouvert sur la ville**

L'hôpital Robert Ballanger dispose d'un vaste plateau de consultations et d'une capacité d'hospitalisation de 748 lits et places. Il propose une offre de soins de médecine et de chirurgie, allant de la naissance à la personne âgée, en passant par l'enfant et l'adulte.

Sa maternité de type 2B accueille chaque année plus de 3400 naissances.

L'établissement dispose de **services d'urgences adultes, pédiatriques et gynéco-obstétricales, psychiatriques** et de nombreux équipements d'imagerie, de biologie et d'explorations fonctionnelles permettant une aide efficace au diagnostic.

Il bénéficie également d'une **activité chirurgicale** (ambulatoire viscérale, maxillo-faciale, plastique et esthétique, ophtalmologie, ORL, orthopédie, urologie, bariatrique) et d'une **activité médicale** (gériatrie, diabétologie, pneumologie, cardiologie, gastrologie, médecine interne, réanimation, HDJ oncologie, addictologie...).

L'hôpital par la sectorisation psychiatrique déploie aussi une prise en charge en santé mentale.

L'hôpital s'inscrit véritablement dans son environnement par l'installation des CMP (centre medico psychologique) dans les villes de l'intercommunalité hospitalière.

L'hôpital Robert Ballanger a pour objectif de **faciliter l'accès au spécialiste hospitalier** en proposant des consultations avancées de médecins spécialistes dans les centres municipaux de santé, la prise de rendez-vous en ligne pour certaines consultations, et la mise en place des lignes téléphoniques par spécialité.

- **L'accompagnement des patients précaires et vulnérables et les missions de santé publique**

Ancré dans son territoire, l'hôpital Robert Ballanger accompagne les patients précaires à travers **la permanence d'accès aux soins de santé (PASS)**, qui permet à toute personne d'accéder à des soins et d'être accompagné dans ses démarches pour obtenir une couverture maladie.

L'unité spécialisée d'accompagnement du psycho-trauma (USAP) accompagne les femmes vulnérables au sein d'un parcours dédié, dans le cadre d'une démarche départementale visant à réduire les violences faites aux femmes.

- **L'Hôpital Robert Ballanger, porte d'entrée d'un système hospitalier territorial**

Le Centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger appartient au GHT Grand Paris Nord-Est (GHT GPNE), constitué de 3 établissements : l'hôpital Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois, l'hôpital Le Raincy-Montfermeil à Montfermeil et l'hôpital André Grégoire à Montreuil.

Pour répondre aux besoins de santé d'**un bassin de vie de plus d'1 million d'habitants**, le GHT Grand Paris Nord-Est consolide et décloisonne son offre de soins afin de répondre aux enjeux de santé de demain.

Le GHT GPNE favorise un meilleur accès aux soins dans le cadre d'un parcours de santé faisant intervenir plusieurs acteurs, à travers **des consultations spécialisées de praticiens issus des autres établissements du GHT**, et **la mise en place d'équipes médicales de territoire** qui complètent l'offre de soins proposée par l'hôpital Robert Ballanger.

Le GHT est associé aux Hôpitaux Universitaires de Paris Seine-Saint-Denis (HUPSSD) et à l'Hôpital Universitaire Robert Debré de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), ainsi qu'à l'établissement public de santé mentale de Ville-Evrard.

Il participe à toutes les initiatives favorisant le décloisonnement entre la ville et l'hôpital sur le territoire, telles que la création de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou le développement de systèmes d'information partagés.

- **Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé**

Le GHT GPNE est **un acteur-clé pour favoriser l'installation des professionnels à travers ses missions de soins, d'enseignement et de recherche.**

Il promeut les exercices partagés ville-hôpital et a pour objectif de fidéliser les professionnels de santé dans le territoire.

Le GHT forme de nombreux étudiants en partenariat avec les instituts de formation et les universités et participe à des protocoles de recherche.

L'hôpital Robert Ballanger accueille chaque année plusieurs centaines d'étudiants.

CHAPITRE 1 :

Le contexte d'intervention

I) ÉVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ N° 2 (2015-2017)

1. Bilan synthétique des actions pilotes/ Analyse/ impact des actions menées

En termes de bilan quantitatif, il est important de rappeler que le CLS 2 aura permis de toucher plus de 8000 personnes, professionnels et habitants confondus, sur ces trois années de travail.

1.1 Rappel des leviers prioritaires et principes d'actions du CLS2

❖ Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé avec 2 Axes privilégiés :

-La Santé environnement visant les thématiques suivantes :

- Agir contre l'habitat indigne
- Lutter contre la précarité énergétique
- Bouger dans sa ville

-L'Accès aux droits

❖ Faciliter un parcours de santé adapté, un accès aux soins équitable avec 4 axes privilégiés :

-La Santé des jeunes :

- Favoriser les démarches de prévention et promotion de la santé auprès des jeunes
- Renforcer la prévention bucco-dentaire

-Le dépistage des cancers

-La périnatalité / petite enfance

-L'accès aux soins et à la prévention

❖ Les autres axes structurants :

-La prévention / Education nutritionnelle

-La promotion de l'autonomie PA/PH

- Agir pour la santé des personnes âgées (bien vieillir) et personnes handicapées
- Soutenir les aidants

-La promotion de la santé mentale

❖ **Renforcer les actions transversales / méthodologiques :**

- Améliorer l'observation locale en santé
- Favoriser la participation des habitants dans le champ de la santé

Ce sont 11 axes qui ont été déterminés comme prioritaires, avec une entrée populationnelle ou thématique transversale.

1.2 Rappel des actions phare du CLS 2 et analyse/impact des actions menées

Démarche évaluative :

- ❖ **Démarche de processus par l'Agence Régionale de la Santé**
- ❖ **Dynamique de travail par la ville (bilan intermédiaire et/ ou annuel des actions)**

Démarche évaluation ville qui s'appuie sur le référentiel évaluation de l'ARS, avec pour objectif d'apprécier dans quelle mesure la stratégie et la dynamique du CLS ont permis une plus grande prise en compte des ISTS et ont contribué à l'amélioration des parcours de santé.

Le dispositif mis en place a consisté à constituer un Comité de pilotage et une équipe projet autour du coordinateur. Des outils collaboratifs ont été mis en place telle qu'une plateforme de partage d'informations et de données.

Axe I : PROMOTION DE L'AUTONOMIE : Agir pour la santé des personnes âgées et handicapées, et Soutenir les aidants

2015 : journée de rencontre à destination des professionnels sur les dispositifs et acteurs intervenant dans le champ du handicap → 41 professionnels

2017 : journée « aidants, prenez soin de vous » → 84 personnes, dont 20 aidants

2017 : semaine bleue → 86 participants

2018 : mise en place du café des aidants → 13 participants

❖ Analyse/impact des actions menées

Sur la première thématique, les actions menées auprès des professionnels ont permis de les faire monter en compétences par l'acquisition de savoirs, et ont permis d'aller vers une culture commune. Ce travail initié au niveau des services communaux va se poursuivre dans le CLS 3, toujours dans l'optique de faciliter les parcours des usagers.

Sur la seconde thématique, les habitants ont été directement consultés via un questionnaire pour permettre de répondre au mieux à leurs besoins.

Suite à l'analyse de ce questionnaire deux besoins ont émergé : un lieu d'écoute et une formation « gestes et postures ».

C'est ainsi que le café des aidants a pu se mettre en place fin 2018. Les effets seront mesurables au cours du CLS 3, mais d'ores et déjà il est possible de constater la constitution d'un noyau dur de 10 personnes, demandeuses de la poursuite de ce lieu d'écoute.

Axe II: DEPISTAGE DES CANCERS : Accompagner les campagnes de dépistages organisés des cancers du sein et colorectal et mise en place d'actions participatives.

2015/2016/2017/2018: Octobre rose → 370 personnes mobilisées

2017 : Mars bleu → 40 habitants informés

❖ Analyse/impact des actions menées

La monographie de la CPAM indique que « les bénéficiaires Tremblaysiens ont plus recours au dépistage des différents cancers (sein, colorectal, col de l'utérus). »

Hormis 3 IRIS du centre-ville, le taux de participation au dépistage du cancer du sein est supérieur à la moyenne de Seine-Saint-Denis.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus se situe autour ou au-dessus de la moyenne départementale, excepté pour 2 IRIS du Centre-Ville.

Dans la plupart des IRIS de la commune, les taux de participation au dépistage du cancer colorectal sont bien supérieurs à la participation moyenne de Seine-Saint-Denis.

En dehors d'une mobilisation assez conséquente de la part des professionnels et des habitants, au vu de cette monographie, peut-on conclure que l'impact des actions soit tel qu'il permette d'obtenir un taux de dépistage plutôt supérieur à la moyenne de Seine-Saint-Denis ?

Axe III : SANTE DES JEUNES (Fiche action 1 : Favoriser les démarches de promotion de la santé auprès des jeunes et développer des actions de participation. Fiche action 2 : Renforcer la prévention bucco-dentaire)

2015 : constitution d'un inventaire des outils disponibles sur la commune

2016 : conférence/débat « L'implication des jeunes dans le trafic de drogues : quels défis pour la prévention ? » → 90 professionnels

2017 : Action diagnostic/état des lieux prévention conduites à risques : maraudes et rencontres de professionnels

Lancement de l'enquête santé jeunes → 1164 questionnaires sur les comportements de vie (les besoins, les attitudes, les modes de vie) Enquête constituée autour de 10 à 13 thématiques différentes selon l'âge des jeunes interrogés.

-Prévention bucco-dentaire auprès des maternelles et primaires

-Prévention nutritionnelle : prévention primaire auprès des enfants/jeunes et des personnes relais :

544 élèves et 170 parents en 2015, 501 enfants et 219 parents en 2016, 451 enfants en 2017.

❖ **Analyse/impact des actions menées**

La monographie de la CPAM nous indique que « Les enfants de Tremblay-en-France ont davantage recours à la prévention bucco-dentaire qu'à l'échelle du département (29,1 % contre 23,8 %). »

D'ores et déjà, nous pouvons dire que pour 2018, le nombre d'enfants sensibilisés a nettement augmenté : 997 enfants des écoles, et 60 enfants dans le cadre du Forum santé bien-être 06/10/2018.

Un tel déploiement n'est possible qu'au regard de la forte mobilisation des directions d'école et de leurs équipes éducatives, des moyens matériels mis à disposition par le Département, et des moyens humains mis à disposition par la Ville. Ces actions ne peuvent qu'être reconduites et illustrent bien le fort partenariat présent sur la ville.

Axe IV : SANTE / ENVIRONNEMENT (Fiche action 1 : Agir contre l'habitat indigne.)

❖ Analyse/impact des actions menées

Le CLS 2 a permis d'impulser cet axe qui a eu des difficultés à se mettre en œuvre (démarche innovante encore peu intégrée dans les pratiques professionnelles, actions souvent chronophages, clés de financement des actions parfois peu stabilisées) mais qui apparaît comme légitime aujourd'hui.

- Une évolution est à envisager vers la notion de « protection du cadre de vie » chère aux Tremblaysiens, et vers davantage de transversalité.
- Au vu des problématiques de santé émergentes et de la prise en compte de la dimension spatiale et géographique des lieux de vie des habitants, nous allons développer de nouvelles thématiques telles que: nuisances sonores et risques auditifs, mobilités douces, aménagement urbain, pollutions olfactives...

Axe V : ACCES AUX SOINS/PREVENTION (Fiche action 1 : Conforter le pôle municipal de santé dans ses activités médicales et préventives, et veiller au maintien de l'offre de soins sur le territoire)

Dans un contexte de désertification médicale, il demeure complexe de maintenir une offre de soins qui soit adéquate à la demande.

❖ Analyse/impact des actions menées

Si l'on s'en tient à l'offre de soins de « premiers recours » telle que définie par l'INSEE, il s'agit donc de garantir une offre suffisante en médecins généralistes, infirmiers/ères, kinésithérapeutes et gynécologues (et parfois les ophtalmologistes). Les institutions sanitaires incluent également les chirurgiens-dentistes dans cette offre de premier recours.

Concernant la densité de médecins généralistes, Tremblay fait partie des plus basses du Département, avec en plus une baisse du nombre de médecins généralistes attendue d'ici 5 ans.

Cette baisse s'explique notamment par un contexte de vieillissement marqué des médecins comme le montre la monographie CPAM 93.

Pour des communes à faible densité (inférieures à la médiane), posséder un centre municipal de santé reste cependant un levier incontournable pour tenter

de maintenir une offre de soins de proximité et éviter une désertification. (Voir plus précisément page 25 à 28)

L'offre de soin qu'elle soit libérale ou municipale reste insuffisante sur le territoire communal et inégalement répartie. L'ouverture d'une consultation dans un quartier excentré de la ville (quartier du vieux pays) permet de répondre un tant soit peu à cette inégalité. C'est ainsi qu'un médecin généraliste du PMS y consulte deux demi-journées par semaine dans une salle de maison de quartier, en plus de ses consultations au PMS depuis 2016.

Si en 2016, 370 patients venant en consultation sont résidents de ce quartier, en 2017, les patients sont à 75 % issus du vieux pays, puis 85 % en 2018.

Cette offre de soins supplémentaire au vu de sa fréquentation semble bien correspondre à une attente des résidents de ce quartier.

Axe VII : PERINATALITE/PETITE ENFANCE (Fiche action 1 : Développer le réseau local « périnatalité et petite enfance », instance de réflexion, de travail et de mise en place d'actions concrètes. Fiche action intention.)

❖ Analyse/impact des actions menées

Un volet d'actions est dédié aux professionnels et un volet est dédié aux usagers.

Concernant le volet professionnel, ces actions ont permis une meilleure connaissance des lieux de santé, et une meilleure coordination entre acteurs de la santé : Réunions du groupe interprofessionnel, temps d'échanges destinés à renforcer les compétences parentales et le soutien à la parentalité, information générale sur les centres de PMI, actions d'éducation à la santé pour la promotion de comportements favorables des jeunes parents.

Les professionnels demandent à poursuivre le travail de terrain engagé, notamment sur des problématiques émergentes, et cette fois-ci davantage en direction de la population : enfants, parents et éducateurs au sens large.

Concernant le volet usagers, les parcours maternité proposés par la CPAM en partenariat avec la CAF ont été proposés aux Tremblaysiens.

Même s'ils n'attirent que peu de personnes, ces ateliers restent très appréciés sur le plan qualitatif par les usagers.

Axe VIII : AMELIORER L'OBSERVATION LOCALE EN SANTE (Fiche action 1 Développement du volet santé au sein de l'observatoire social : observatoire social et santé.)

❖ Analyse/impact des actions menées

Le CLS 2 avait privilégié un diagnostic descriptif de présentation du territoire avec comme objectif de créer une culture commune et une vision partagée du territoire entre les acteurs du CLS. Il s'agissait là du premier diagnostic sociologique et démographique de contexte proprement dit. La culture commune de connaissance du territoire existe et est bien partagée.

Reste à poursuivre et développer un travail de veille, ce qui sera rendu possible grâce au partenariat qui permet de mutualiser les données entre les institutions partenaires (CPAM, CD, EN, CAF...)

Quant au développement du volet santé, il a donné lieu à l'enquête santé des jeunes, qui est une réalisation de monographie thématique-diagnostic du CLS 2.

Un diagnostic statistique et monographique sur le volet santé doit se poursuivre afin de développer une meilleure appréhension de la santé des Tremblaysiens.

Cela permettra d'anticiper les évolutions du territoire sur l'offre de soins, et l'accès aux soins, afin d'aider à la réflexion en termes de priorisations et de schéma général sur une politique locale.

Axe IX : FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE CHAMP DE LA SANTE (Fiche action 1 : renforcer et développer la santé communautaire dans les quartiers politique de la ville (ASV) et développer la participation des usagers au sein du Pôle municipal de santé.)

❖ Analyse/impact des actions menées

Il s'agissait là de développer la démarche de santé communautaire dans toutes les actions santé. Des groupes de travail : habitants et professionnels, ont pu se mettre en place autour de certaines thématiques (dépistage du cancer, nutrition...). De même, une démarche visant à créer un collectif d'habitants/ambassadeurs de la santé (prévention cancer du sein) a été lancée.

Cependant la mobilisation des habitants reste difficile à mettre en œuvre lorsqu'il s'agit de créer des instances de réflexion. Les habitants disent eux-mêmes

préférer les activités de type loisirs, ou des espaces d'apprentissage sous forme ludique. C'est ainsi qu'a pu se constituer le Café Info Santé fin 2017, avec un groupe d'habitants de 20 à 25 personnes qui propose les thématiques santé qu'il souhaite voir aborder. Ces Café info santé visent à développer le pouvoir d'agir (empowerment), donner la possibilité à l'utilisateur d'acquérir les connaissances nécessaires pour être acteur de sa santé.

L'évaluation du café info santé est très positive puisque nous pouvons remarquer la régularité et la poursuite de l'action à la demande des habitants/usagers, qui reflète leur satisfaction quant à l'action menée. Par ailleurs, ils disent avoir une meilleure connaissance de leur santé grâce à cet espace collectif. Il est également à noter que ces café info santé permettent l'échange entre pairs, valorisant ainsi la connaissance de tout un chacun, en présence du professionnel de santé.

Axe X : PREVENTION / EDUCATION NUTRITIONNELLE

Une fiche action pour Favoriser et renforcer l'éducation nutritionnelle des enfants, des adolescents et des adultes

❖ Analyse/impact des actions menées

Concernant cet axe, le taux de satisfaction et d'intérêt des participants a été systématiquement mesuré à l'aide de questionnaires de satisfaction distribués au terme de l'action.

2015 : 87.4% de personnes intéressées, 95.1% pour qui les animations correspondent aux attentes.

2016 : 83.2% de personnes intéressées, et 98.8% pour qui les animations correspondent aux attentes.

2017 : 90% de personnes intéressées, et 95% pour qui les animations correspondent aux attentes.

Une nutrition satisfaisante est un facteur de protection de la santé. Les avancées de la recherche ont précisé le rôle que jouent l'inadéquation des apports nutritionnels et l'insuffisance d'activité physique dans le déterminisme de nombreux cancers et maladies cardiovasculaires.

Des facteurs nutritionnels sont aussi impliqués dans le risque ou la protection vis-à-vis du diabète, de l'obésité, de l'ostéoporose ou de diverses déficiences.

Parmi les 5 ALD principales de la commune, deux ont un lien avec l'hygiène de vie (diabète et maladies cardiovasculaire). Les actions nutrition menées sur la

ville permettent de donner des informations en nutrition afin d'améliorer l'état de santé sur le long terme des habitants. Il est difficile de mesurer l'impact effectif de ces animations nutrition sur la santé des habitants.

Cependant, les chiffres montrent bien que le taux d'intérêt ne cesse d'augmenter, ce qui peut se traduire par l'écoute attentive des attentes des habitants et le réajustement des actions en conséquence. Des questionnaires ont permis chaque année d'adapter les animations de prévention pour chaque public.

Axe XI : PROMOUVOIR LA SANTE MENTALE (Fiche action 1 : Développer et renforcer le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).)

❖ Analyse/impact des actions menées :

Nous avons pu constater l'importance du partenariat et du réseau, notamment suite à la mise en place du RESAD en avril 2014, puis du RESED en février 2016.

En effet, pour le RESAD, si 58 situations ont pu être examinées depuis sa création, cette réunion a été maintenue coûte que coûte à la volonté des professionnels, même lorsqu'aucune saisine n'avait eu lieu. Cette instance reste en effet un lieu effectif d'échanges entre les professionnels des différents secteurs : échanges d'informations, et de pratiques.

Il en va de même pour le RESED qui a permis d'étudier 26 situations d'enfants porteurs de handicap, mais qui a aussi permis de réunir des professionnels qui ne communiquaient pas particulièrement entre eux.

Cette connaissance du réseau facilite la prise en charge des personnes.

Il n'en reste pas moins que sur la santé mentale, pour le CLS 3, il nous semble indispensable de favoriser la participation des usagers, renforcer l'axe de travail autour de l'amélioration de l'environnement et cadre de vie.

Concernant la question des soins sans consentement : il nous faut conforter la coordination et le maillage entre les acteurs, notamment avec la Police Nationale et mettre en place des fiches de procédures, et un protocole local d'intervention à améliorer.

Le travail entamé sur le sujet des violences faites aux femmes devra être poursuivi et permettre de sensibiliser les Élus, la Direction Générale, le Cabinet du Maire, tout comme les acteurs de terrain.

En conclusion, Si les groupes de travail intra et extra communal, tout comme l'équipe locale réunie en mode projet autour de la coordinatrice du CLS, sont convaincus de l'intérêt d'une prise en compte renforcée des Inégalités Sociales et Territoriales de Santé au travers des multiples actions menées sur le territoire Tremblaysien, il n'en demeure pas moins que la traduction opérationnelle de cet enjeu apparaît encore complexe.

Dès lors apparaît la question centrale de la mobilisation des habitants/usagers/citoyens.

II) LE DIAGNOSTIC SANTÉ DE TREMBLAY-EN-FRANCE : LES ENJEUX CLÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

INTRODUCTION

La ville de Tremblay-en-France est engagée dans la démarche des CLS depuis 2012.

- ❖ Pour le CLS 1 : aucun diagnostic n'avait été initié. Une présentation rapide du territoire avait quand-même introduit le CLS, mais la priorité du moment était de lancer les partenariats et de faire le maillage ASV-CLS.
A la fin du CLS 1 : une démarche de diagnostic qualitatif avec la contribution d'une étudiante stagiaire de Paris 7 a été faite. Il s'agissait d'un diagnostic qualitatif participatif avec des entretiens conduits envers les acteurs du territoire. Ce travail a permis d'une part de renforcer les liens entre acteurs du CLS et d'autre part de sensibiliser le comité de pilotage du CLS sur l'importance d'une démarche de diagnostic. Il a également permis le renforcement du lien entre le Pôle Municipal de Santé et l'Observatoire social de la ville, engageant la promotion d'une première démarche d'observation locale en santé.
- ❖ Pour le CLS 2 : le diagnostic a priori réalisé directement dans le document de cadrage proposant un diagnostic descriptif de présentation du territoire avait pour objectif de créer une culture commune et une vision partagée du territoire entre les acteurs du CLS. Il s'agissait là du premier diagnostic sociologique et démographique de contexte proprement dit. Ce qui donnât lieu à la formalisation de deux fiches action diagnostic santé dont l'enquête santé des jeunes, qui est une réalisation de monographie thématique-diagnostic du CLS 2.
- ❖ Pour ce CLS 3 : Au niveau de Tremblay-en-France la culture commune de connaissance du territoire existe et est bien partagée. Par ailleurs, il y a eu un approfondissement remarquable des données mises à disposition des collectivités locales dont les communes. Au travers de la monographie santé de l'ARS actualisée tous les ans, de la publication des données santé CPAM à l'échelle infra et communale et des données mises à disposition des CCAS par l'UDCCAS 93 (union départementale des CCAS) pour les ABS (analyse des besoins sociaux) dans le cadre du partenariat avec l'instance observatoire des données sociales.
D'autre part en intra au niveau de la commune on arrive sur une 3^{ème} génération de fiches actions avec des connaissances de terrain renforcées et une démarche d'évaluation importante réalisée dans le CLS 2 avec l'ARS. La culture commune a été renforcée sur les démarches de diagnostic coopératif sur les politiques structurelles avec plusieurs contributions de l'observatoire

local aux démarches contractuelles et institutionnelles des services de la collectivité (agrément centres sociaux, appels à projet CAF, projet RAM Petite Enfance, analyse des besoins sociaux CCAS), ainsi que l'initiation d'une coordination forte autour des questions d'accès aux droits.

- ❖ Par ailleurs en 2014 le quartier du Centre-Ville devient légalement quartier prioritaire et une monographie qualitative est actuellement en cours dans le cadre d'une concertation réalisée par la Municipalité.

Enfin d'un point de vue méthodologique suite à l'expérience enrichissante du CLS 2, il a été décidé de maintenir une coréalisation Pôle municipal de santé-Observatoire social sur ce diagnostic avec l'appui d'une étudiante en master 2 géographie de la santé.

- ❖ Fort de ce contexte, l'angle proposé pour le diagnostic de ce CLS 3 est le suivant :

- un diagnostic statistique quantitatif plus stratégique, qui donne à voir de manière synthétique et analytique les grands indicateurs de contexte du territoire (partie 1) avec les axes de veille et d'évolution.

- un diagnostic statistique et monographique sur le volet santé proprement dit là encore sous un angle de porter à connaissance des indicateurs de veille, et d'anticiper les évolutions du territoire sur l'offre de soins, et l'accès aux soins, afin d'aider à la réflexion en termes de priorisations et de schéma général sur une politique locale.

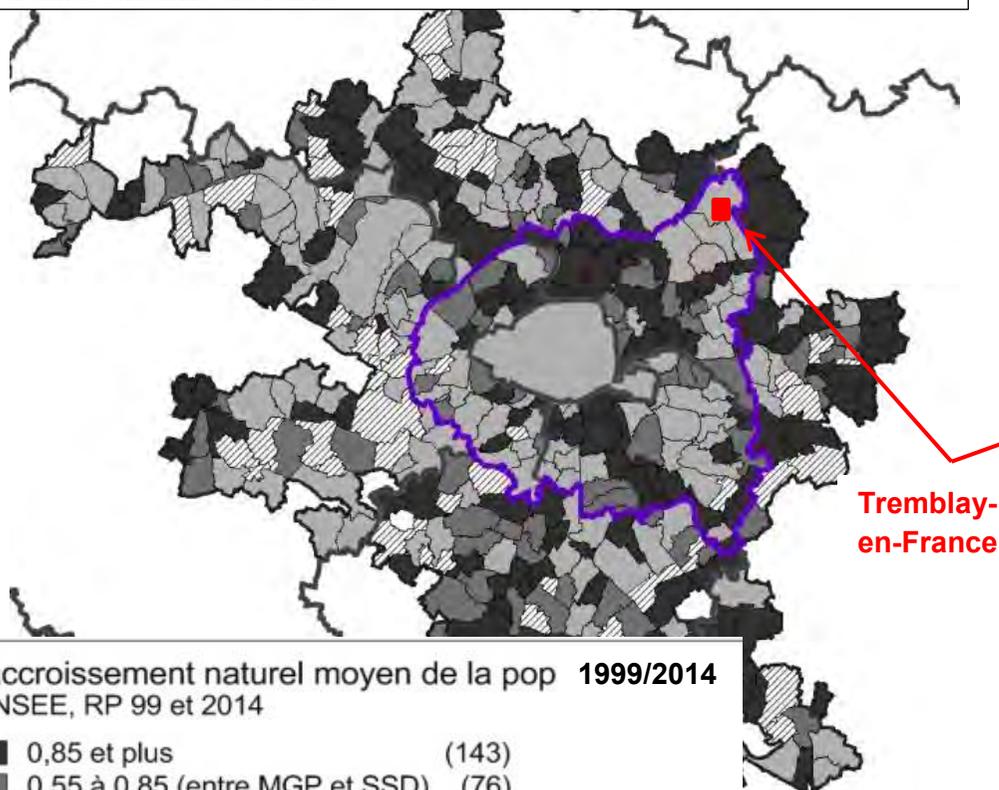
- un focus seniors à partir du mémoire seniors de Mlle AUBIN Marion, (étudiante M2 géographie de la santé Nanterre-Créteil) travail exploratoire de recherche à part entière sur la question des seniors de la ville de Tremblay-en-France (observation locale, appréhension des premiers besoins sociaux).

- la capitalisation de l'enquête santé des jeunes (sous forme d'un 4 pages en 2018)

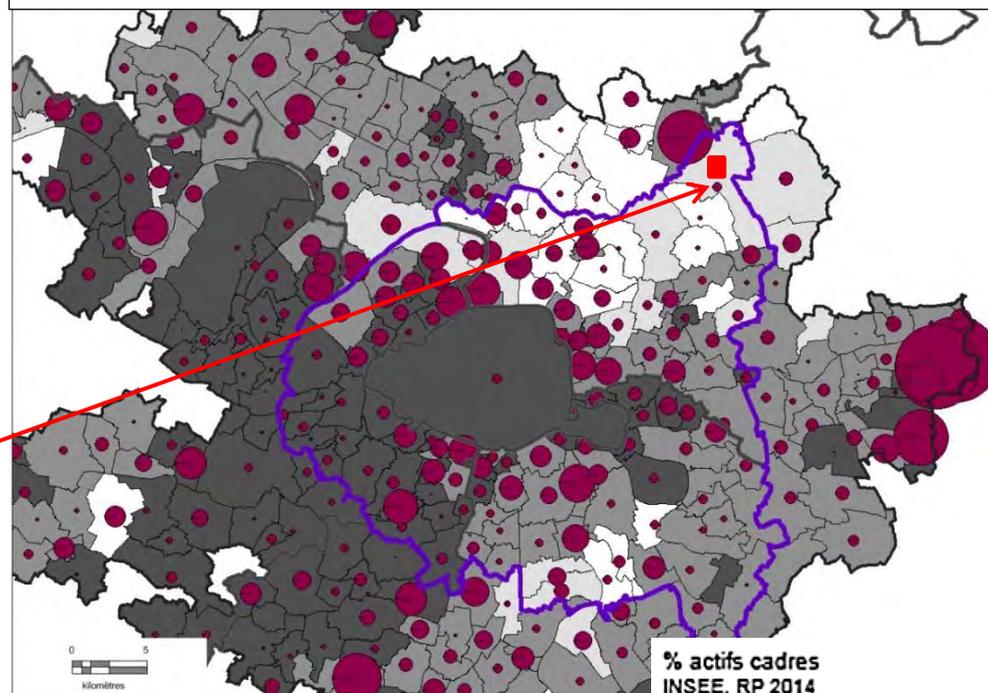
Une évolution de la population en 15 ans qui illustre l'intensification du peuplement en périphérie de l'unité urbaine, et donc la poursuite de la périurbanisation.

Les évolutions sur le tissu social : une gentrification qui se maintient à l'ouest et qui s'intensifie en première couronne. Tremblay-en-France comme l'ensemble de l'établissement public territorial « Paris Terre d'Envol » se tient à l'écart de ce phénomène de gentrification.

Accroissement naturel moyen de la population 1999-2014 sur l'unité urbaine de Paris



Pourcentage d'actifs cadres sur l'unité urbaine de Paris



accroissement naturel moyen de la pop 1999/2014 INSEE, RP 99 et 2014

■	0,85 et plus	(143)
■	0,55 à 0,85 (entre MGP et SSD)	(76)
■	0 à 0,55 (moy MGP)	(143)
▨	négatif	(49)

% actifs cadres INSEE, RP 2014

■	28,4 à 100 (sup MGP)
■	13,7 à 28,4 (entre SSD et MGP)
■	9,5 à 13,7 (entre moy ETP et SSD)
■	moins de 9,5% (moy EPT)

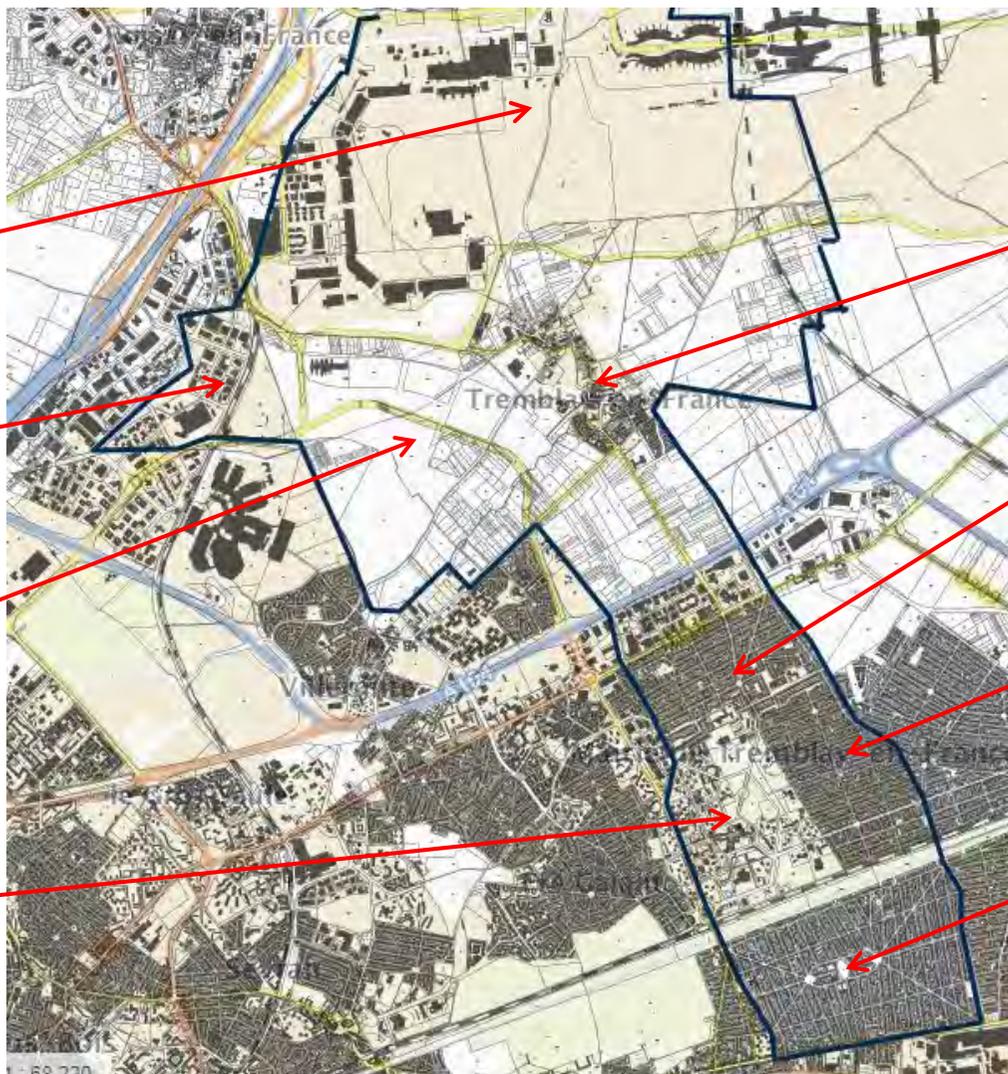
Tremblay-en-France : un territoire complexe et très diversifié composé d'une zone aéroportuaire, de terres agricoles, de zones économiques, d'un bois et d'un canal, d'un bourg historique, de quartiers pavillonnaires et d'un grand ensemble (chiffres de 2015)

Aéroport de Paris Charles de Gaulle
Situé sur plusieurs communes (Roissy-en-France, Le Mesnil-Amelot)

Paris Nord 2 et Aéroville
Présence de zones commerciales d'envergure

ZAC Aérolians
Sur d'anciennes terres agricoles, une zone d'activités économiques se construit

Le Centre-ville
Un Grand Ensemble sorti de terre dans les années 1960, dont une grande partie est reconnue comme quartier prioritaire.
11 400 habitants
68% logements sociaux (89% dans le quartier prioritaire)
922 euros de revenu mensuel par adulte, hors prestations



Le Vieux-pays
Le « bourg historique »
2800 habitants
59% de familles
62% de logements sociaux.
La moitié de ce quartier se trouve en zone de bruit liée à la présence de l'aéroport

Les Cottages
5800 habitants,
16% de plus de 65 ans
79% de maisons

Le Bois-Saint-Denis
5400 habitants
16% de cadres
52% de familles avec enfants.
95% de maisons

Le Vert-Galant
9900 habitants
15% de plus de 65 ans
79% de maisons
Un secteur proche de la gare RER en mutation (48% appartements)

Une ville dynamique : des projets structurants en cours avec une démarche de concertation



Un nouveau parc urbain au Centre-Ville



Inauguration du Jardin de la Paix



Nouvelle construction en cours



Urbanisme : une concertation pour un renouveau du quartier nord au Centre-Ville

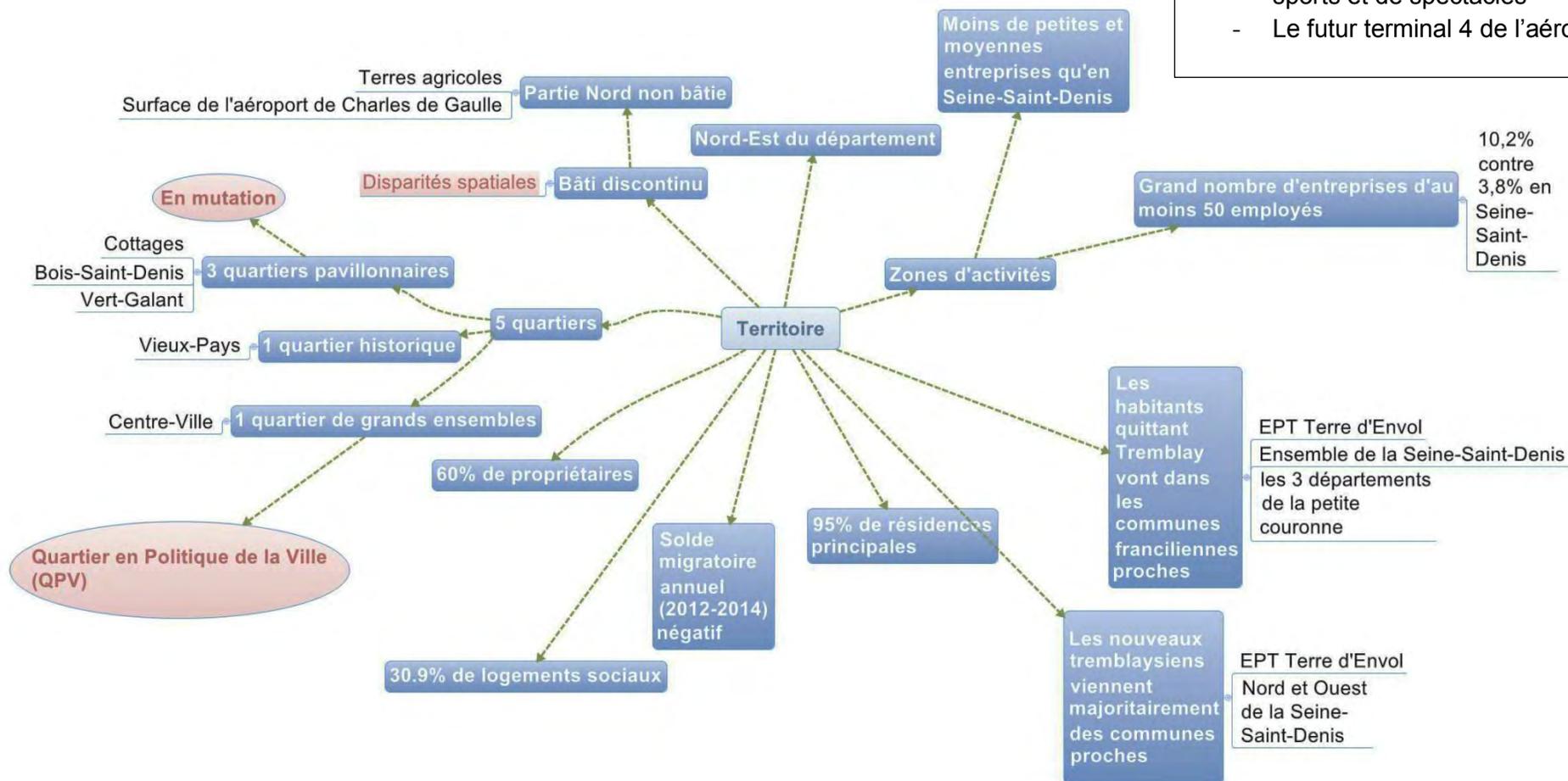
Logement : de nouvelles constructions à taille humaine afin de permettre des parcours résidentiels pour les Tremblaysiens

Cadre de Vie : un nouveau parc urbain au cœur de la ville

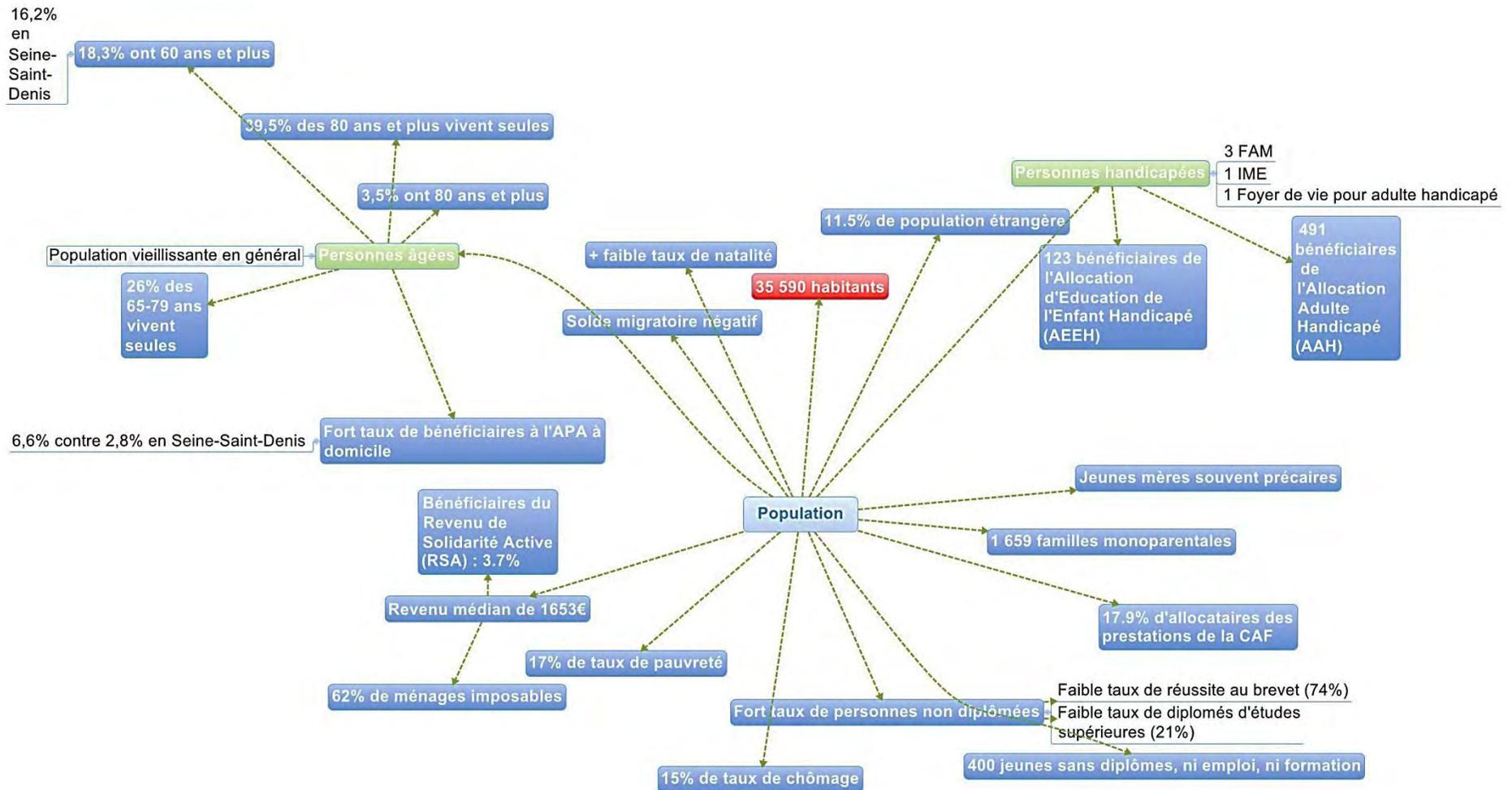
Equipements : une métamorphose du cinéma J. Tati, de nouveaux espaces pour les seniors, extension des écoles

Développement durable : mise en place du tri des déchets alimentaires, développement de la géothermie...

1.2 Les dynamiques à l'œuvre – le territoire



La population



2. Focus santé : offre, consommation et accès aux soins/activité et patientèle du Pôle Municipal de Santé

2.1 L'offre de soins à Tremblay-en-France

Comme le rappelle un rapport de l'Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé (IRDES)¹, les soins de santé primaires, dits de premiers recours, ont été pour la première fois définis au niveau international par l'OMS en 1978, avec l'objectif de « garantir à tous un égal accès aux soins ». En France, la loi Hôpital Patients Santé et Territoire (HPST) du 21 avril 2009 et la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 ont apporté une définition à l'échelle nationale, définition large qui prend en compte non seulement la dispense et l'administration de soins et de médicaments, le traitement et le suivi des patients, mais également la prévention, le dépistage, l'orientation dans le système de soins, et l'éducation pour la santé.

Quant aux professions de santé concernées, selon l'INSEE, l'offre de soins de « premiers recours » regroupe les médecins généralistes, les infirmiers/ères, les kinésithérapeutes et les gynécologues (et parfois les ophtalmologistes).

Les institutions sanitaires incluent également les chirurgiens-dentistes dans cette offre de premier recours.

Par ailleurs, l'analyse de l'offre de soins peut également prendre en compte la notion de soins ambulatoires (ou soins de ville), qui selon l'INSEE « comprennent les soins effectués en cabinet de ville, en dispensaire, centres de soins ou lors de consultations externes d'établissements hospitaliers publics ou privés. Ils se composent des soins dispensés au titre de l'activité libérale par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes), des actes d'analyse effectués en laboratoire et des soins dispensés en cures thermales. »

Enfin, dans le cadre de la réflexion menée par l'Etat depuis plusieurs années sur l'aide au maintien et à l'installation des médecins, la méthodologie permettant aux Agences Régionales de Santé de cartographier les territoires connaissant une offre de soins insuffisante ou des difficultés d'accès aux soins a été refondue et officialisée par l'arrêté du 13 novembre 2017 sur les territoires de vie-santé. Le maillage territorial et la priorisation des territoires sont désormais effectués grâce à un indicateur unique « l'indicateur d'accessibilité potentielle au médecin », qui prend en compte trois critères : l'activité de chaque praticien, le temps d'accès au praticien, le recours aux soins des habitants par classe d'âge.

C'est au regard de ce contexte que nous avons réactualisé le diagnostic sur l'offre de soins, en capitalisant trois approches :

-la situation de Tremblay-en-France dans une approche régionale, au travers des ressources statistiques de l'outil Cartosanté de l'ARS

¹ SAFON Marie-Odile, Soins de santé primaire : les pratiques professionnelles en France et à l'étranger bibliographie thématique, IRDES, avril 2018

-la situation de Tremblay-en-France dans une approche départementale, en nous appuyant sur les données de l'observatoire départemental des données sociales

-une mise en perspective avec les communes limitrophes et une analyse infra communale, réalisées spécifiquement pour le CLS 3, par le groupe de travail (Direction Générale, Pôle Municipal de Santé, SIG, observatoire social) et l'appui de Mlle Aubin, étudiante stagiaire en Master 2 Géographie, Aménagement, Environnement et Développement (Parcours Territoires, Villes et Santé).

Contexte général sur l'offre de soins ambulatoire

L'offre de soins ambulatoire

Professionnels de santé - Nombre et densité

	Nombre	Densité (pour 10 000 habitants)			
	Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Tremblay-en-France (Canton)	93 - Seine St Denis	Ile-de-France
Généralistes	25,4	7,34	7,34	7,53	8,12
Pédiatres	3,0	0,87	0,87	0,36	0,58
Gynécologues	4,8	1,40	1,40	0,57	1,04
Ophthalmologistes	0,8	0,24	0,24	0,49	0,86
Dentistes	19,5	5,63	5,63	4,75	6,54
Psychiatres	0,5	0,14	0,14	0,41	1,55
Psychologues	6,0	1,73	1,73	1,70	4,70
Infirmiers	40,0	11,53	11,53	8,68	8,65
Masseurs-Kinésithérapeutes	20,0	5,78	5,78	4,72	8,52
Sages-femmes	8,5	2,45	1,53	0,87	0,99
Pharmacies (officines ouvertes)	10	2,89	2,89	2,74	3,16
Laboratoires d'analyses médicales	2	0,58	0,42	0,54	0,65

Source : SNIIRAM / ADELI / RPPS - 2016

CPAM 93, Données santé de la commune de Tremblay-en-France année 2016

Dans ces données de 2016, l'on voit déjà que les densités sur l'offre de soins ambulatoire sont pour Tremblay en deçà des niveaux départementaux et régionaux en ce qui concerne les généralistes, les spécialités comme l'ophtalmologie, la dentisterie, la psychiatrie et les psychologues.

La situation est plus favorable en ce qui concerne l'offre en pédiatrie, gynécologie, sage-femme, kinésithérapie, et en ce qui concerne les professionnels paramédicaux, pharmacies et laboratoires d'analyses médicales.

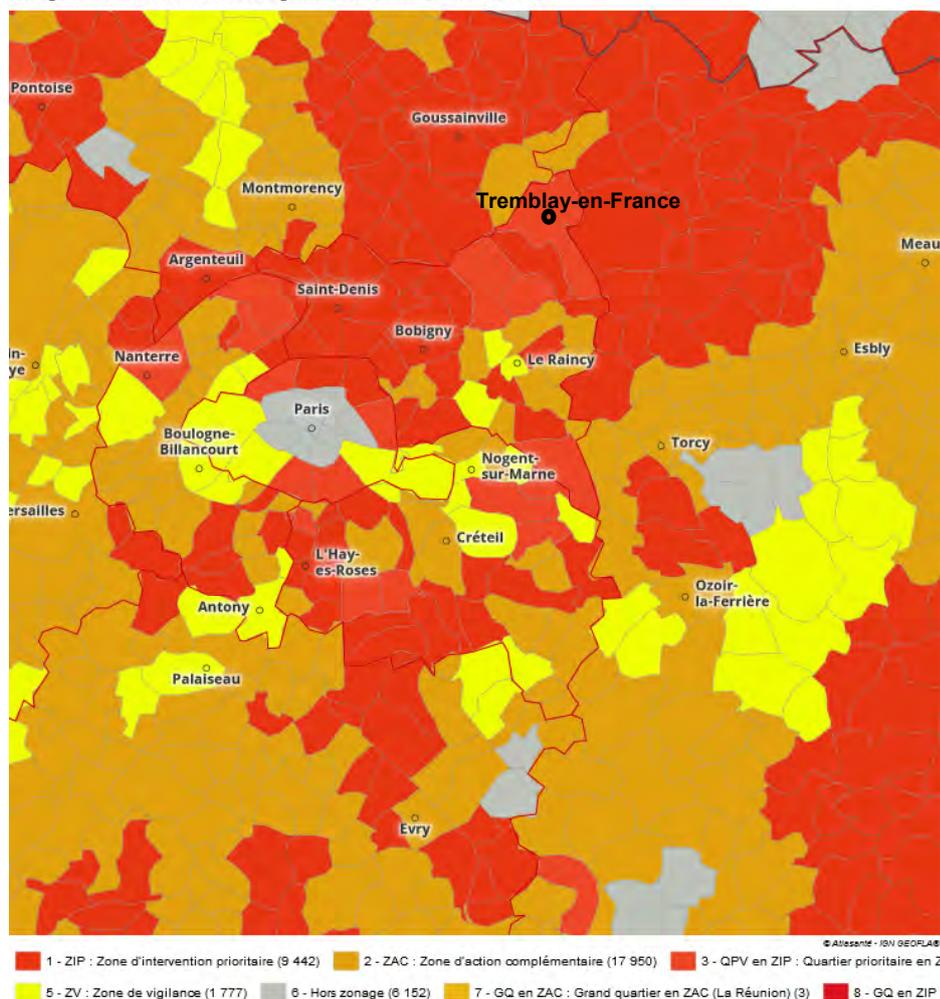
Dans la suite de l'analyse, la prise en compte de données plus récentes, relatives aux années 2017 et 2018 va permettre d'affiner ces tendances.

Les professionnels du premier recours :

Les médecins généralistes

Le zonage conventionnel 2018

Zonage conventionnel des médecins généralistes 2018 - Source : ARS - DGOS



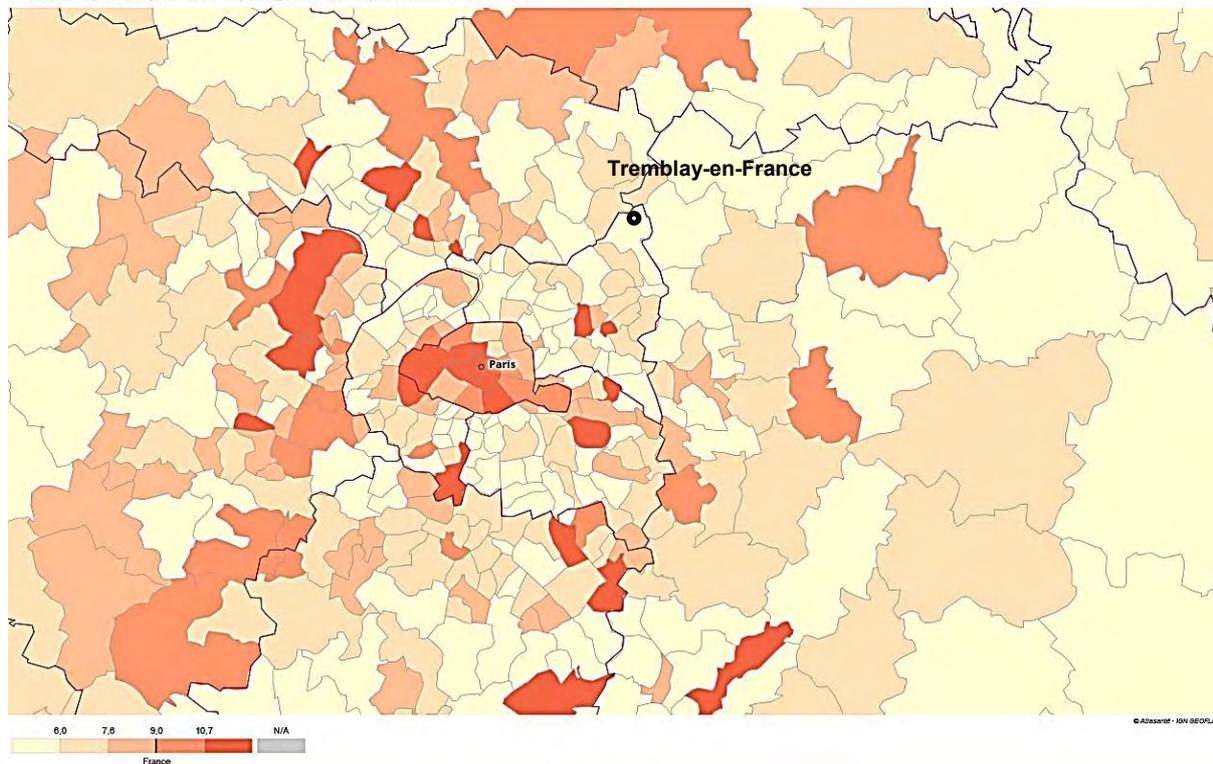
1 - ZIP : Zone d'intervention prioritaire (9 442)
2 - ZAC : Zone d'action complémentaire (17 950)
3 - QPV en ZIP : Quartier prioritaire en ZIP (62)
4 - QPV en ZAC : Quartier prioritaire en ZAC (60)
5 - ZV : Zone de vigilance (1 777)
6 - Hors zonage (6 152)
7 - GQ en ZAC : Grand quartier en ZAC (La Réunion) (3)
8 - GQ en ZIP : Grand quartier en ZIP (La Réunion) (11)
N/A (1)

Tremblay-en-France se situe dans une situation intermédiaire entre la zone d'intervention prioritaire et la zone d'action complémentaire. Une soixantaine de territoires se trouve dans cette situation intermédiaire, dans lesquels la vigilance est liée à la présence d'un quartier prioritaire politique de la ville avec des difficultés structurantes, positionné en zone d'intervention prioritaire.

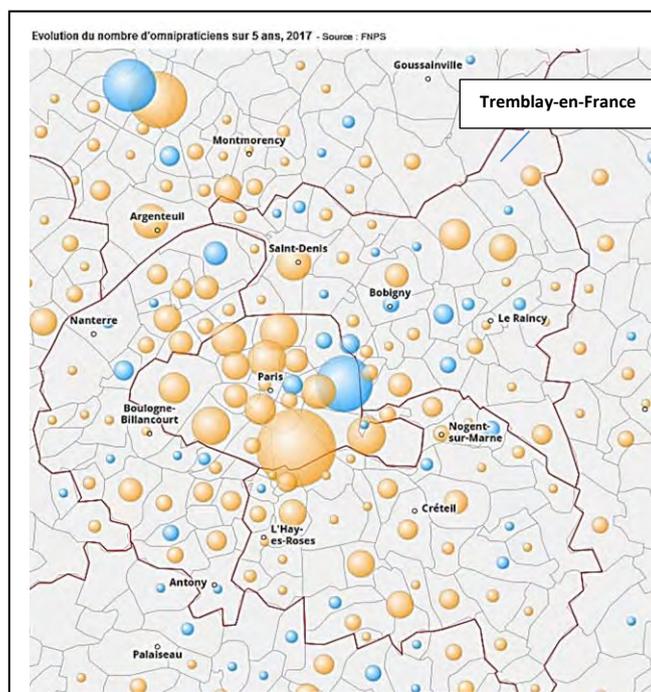
Le Pôle Municipal de Santé étant situé dans ce quartier prioritaire, ce zonage permet de réaffirmer toute l'importance de la politique locale de santé menée sur le territoire et l'action portée par la Municipalité sur l'offre et l'accès aux soins de proximité. Néanmoins, même si Tremblay se trouve dans une situation intermédiaire, il faut noter que la majeure partie du territoire départemental se trouve en zone prioritaire, tout comme la quasi-totalité des bassins du Val d'Oise et de Seine-et-Marne limitrophes à Tremblay. Ce constat est essentiel pour comprendre les dynamiques intercommunales d'offre et de recours aux soins, et anticiper les évolutions positives ou négatives en matière d'offre de soins.

La densité de généralistes : 19 médecins généralistes à Tremblay-en-France, soit 5,4 médecins pour 10 000 habitants, avec une tendance à la baisse depuis 5 ans

Densité d'omnipraticiens pour 10 000 hab., 2017 (pour 10 000 hab.) - Source : FNPS - INSEE

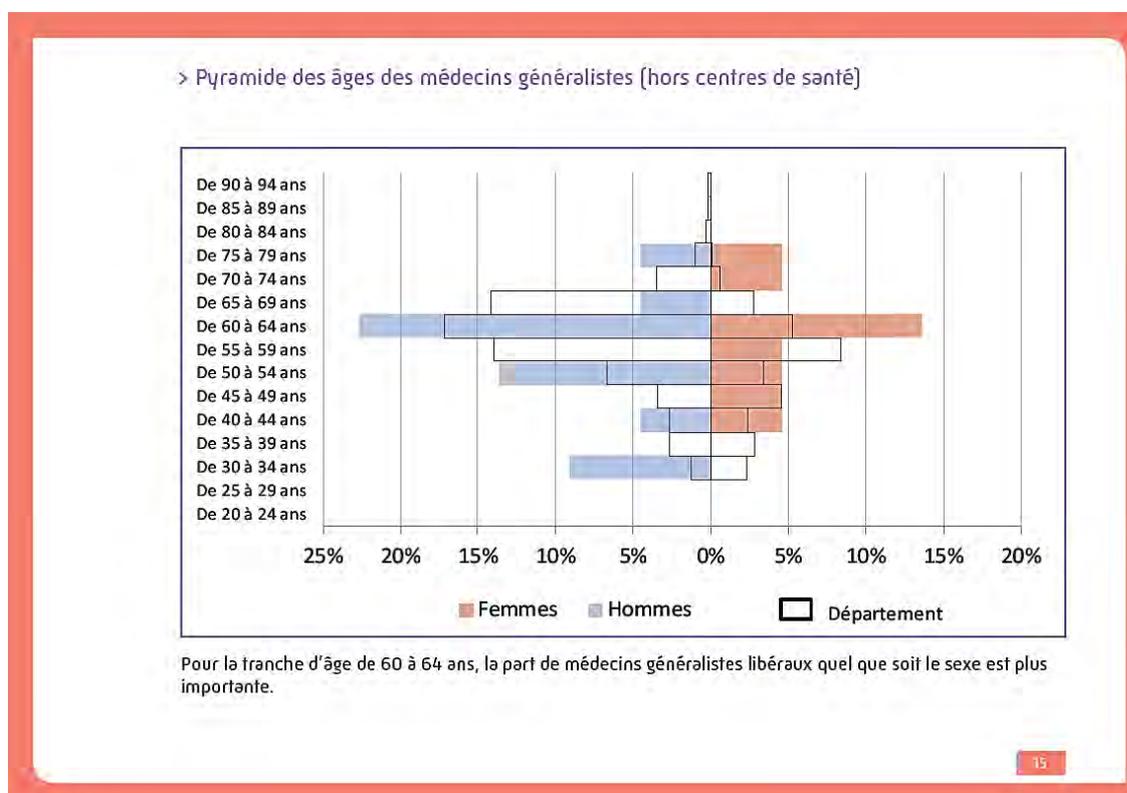


INSEE_CODEGEO	Insee_LIBGEO	Total généralistes omnipraticiens	Nb omnipraticiens libéraux pour 10 000 hab
75	Paris	2 411	10,9
92	Hauts-de-Seine	1 164	7,3
93	Seine-Saint-Denis	962	6
94	Val-de-Marne	911	6,6
77	Seine-et-Marne	911	6,6
78	Yvelines	1 046	7,3
91	Essonne	886	6,9
95	Val-d'Oise	815	6,7
Île-de-France		9106	7,5



Densité (pour 10 000 habitants)	Médecins généralistes
Tremblay-en-France	5,4
Minimum	4,1 (La Courneuve)
Maximum	15,3 (Le Raincy)
Médiane	6

Source : ARS, Carto santé, nb d'omnipraticiens pour 10 000 habitants

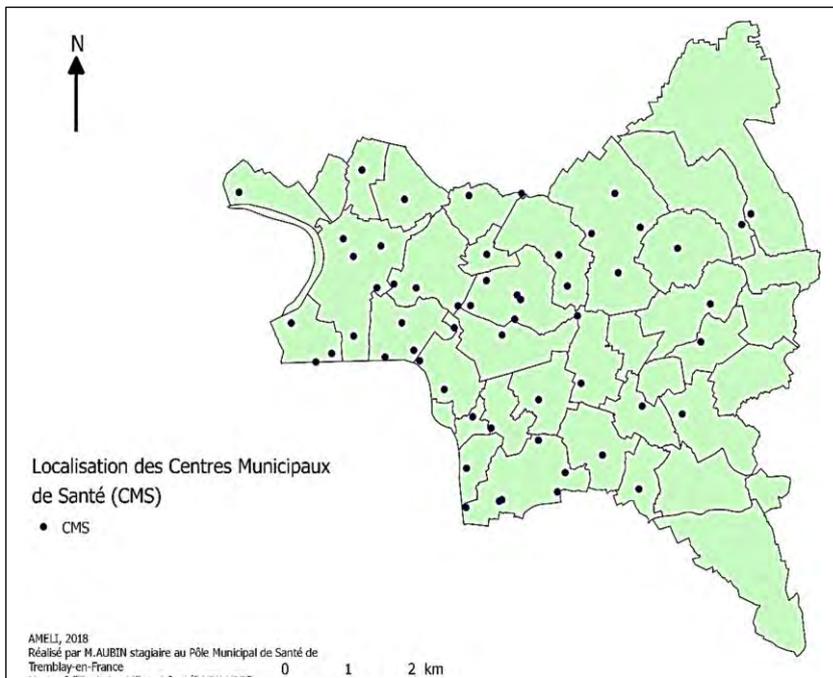


CPAM 93, Données santé de la commune de Tremblay-en-France année 2016

Il est à noter une faible densité de médecins généralistes en Seine-Saint-Denis en général, et, à l'intérieur du Département, Tremblay fait partie des plus basses, avec en plus une baisse du nombre de médecins généralistes attendue d'ici 5 ans, et particulièrement une accélération entre 2016 et 2018 : 25 généralistes en 2016 (données CPAM), 19 en 2018, 16 à ce jour...

Cette baisse s'explique notamment par un contexte de vieillissement marqué des médecins comme le montre la monographie CPAM 93.

Il est important de pointer la part plus importante des médecins généralistes libéraux sur la tranche d'âge des 60/64 ans, avec pour conséquence des départs en retraite d'ici peu.



Une échelle fine à l'échelle départementale montre d'importants contrastes, avec trois dynamiques :

- des communes à faible densité (inférieures à la médiane), mais qui possèdent pour la plupart un ou plusieurs Centres Municipaux de Santé, qui représentent donc dans ces communes un choix politique local et un levier incontournables pour maintenir une offre de soins de proximité et éviter une désertification : c'est le cas de Tremblay-en-France,

- des communes à plus fortes densités, avec présence d'un ou plusieurs Centres Municipaux de Santé, qui s'inscrivent en renfort d'une offre de soins libérale,

- des communes à plus fortes densités sans présence d'un Centre Municipal de Santé, où l'offre est assurée par l'exercice libéral.

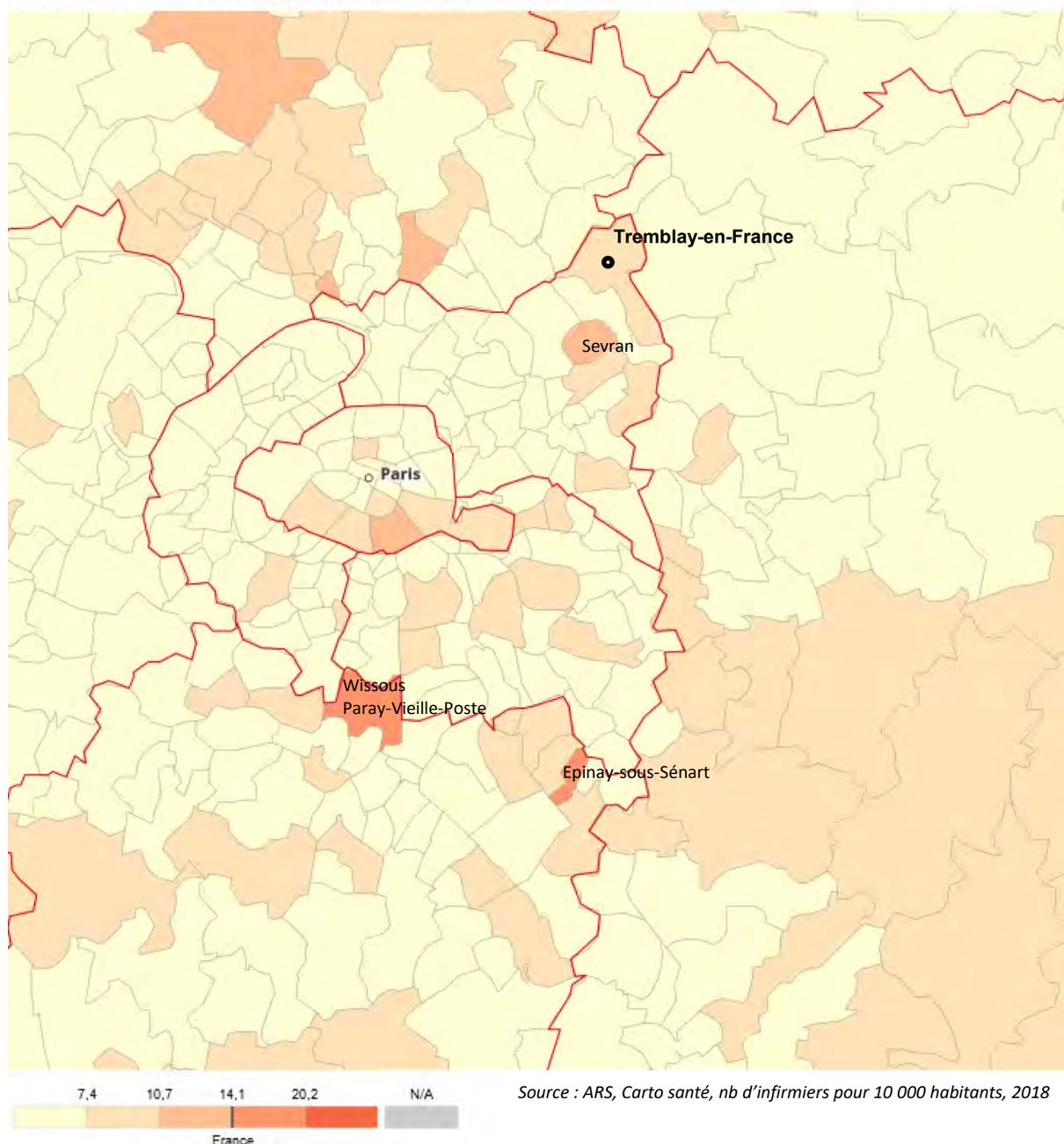
Sources : données brutes : observatoire Départemental des Données Sociales (OD) disposition de l'UDCCAS 93 et des CCAS, dont le CCAS de Tremblay-en-France de INSEE, Recensement de la population, 2015

Calculs : Ville de Tremblay-en-France, observatoire social/Cartographie : Marion AL « Territoires, Villes et Santé », UPN-UPEC

La partie Est de la Seine-Saint-Denis est beaucoup moins dotée en Centres Municipaux de Santé que la partie Ouest et Nord. Ainsi, on note que les communes à l'Ouest de Tremblay-en-France (donc dans l'Etablissement Public Territorial « Terre d'Envol ») ont toutes des CMS alors que les communes du Sud comme Vaujours par exemple, n'en ont pas.

Les infirmiers

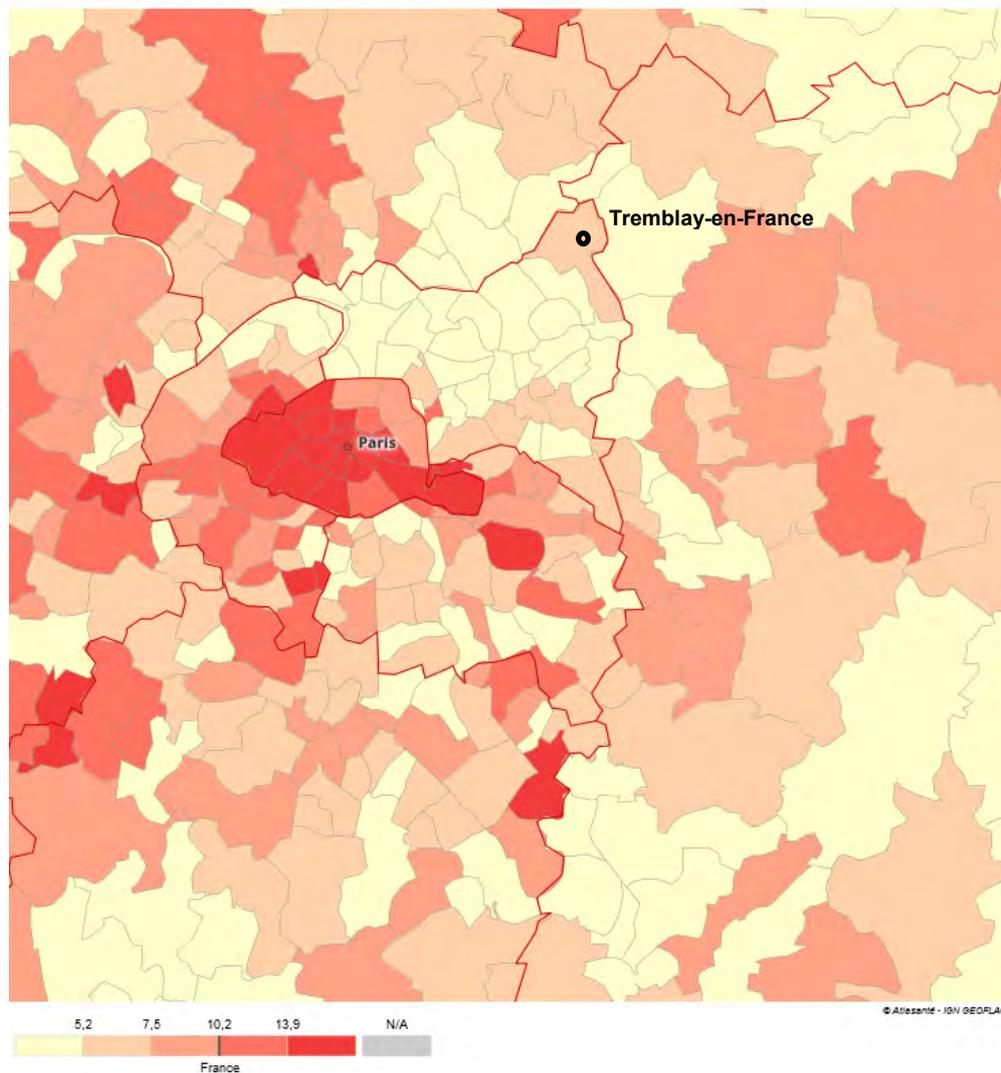
Densité d'infirmiers pour 10 000 hab., 2017 (pour 10 000 hab.) - Source : FNPS - INSEE



La ville de Tremblay-en-France fait partie des quelques villes de la Seine-Saint-Denis et de la petite couronne à avoir une densité d'infirmiers plus élevée, dans un contexte de densité très basse pour les villes limitrophes. En effet, la ville possède 8.2 infirmiers pour 10 000 habitants alors que la Seine-Saint-Denis comprend en moyenne 5.4 infirmiers pour 10 000 habitants. C'est un atout très important et aussi un enjeu de veille au regard de ce que représente l'offre d'infirmierie en termes de premier accès, de prévention, et de dépistage.

Les masseurs-kinésithérapeutes

Densité de masseurs-kiné pour 10 000 hab., 2017 (pour 10 000 hab.) - Source : FNPS - INSEE



Source : ARS, Carto santé, nb de masseurs-kiné pour 10 000 habitants, 2018

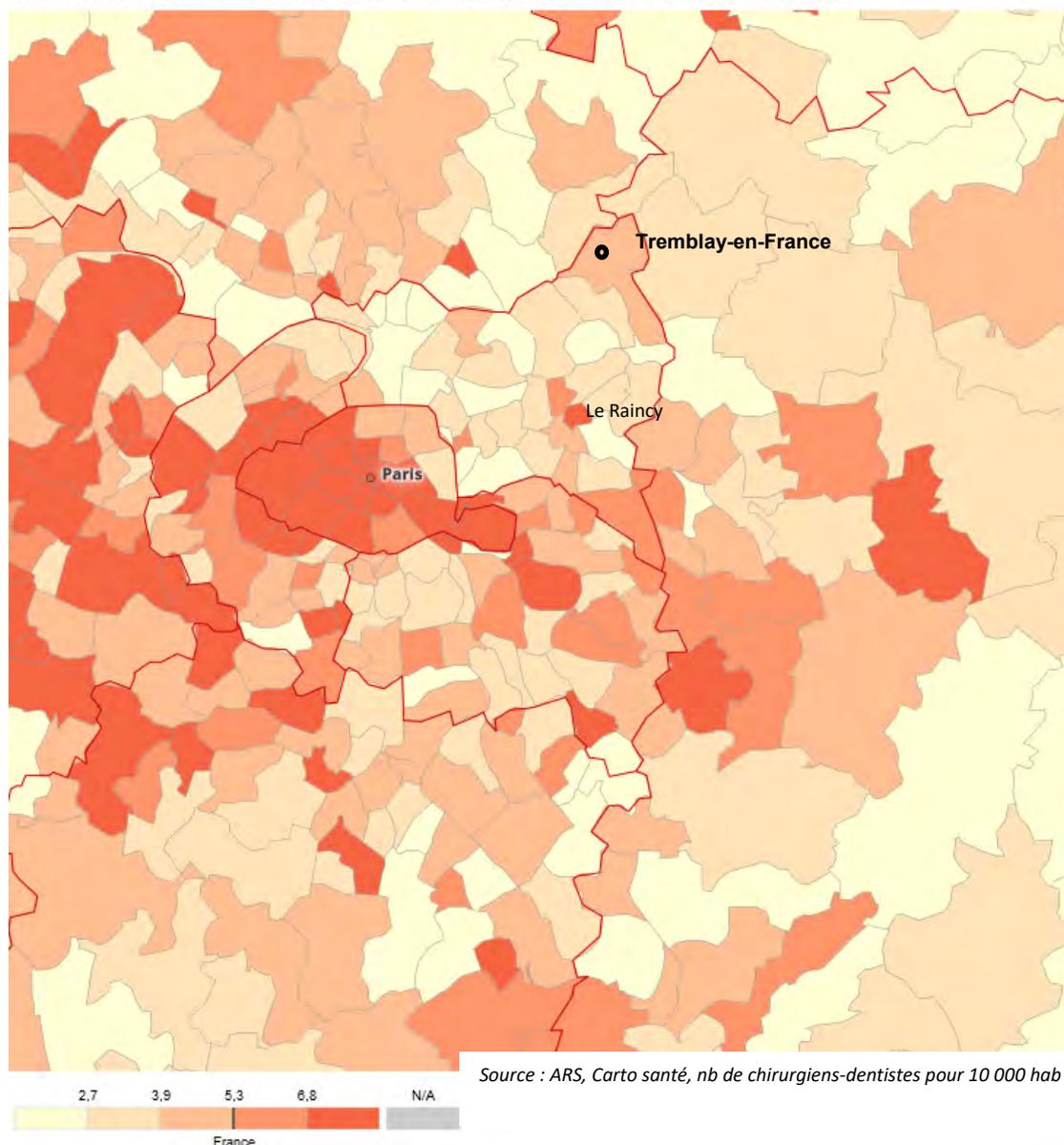
Avec 5,4 professionnels pour 10 000 habitants, Tremblay-en-France est dans la moyenne haute ainsi que le sud du département, dans un contexte là encore de faible densité dans les villes limitrophes et un contexte où la Seine-Saint-Denis est vraiment le parent pauvre de la petite couronne sur cette offre de soins.

Or, l'implantation de masseurs-kiné est très importante dans le maintien d'une offre de proximité en termes de poursuite du parcours de soins et donc de lutte contre le renoncement aux soins pour motif d'insuffisance de l'offre :

- soins/rééducation lié à une pathologie
- rééducation périnatalité post accouchement
- kiné respiratoire jeunes enfants
- rééducation/soins après accidents du travail maladie professionnelles
- prévention et support développement à la pratique sportive.

Les chirurgiens-dentistes

Densité de chirurgiens-dentistes pour 10 000 habitants, 2017 (pour 10 000 hab.) - Source : FNPS - INSEE



Avec une densité de 5,2 professionnels pour 10 000 habitants (moyenne départementale 3,1), Tremblay connaît la meilleure situation de la SSD en général sur cette offre de soins, même si fort contraste ouest/est petite couronne, et petite/grande couronne sur l'implantation de cette profession.

Il s'agit d'un indicateur de veille très important au regard des enjeux des soins dentaires :

- conséquences graves d'un non accès aux soins sur la santé en général
- prévention buccodentaire dès le plus jeune âge
- élément important du parcours de soins pour certaines pathologies (diabète)
- lien entre hygiène dentaire et insertion
- soins dentaires et vieillissement.

Par ailleurs, le maintien d'une offre à un niveau suffisant et diversifiée dans les praticiens est important pour garantir un accès aux soins de proximité dans le temps et l'espace, et offrir des facteurs financiers diversifiés d'accès aux soins.

Les médecins spécialistes

Contexte général

INSEE_CO DCEO	Insee_LIBGEO	Total spécialistes	Nb spécialistes pour 10 000 habitants	% spécialistes secteur 1	Présence d'un ou plusieurs centres municipaux de santé dans la commune	Présence d'une clinique ou d'un hôpital généraliste privé dans la commune
93062	Le Raincy	25	17,3	36,0	NON	NON mais groupe hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil
93073	Tremblay-en-France	60	17,0	46,7	OUI	OUI privé
93045	Les Lilas	36	15,7	27,8	OUI	OUI privé
93072	Stains	58	14,7	56,9	OUI	OUI privé
93007	Le Blanc-Mesnil	68	12,3	50,0	OUI	OUI privé
93047	Montfermeil	30	11,7	63,3	NON	OUI groupe hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil
93066	Saint-Denis	121	10,9	62,0	OUI	Oui public
93006	Bagnolet	39	10,9	25,6	OUI	OUI privé
93046	Livry-Gargan	43	9,7	53,5	OUI	OUI privé
93070	Saint-Ouen	44	9,1	29,5	OUI	OUI privé
93005	Aulnay-sous-Bois	75	9,0	56,0	OUI	OUI groupe hospitalier intercommunal Robert Ballanger
93001	Aubervilliers	66	7,9	56,1	OUI	OUI privé et public
93077	Villemomble	18	6,0	50,0	OUI	
93057	Les Pavillons-sous- Bois	14	6,0	57,1	NON	
93031	Épinay-sur-Seine	30	5,5	83,3	OUI	
93064	Rosny-sous-Bois	23	5,1	30,4	OUI	
93049	Neuilly-Plaisance	10	4,7	40,0	OUI	
93051	Noisy-le-Grand	29	4,4	48,3	NON	
93048	Montreuil	45	4,2	62,2	OUI	OUI groupe hospitalier intercommunal
93078	Villepinte	15	4,1	93,3	OUI	
93029	Drancy	28	4,0	46,4	OUI	
93071	Sevran	20	4,0	65,0	OUI	oui public
93010	Bondy	21	3,9	76,2	OUI	oui public
93050	Neuilly-sur-Marne	13	3,7	76,9	NON	
93013	Le Bourget	6	3,7	83,3	OUI	
93055	Pantin	17	3,1	52,9	OUI	
93033	Gournay-sur-Marne	2	2,9	50,0	NON	
93008	Bobigny	15	2,9	53,3	OUI	oui public
93053	Noisy-le-Sec	12	2,8	66,7	OUI	
93059	Pierrefitte-sur-Seine	8	2,7	87,5	OUI	
93014	Clichy-sous-Bois	7	2,3	85,7	OUI	
93063	Romainville	6	2,3	66,7	OUI	
93032	Gagny	9	2,3	44,4	OUI	
93061	Le Pré-Saint-Gervais	4	2,3	50,0	NON	
93015	Coubron	1	2,1	100,0	NON	
93027	La Courneuve	7	1,7	85,7	OUI	
93030	Dugny	0	0,0	0,0	OUI	
93039	L'Île-Saint-Denis	0	0,0	0,0	NON	
93074	Vaujours	0	0,0	0,0	NON	
93079	Villetaneuse	0	0,0	0,0	NON	

Sources : données brutes : observatoire Départemental des Données Sociales (ODDS)-CPAM 93 : extrait du recueil de données mis à disposition de l'UDCCAS 93 et des CCAS, dont le CCAS de Tremblay-en-France dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) ; INSEE, Recensement de la population, 2015

Calculs : Ville de Tremblay-en-France, observatoire social

La densité de Tremblay-en-France : tous spécialistes confondus est de 17 pour 10 000 habitants, pour une moyenne départementale à 6,4.

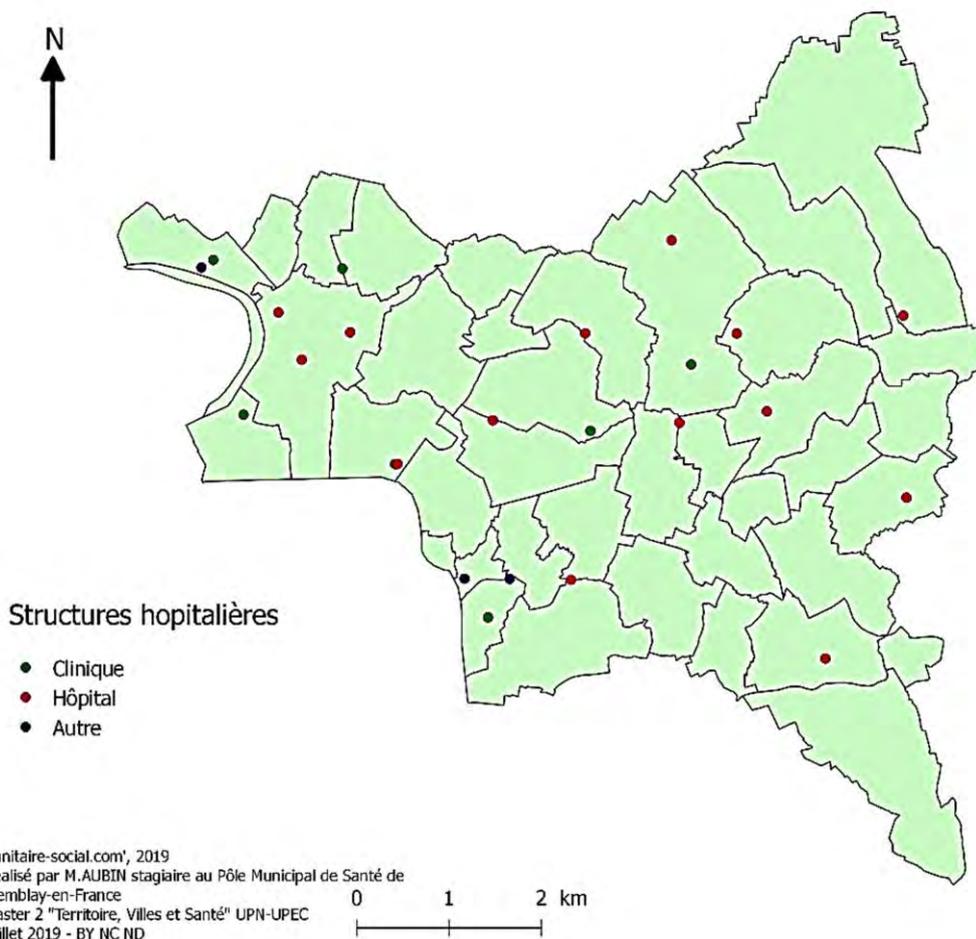
4 villes ont une densité nulle.

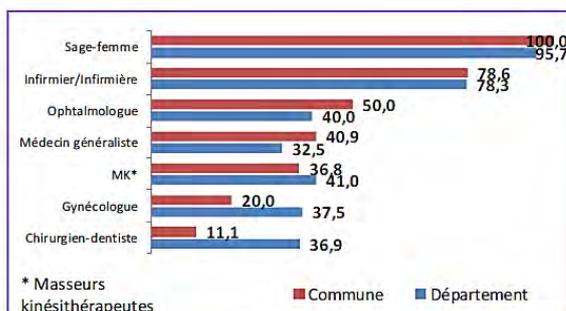
L'amplitude s'étend de 1,7 à 17,3 et Tremblay-en-France apparaît comme la 2^{ème} commune la mieux dotée, derrière Le Raincy.

Quand on observe les communes pour lesquelles la densité est la plus élevée, on voit nettement les deux dynamiques favorables que peuvent apporter en soutien :

- la présence d'un centre municipal de santé
- la présence d'une structure de soins hospitalière, notamment privée.

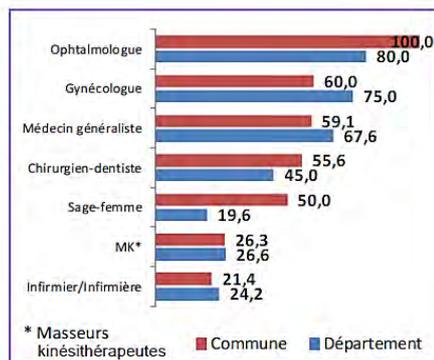
La Seine-Saint-Denis possède en effet une trentaine d'établissements hospitaliers. Tremblay-en-France possède l'Hôpital Privé du Vert Galant, situé dans le Sud-Ouest de la commune. Par ailleurs, la ville dépend principalement de l'Hôpital Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois ou de l'Hôpital René Muret à Sevran, ce dernier étant d'une taille et d'un rayonnement bien inférieur à Ballanger.





> Taux de féminisation par spécialité

Pour les médecins généralistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les gynécologues et les chirurgiens-dentistes, la part de professionnels de sexe masculin est majoritaire.



> Taux de 55 ans et plus par spécialité

Les gynécologues, les médecins généralistes et les infirmiers sont en moyenne plus jeunes que leurs confrères du département.

16

CPAM 93, Données santé de la commune de Tremblay-en-France année 2016

Néanmoins, même si la densité à Tremblay est très forte et si d'une façon générale, tous praticiens et structures confondus, les différents types de médecins spécialistes sont tous représentés, il n'en demeure pas moins que l'offre reste à un niveau préoccupant pour certaines professions, notamment les spécialistes de recours hors parcours de soins (ophtalmologue, gynécologue). La monographie ci-après des spécialistes montrera ces points de vigilance.

De plus, il est également intéressant de prendre en compte l'accès aux soins d'un point de vue financier. En effet à Tremblay, seuls 46% des spécialistes sont conventionnés secteur 1, pour une moyenne départementale de 54,1%.

Enfin, cette offre de soins élevée en matière de spécialistes ne doit pas masquer un contexte démographique marqué par un vieillissement des praticiens.

Synthèse : monographie de l'offre de soins à Tremblay-en-France dans une approche inter et infra communale

Typologie de l'offre



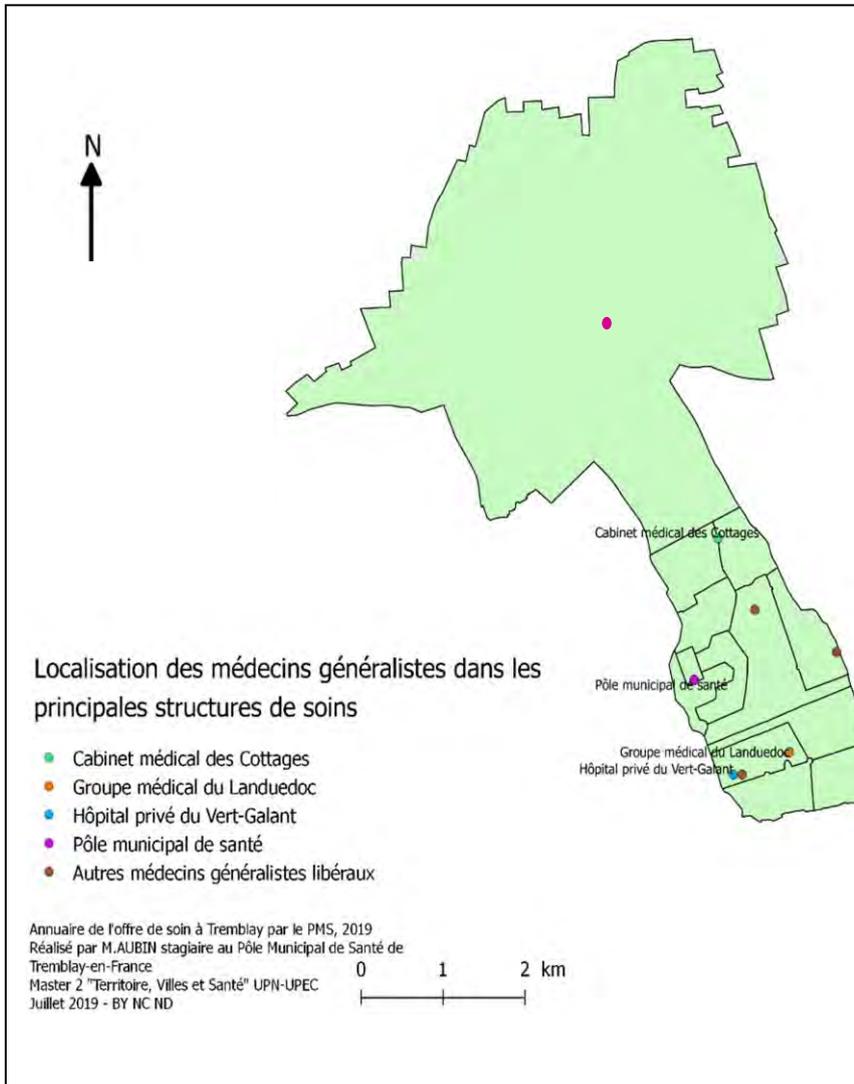
On retrouve à Tremblay-en-France différentes structures de soins, qu'elles soient privées ou publiques/municipales. L'offre de soins de Tremblay-en-France est particulière car elle est concentrée entre différentes grandes structures et il y a peu de praticiens en libéral en individuel. Le Pôle Municipal de Santé (CMS), situé dans le quartier Centre-Ville est un point stratégique et important de l'offre de soin Tremblaysienne car elle regroupe de nombreux médecins, dentistes et infirmières. Le Centre Médico-Psychologique (CMP), quant à lui est un lieu de statut public de prise en charge psychologique, situé juste à côté du CMS.

L'Hôpital Privé du Vert-Galant (HPVG) est un hôpital privé qui regroupe de très nombreux spécialistes. Il est situé au Sud de la commune, dans le quartier du Vert-Galant.

Il y a ensuite deux regroupements de médecins et spécialistes en libéral, les cabinets médicaux du Languedoc et du Cottage. Ce sont des praticiens qui exercent en libéral (sans lien avec la commune) mais regroupés. Ce type de pratique est positive car elle favorise le travail en équipe entre les praticiens et permet ainsi une meilleure prise en charge du patient. Mais l'aspect négatif est que cela regroupe tous les praticiens au même endroit. L'offre de soins est donc mal répartie sur l'ensemble du territoire.

A Tremblay-en-France, il y a quatre points d'offre sanitaire, ce qui diminue l'accessibilité pour se rendre chez un praticien.

Concernant l'offre médicale à destination des personnes handicapées, Tremblay-en-France accueille sur son territoire un Foyer de vie pour adultes handicapés, trois Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), un Institut Médico-Educatif (IME) à destination des enfants et adolescents. Enfin, les personnes âgées ont à disposition deux EHPAD dont avec une prise en charge des malades d'Alzheimer.

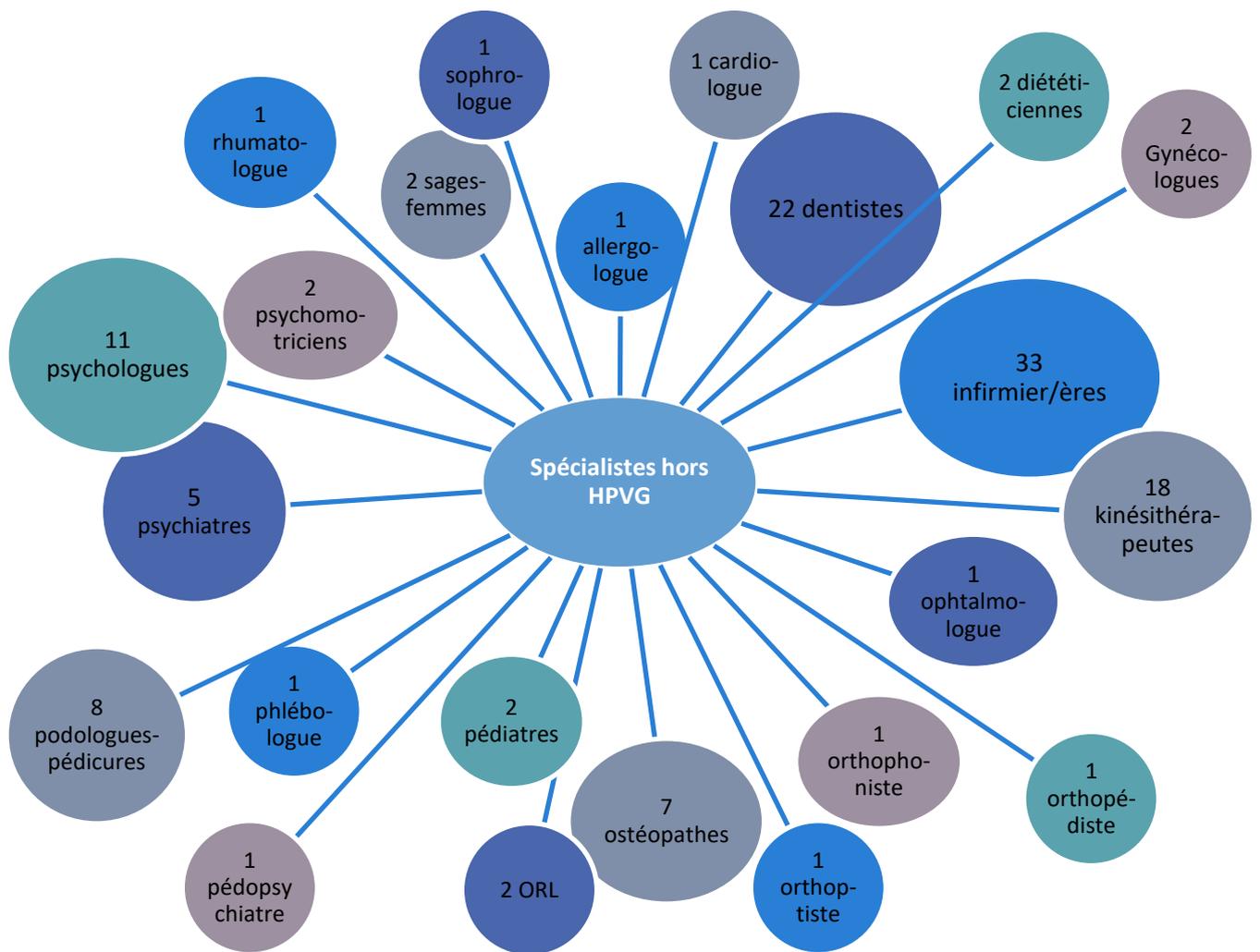


Les médecins généralistes de Tremblay-en-France se répartissent en 6 points sur le territoire communal :

-8 sont situés dans le PMS et dans un centre social du vieux pays (consultation externalisée du PMS à raison de 2 demi-journées par semaine). Mais aucun n'est en Equivalent Temps Plein complet, -5 dans le Cabinet Médical des Cottages, 3 dans le cabinet médical du Languedoc et -4 à l'Hôpital privé du Vert Galant.

Seulement trois sont des indépendants en libéral.

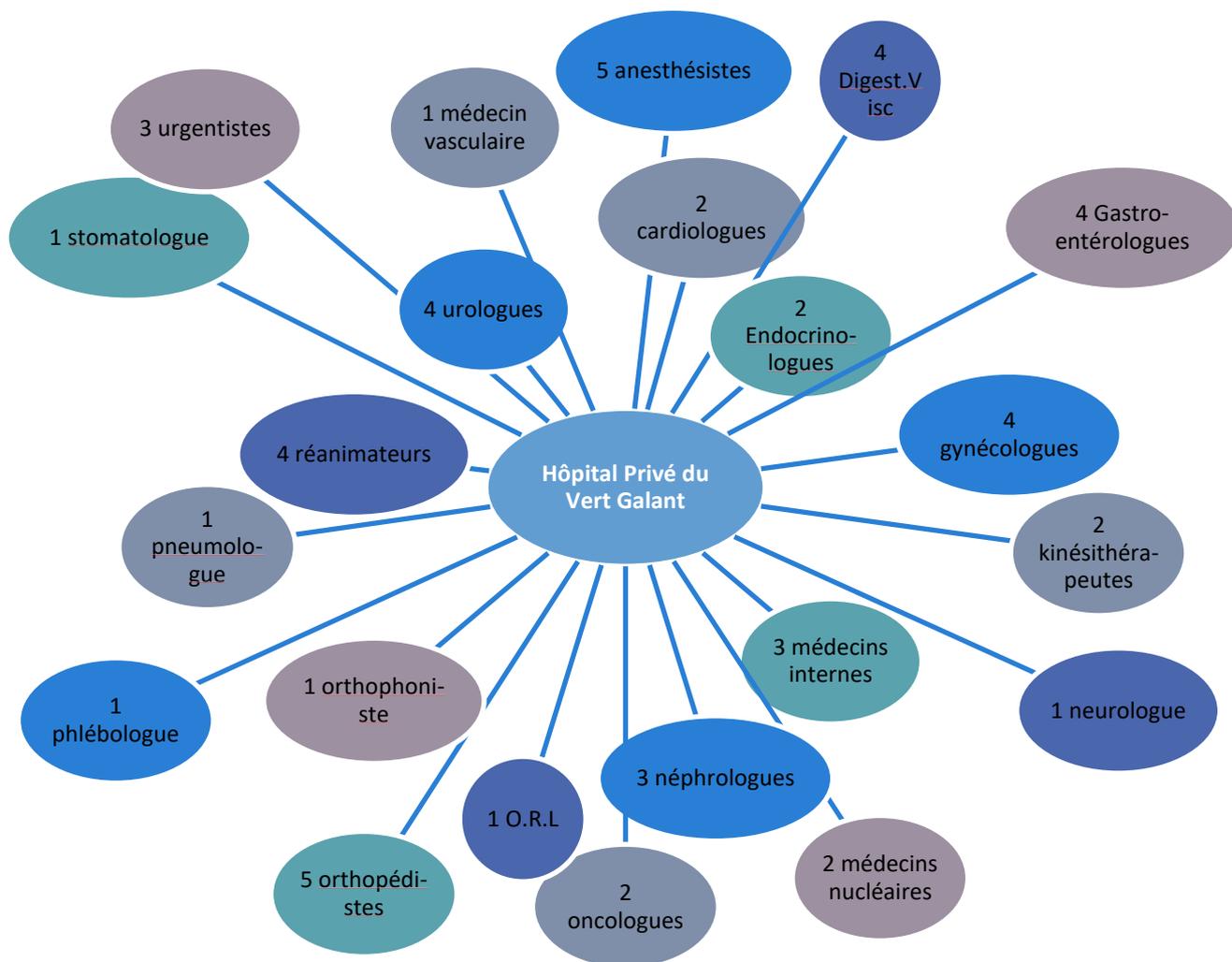
Donc, l'on peut dire que l'offre médicale de médecins généralistes a une répartition territoriale très réduite à Tremblay-en-France.



Comme évoqué préalablement, Tremblay-en-France compte de nombreux spécialistes. Nous avons ici exclu l'HPVG pour n'avoir que les spécialistes exerçant soit en libéral (dont les cabinets médicaux) soit dans le CMS.

Ainsi, on observe une grande palette de spécialistes différents mais avec de grandes inégalités numériques entre les types de spécialités.

A titre d'exemple, il y a 33 infirmiers/ères, 18 kinésithérapeutes et 11 psychologues mais seulement 1 ophtalmologue, 1 orthophoniste et 2 gynécologues.

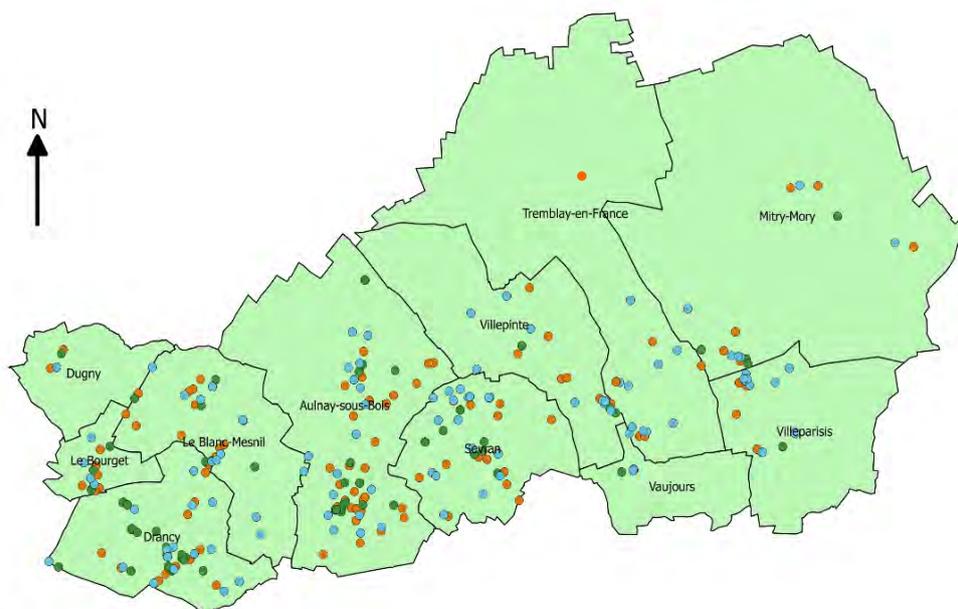


Mais ces inégalités de spécialistes peuvent plus ou moins être compensées par la présence de très nombreux spécialistes au sein de l'HPVG.

Ainsi par exemple on y retrouve quatre gynécologues.

Sont présentes également et surtout des spécialités plus poussées, demandant une structure plus médicalisée avec un plateau technique important comme pour les urologues, les neurologues ou les anesthésistes.

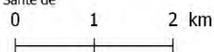
D'ailleurs, l'HPVG est reconnu pour la qualité de ses prises en charge, notamment celle du calcul urinaire, la prise en charge des urgences mains, et celle de la vésicule biliaire.



Praticiens de 1ers recours à Tremblay-en-France et communes limitrophes

- Dentiste
- Infirmier
- Médecin généraliste

Ameli, 2019
 Réalisé par M.AUBIN stagiaire au Pôle Municipal de Santé de Tremblay-en-France
 Master 2 "Territoire, Villes et Santé" UPN-UPEC
 Juillet 2019 - BY NC ND



Si l'on observe plus précisément les médecins généralistes, les infirmiers et les dentistes, faisant partie de l'offre de soin dite de « premier recours », à une échelle plus large : l'EPT « Terre d'Envol » ainsi que trois des communes limitrophes de Tremblay-en-France : Vaujours, Villeparisis et Mitry-Mory (ces deux dernières n'étant pas situées en Seine-Saint-Denis mais en Seine et Marne), 2 constats s'imposent :

- pour certains quartiers du Sud-Ouest et du Sud-Est de Tremblay-en-France, des praticiens sont situés à proximité dans les communes limitrophes à Villepinte à l'Ouest et à Mitry-Mory et Villeparisis à l'Est. Ce phénomène ne s'observe pas dans le Sud (Vaujours, commune avec une faible offre de soins), ni dans la partie Nord des quartiers habités de Tremblay-en-France, même si toujours avec Villepinte et Mitry-Mory en communes limitrophes.
- l'on peut observer une forte offre de soin de ces trois types de praticiens dans les autres communes de l'EPT dont Tremblay-en-France fait partie, surtout à Sevan, Aulnay-sous-Bois et le Blanc-Mesnil. Ces dernières étant situées à une distance accessible en transports en commun ou en voiture depuis Tremblay-en-France. Donc, même si Tremblay-en-France peut avoir des quartiers avec une offre de soin faible et mal répartie, elle peut être compensée par celle des communes voisines.

2.2 Consommation et accès aux soins de la population Tremblaysienne

Indicateurs généraux sur l'état de santé de la population

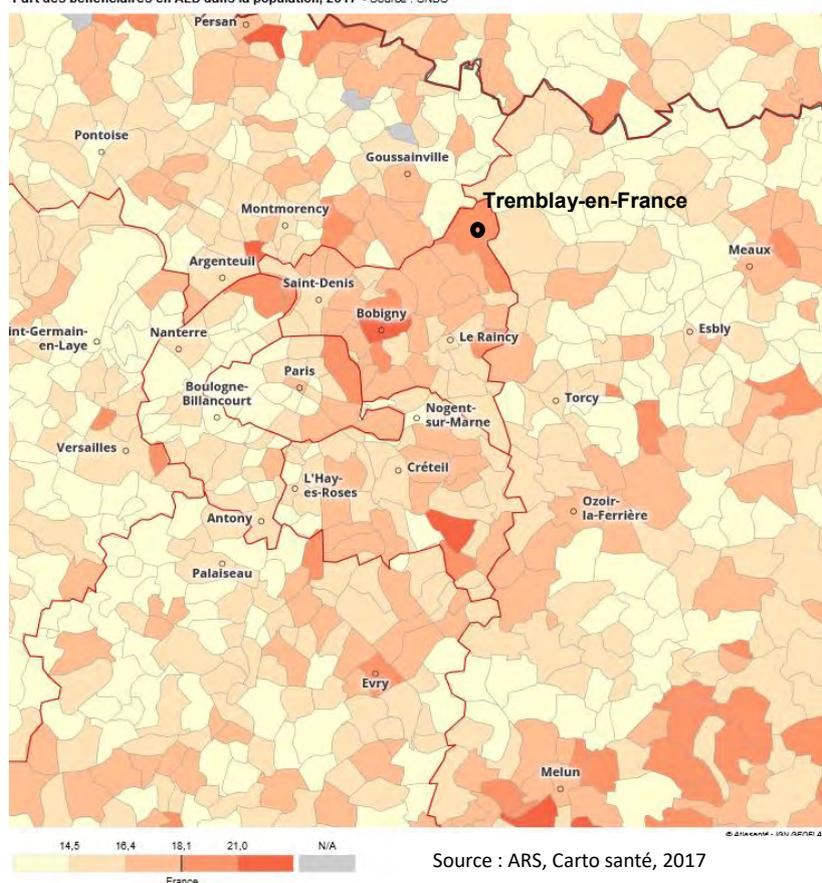
L'espérance de vie (période 2008-2013)

Source : CépiDc, Insee - exploitation ORS Ile-de-France

	Tremblay-en-France		93 - Seine St Denis		Ile-de-France	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espérance de vie à la naissance	78,0	83,3	78,5	84,7	79,8	85,6
Espérance de vie à 60 ans	21,9	25,6	22,6	27,3	23,5	27,8

ARS, Monographie 2019

Part des bénéficiaires en ALD dans la population, 2017 - Source : SNDS

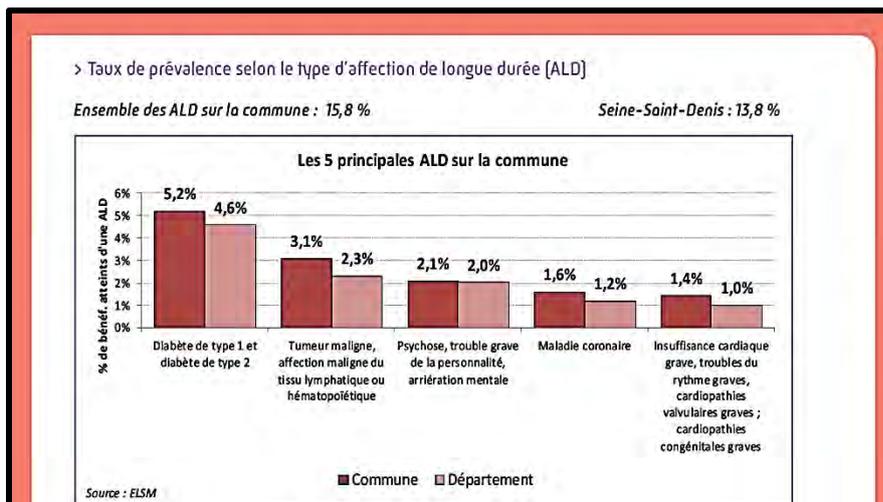


Source : ARS, Carto santé, 2017

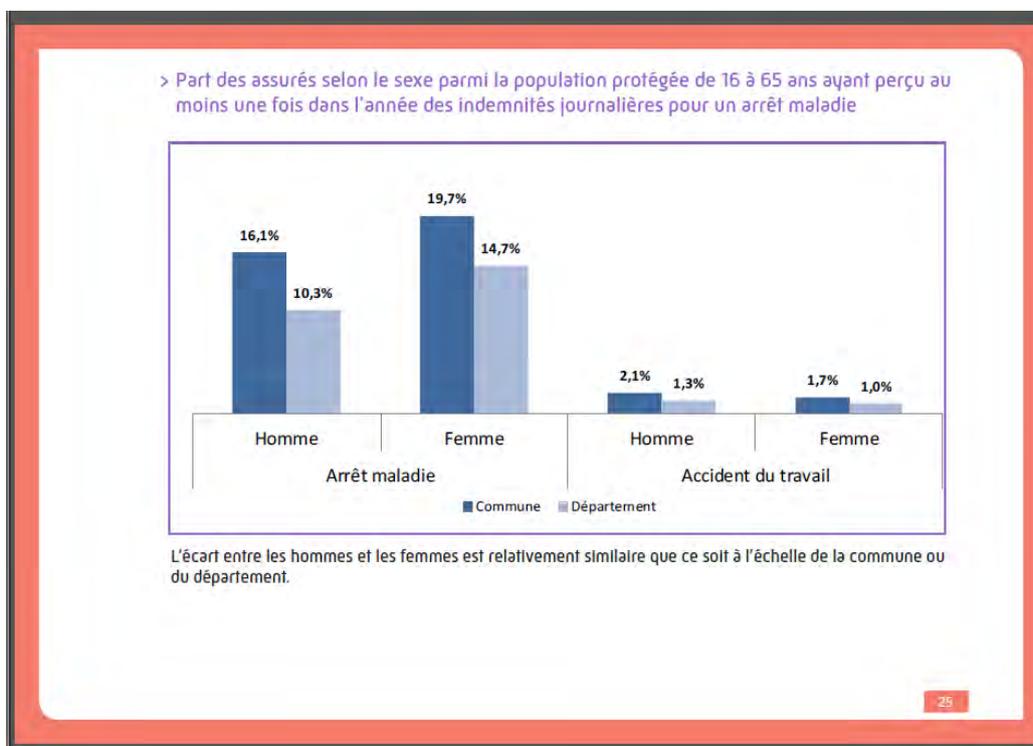
On constate une forte prévalence des Affections de Longue Durée en Seine-Saint-Denis et surtout dans le nord du département.

La part des bénéficiaires en Affections de Longue Durée est maximale à Tremblay-en-France et demeure ainsi un indicateur prioritaire à suivre.

La prévalence est notamment importante sur les diabètes type 1 et 2 et les tumeurs malignes, et ce, dans un contexte notable d'espérance de vie inférieure à la moyenne régionale et départementale, notamment chez les femmes.



CPAM 93, Données santé de la commune de Tremblay-en-France année 2016



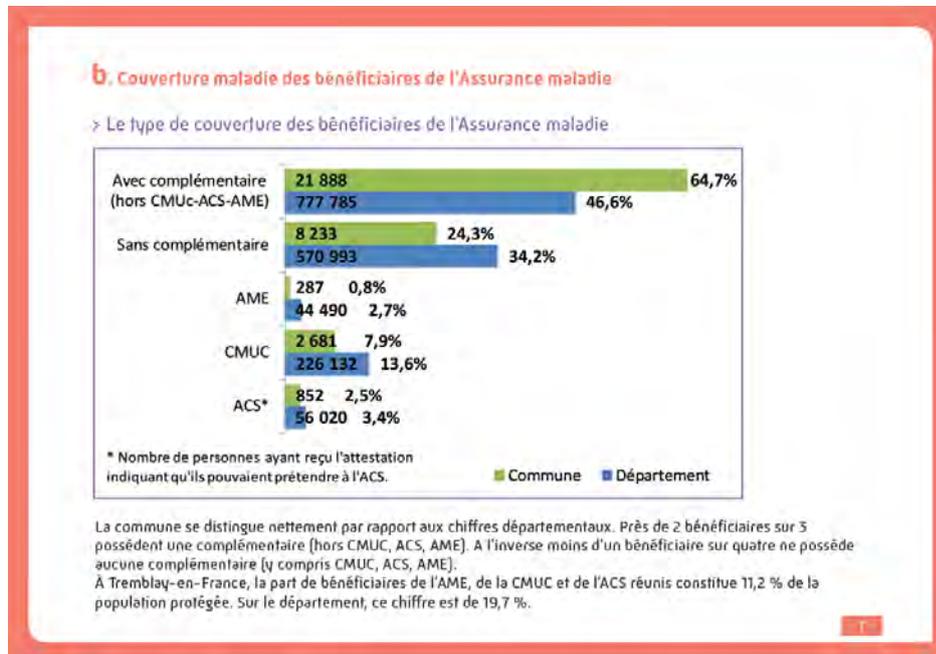
CPAM 93, Données santé de la commune de Tremblay-en-France année 2016

La part des salariés ayant perçu des Indemnités Journalières suite à un arrêt maladie est un autre indicateur important, le niveau Tremblaysien étant supérieur à la moyenne départementale.

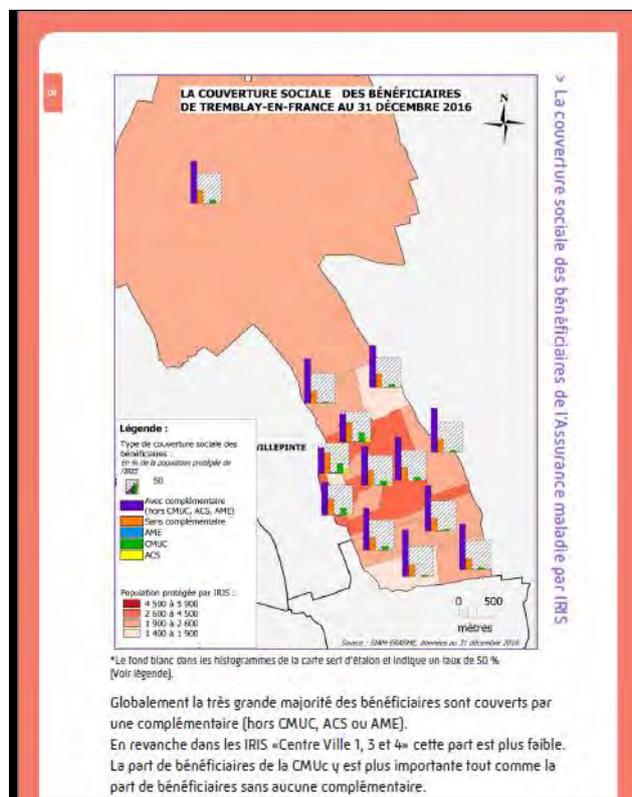
Dans le cadre de l'accès aux droits, la CRAMIF tient une permanence deux fois par semaine dans deux centres sociaux. Cette permanence permet un accompagnement des assurés confrontés à des problématiques telles qu'un arrêt de travail supérieur à 3 mois, un retour à domicile après une hospitalisation, la perte d'autonomie, etc. En ce sens, cette permanence peut être un outil de veille renforcée dans le cadre du CLS.

Indicateurs généraux sur l'accès aux soins

A Tremblay-en-France, l'accès aux soins reste supérieur à la moyenne départementale même si 24% de la population ne possède pas de complémentaire santé, notamment dans le quartier prioritaire.



CPAM 93, Données santé de la commune de Tremblay-en-France année 2016

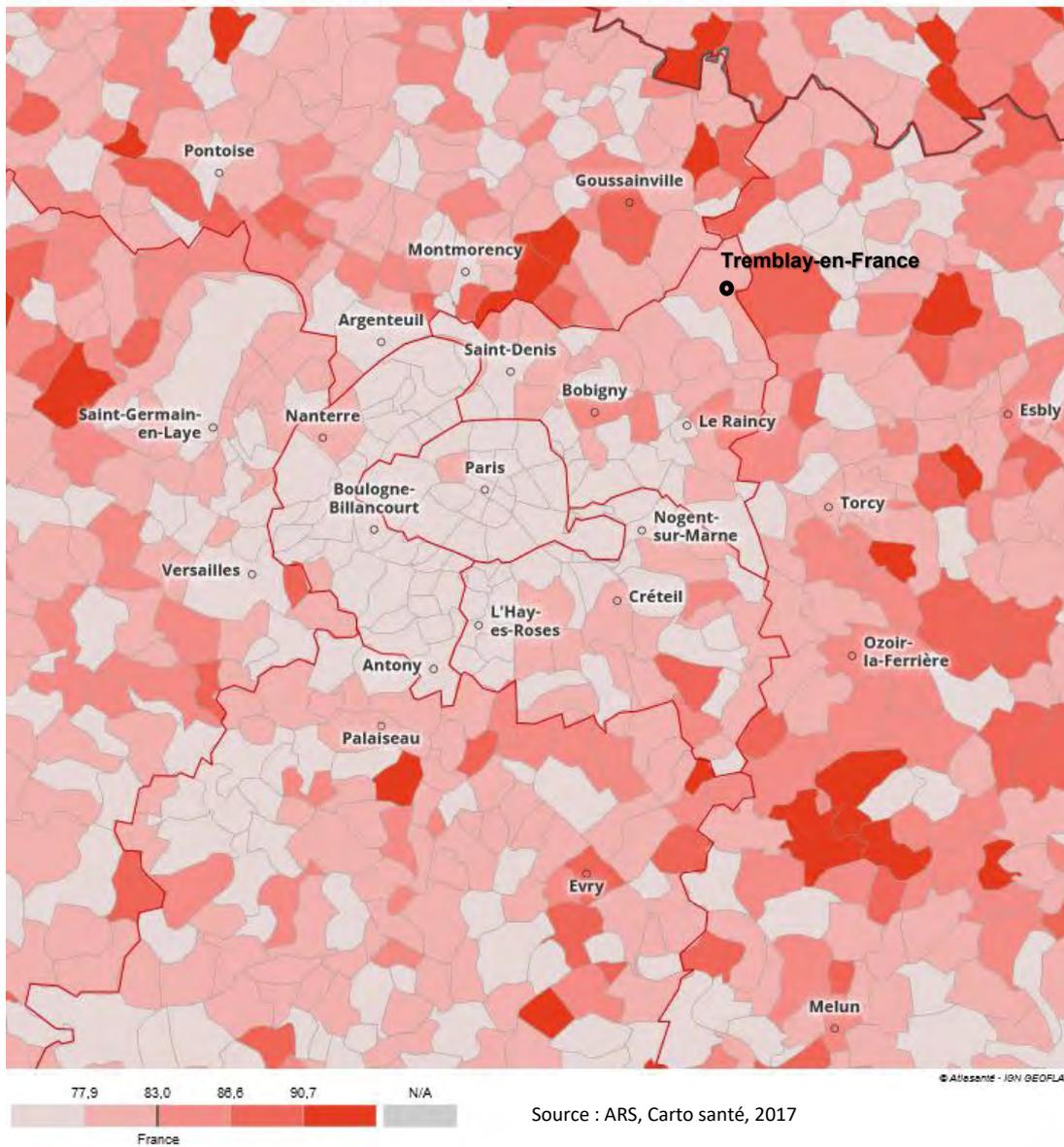


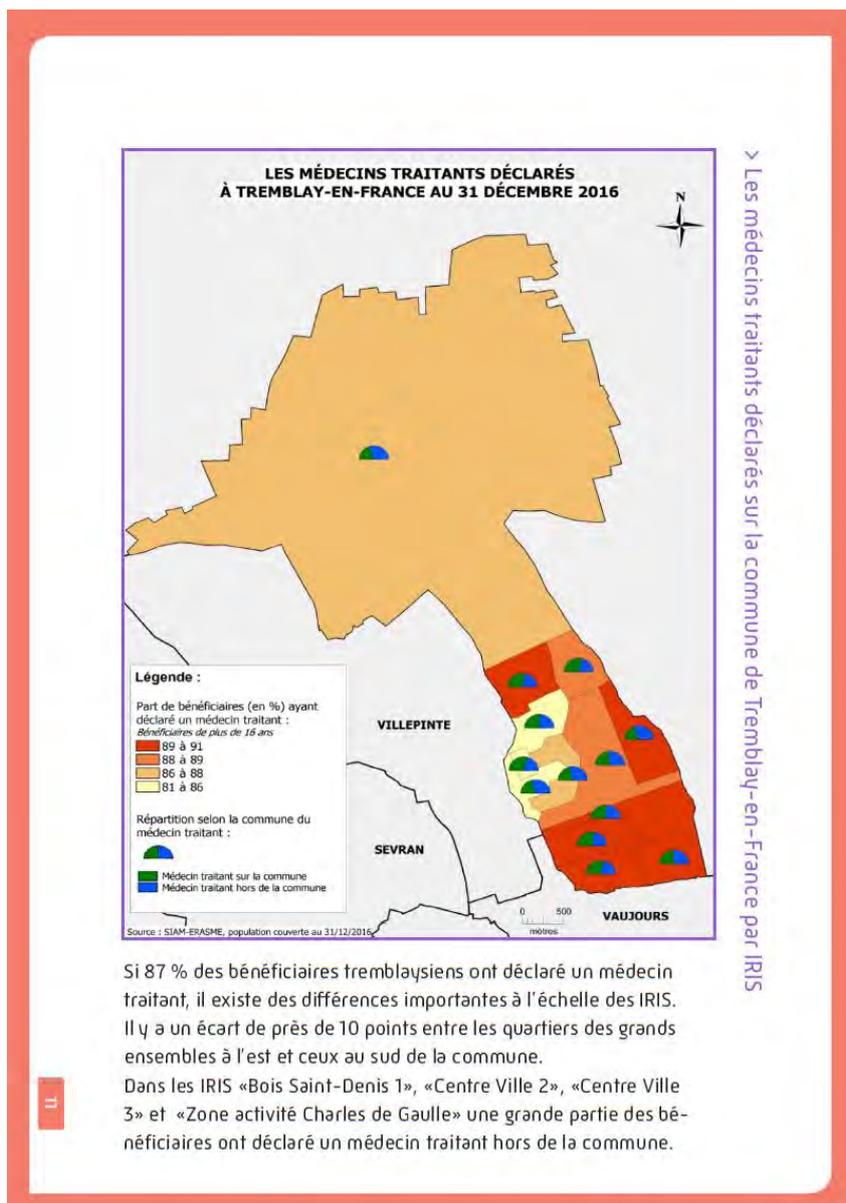
Une analyse précise des conditions de vie et des difficultés rencontrées par les ménages sans complémentaire santé a été initiée dans le cadre du volet thématique de l'analyse des besoins sociaux coréalisée par le CCAS et l'observatoire social, sous la forme d'entretiens en face à face.

Les premiers résultats feront l'objet d'une restitution et confirment la pertinence de poursuivre cette première recherche de terrain par une étude plus large et approfondie.

Indicateurs généraux sur la consommation de soins

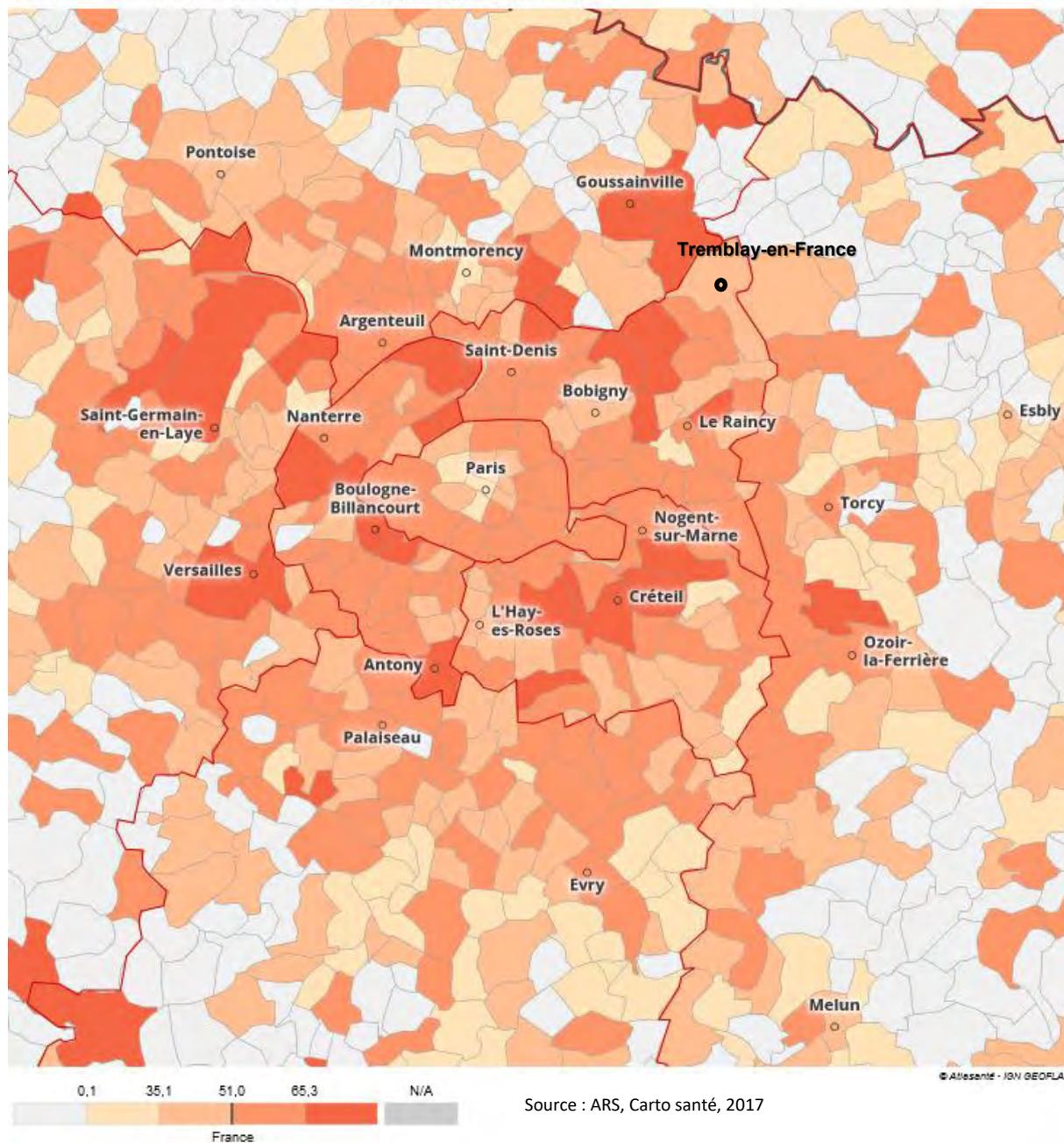
Part des bénéficiaires de soins généralistes dans la pop, 2017 (%) - Source : SNDS - INSEE





Avec 78.9% de bénéficiaires de soins généralistes , pour une moyenne départementale de 77,9%, **la consommation de soins des Tremblaysiens se situe dans la moyenne haute**, dans laquelle on peut inclure également les autres communes de l'EPT Paris Terres d'Envol ainsi que des communes comme Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

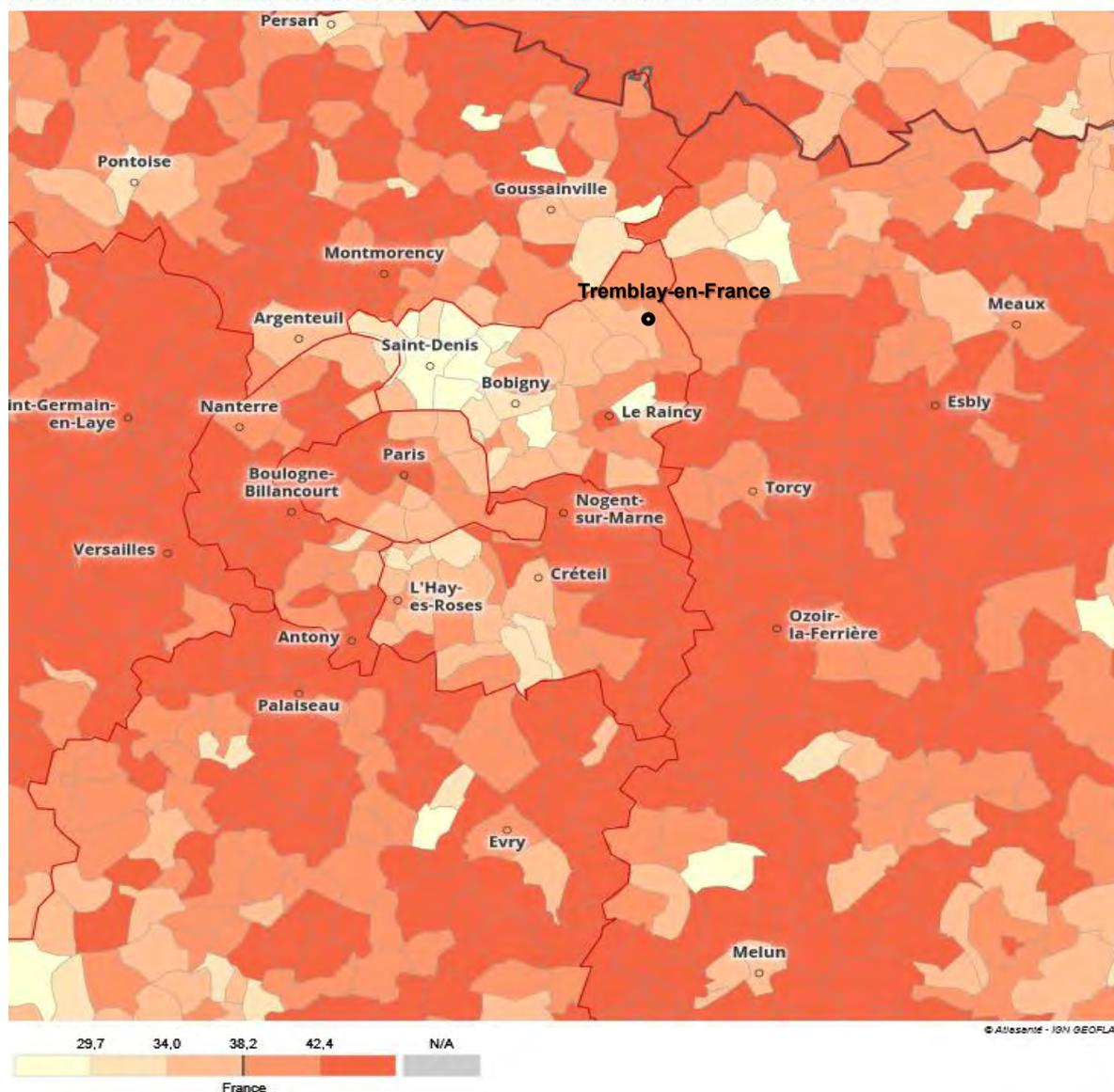
Cette tendance montre l'importance du rôle du médecin généraliste dans le parcours de soins. Elle est également à relier au taux important mesuré sur la déclaration d'un médecin traitant, qui concerne 87% des Tremblaysiens, avec néanmoins des différences inter quartiers importantes, notamment pour le quartier prioritaire du Grand Ensemble où le pourcentage se situe entre 83 et 86%.



La cartographie infra communale de la CPAM montre également que dans certains secteurs, une partie des bénéficiaires CPAM a déclaré un médecin traitant hors de la commune. Cette tendance se confirme en prenant en compte les données de l'ARS sur la consommation de soins intra communale.

Tremblay se situe en effet dans la moyenne basse du département en ce qui concerne la proportion d'habitants ayant consulté un généraliste à l'intérieur de la commune. Cette tendance reflète ainsi les conséquences de la baisse de la densité médicale observée pour les généralistes.

Part de bénéficiaires d'actes de spécialistes par rapport au nombre d'habitants, 2017 (%) - Source : SNDS

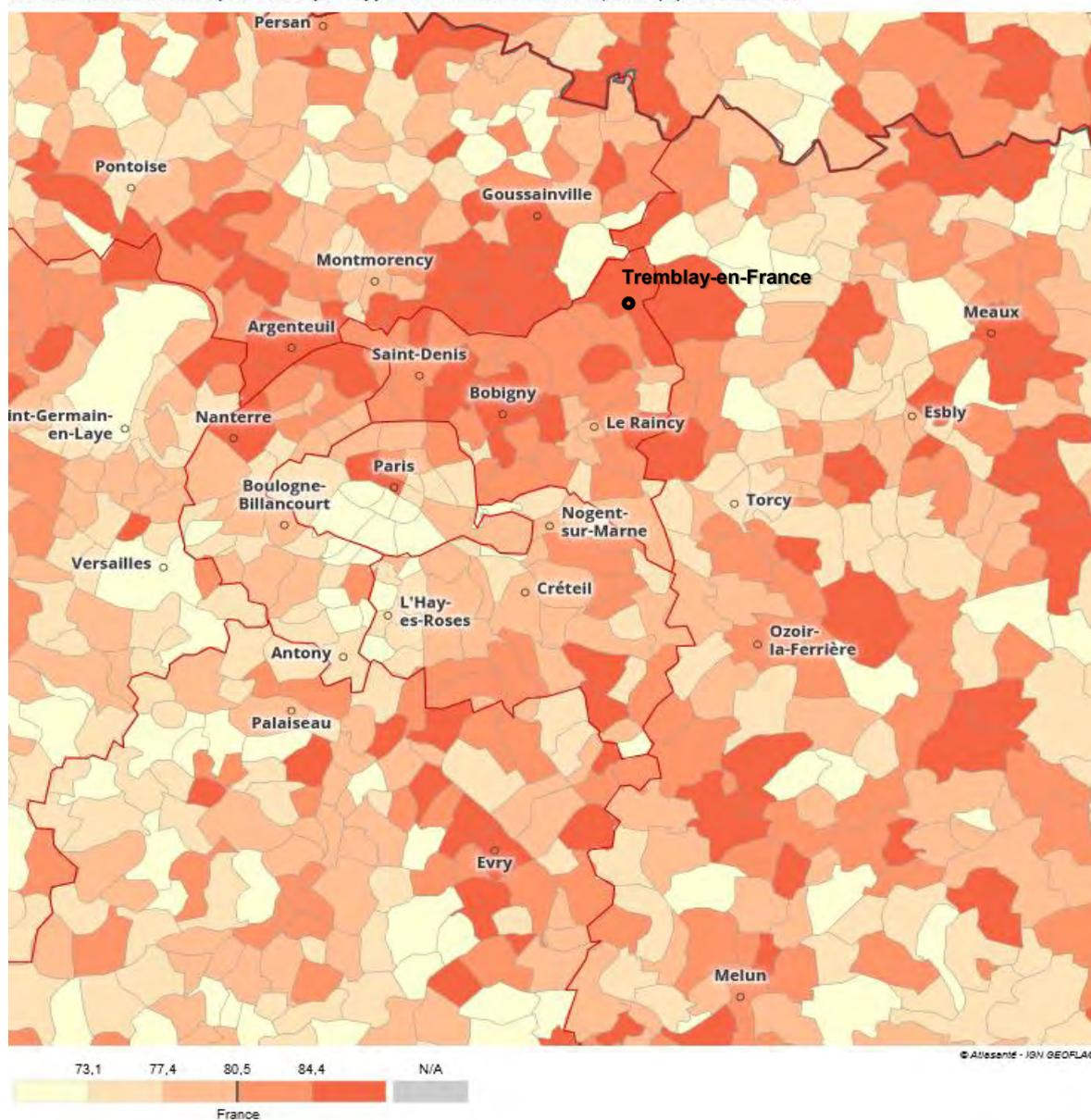


Source : ARS, Carto santé, 2017

A l'inverse, et en lien avec les densités élevées constatées pour les spécialistes, la proportion de la population Tremblaysienne bénéficiaire d'actes de soins spécialistes fait partie des plus élevées du département, avec 39,4%, pour une moyenne départementale de 34%.

La tendance Tremblaysienne est ainsi proche de la situation parisienne (40,7%).

Part de bénéficiaires de pharmacie par rapport au nombre d'habitants, 2017 (%) - Source : SNDS



Un autre indicateur intéressant est celui des bénéficiaires de pharmacie, qui dans la majeure partie du département, et notamment à Tremblay-en-France, se situe dans la moyenne haute, concerne 85% de la population.

Pour rappel la proportion de la population Tremblaysienne bénéficiaire de soins généralistes est de 78,9%. On mesure donc au travers de cet indicateur l'importance du rôle de l'offre de soins pharmaceutique dans le parcours de santé, l'accès aux soins, et la prévention au quotidien.

2.3 L'activité et la patientèle du Pôle Municipal de Santé

Le Pôle Municipal de Santé (PMS) de Tremblay-en-France a vu au cours des dernières années son nombre de praticiens évoluer. Ce qui a des conséquences sur le nombre de consultations et le nombre d'actes. La présence des praticiens est quantifiée en Equivalant Temps Plein (ETP), un temps plein étant égal à 35 heures, ce qui induit que le nombre de praticiens peut être différent du nombre d'ETP.

Les actes, tous praticiens confondus :

Type de praticien	2016		2017		2018	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Visite à domicile - médecins	oui		oui		oui	
Médecin généraliste	6	3	8	3,5	7	2,4
Médecin vasculaire (phlébologue)	1	0,2	1	0,17	0	0
Gynécologue	1	0,17	1	0,17	1	0,2
Dermatologue	1	0,17	1	0,17	0	0
Rhumatologue	1	0,1	1	0,1	1	0,1
ORL	1	0,17	1	0,17	0	0
Chirurgien-dentiste	7	2,5	7	4	5 (de 4 à 7)	2,1
Infirmière	4	3,2	4	3,3	4	3.3
Nb total	22	9.51	24	11.58	18	8.1
Plateau technique						
Echographe	non		oui		oui	
Rétinographe	non		oui		oui	
Radiologie panoramique dentaire	oui		oui		oui	
Radiologies dentaires	oui		oui		oui	

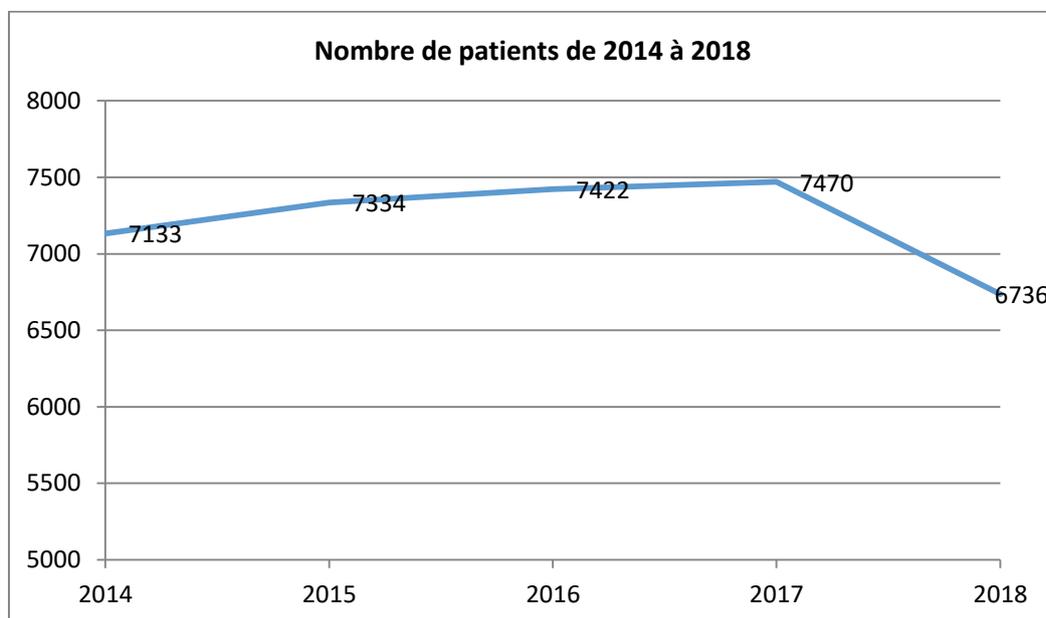
Le nombre total d'actes diminue depuis 2016 en corrélation avec la diminution du nombre d'ETP et l'arrêt total de certaines consultations de spécialistes partis en retraite. Par ailleurs, les actes sont différents des consultations car il peut y avoir plusieurs actes dans une même consultation en fonction de la pratique des médecins.

Année	2016	2017	2018	Taux d'évolution 2016/2018
Consultations spécialistes	1 798	1 412	630	- 64.96%
Consultations généralistes	15 035	14 609	13 491	-10.27%
Consultations dentistes	692	1 317	1 057	+52.75%
Consultations infirmiers	925	1302	1191	+28.76%
Total des consultations	18450	18640	16369	-11.28%
Nombre total d'actes	30 886	28 789	24 774	-19.6%
Nombre total d'ETP	9.51	11.58	8.1	-14.83%
Nombre de patients	7422	7470	6736	-9.24%

La patientèle du PMS :

En lien avec les consultations du PMS, le nombre de patients baisse à partir de 2017 après une augmentation constante depuis 2014. Cela peut s'expliquer par une offre de soins en diminution(en termes de présence médicale et d'offre diversifiée).

6700 patients fréquentent ainsi aujourd'hui le PMS.



Néanmoins, cette patientèle est aux trois quarts Tremblaysienne, et l'on note que la patientèle Tremblaysienne s'est renforcée en cinq ans, en nombre et en proportion. Cela signifie donc que la baisse du nombre de patients du PMS concerne

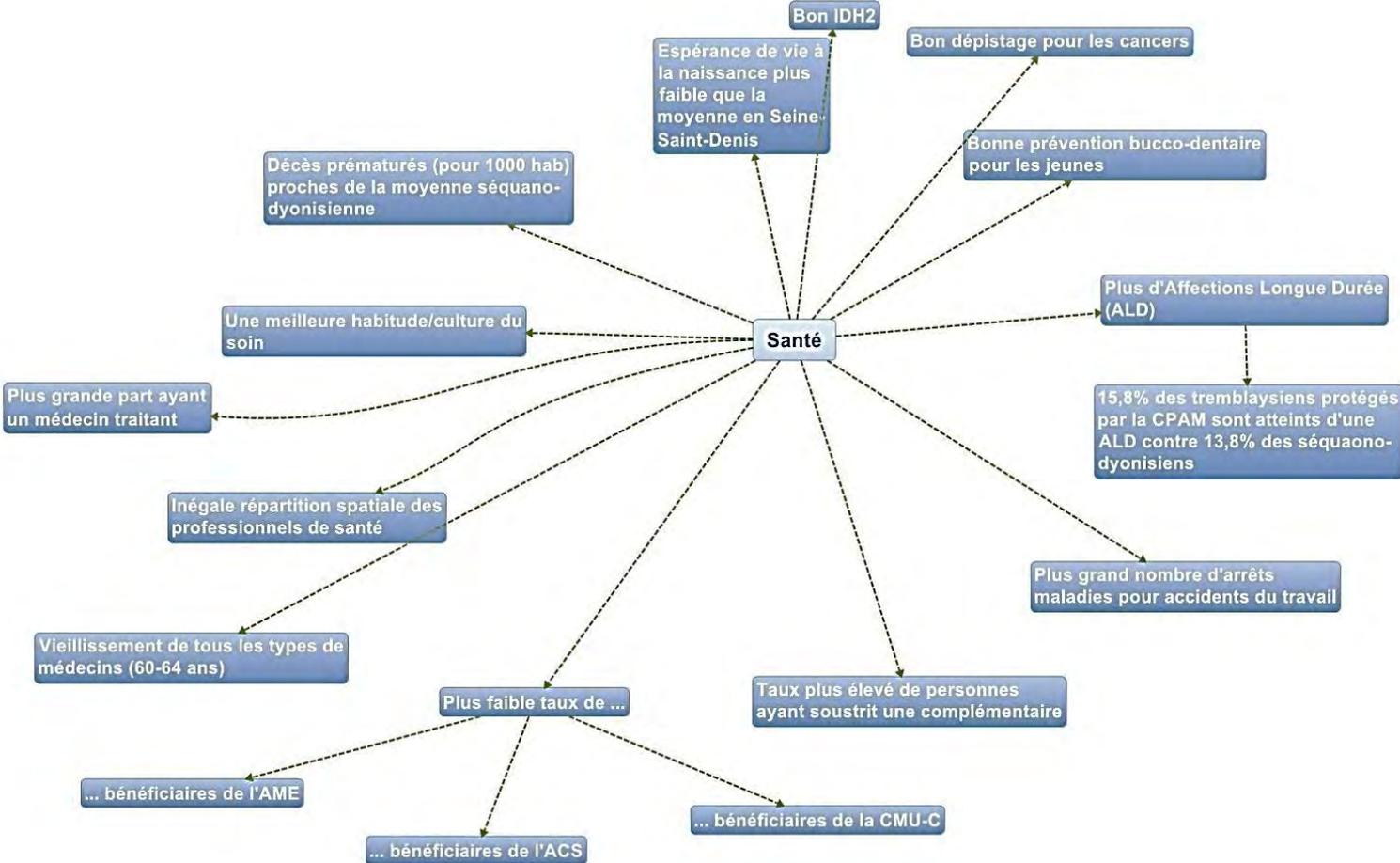
principalement les habitants des communes extérieures. Cette tendance est intéressante car elle montre un renforcement du rayonnement du PMS malgré les difficultés survenues dans l'offre de soins.

Si l'on observe plus finement la répartition de la patientèle Tremblaysienne par quartier, on peut constater que ce rayonnement plus important a surtout concerné la population du Vieux Pays, dont à la fois le nombre et la proportion de patients ont doublé, tendance que l'on peut directement relier à la mise en place d'une consultation médicale généraliste du PMS au Vieux-Pays deux fois par semaine.

En ce qui concerne les autres quartiers, on constate que la baisse du nombre de patients du PMS entre 2017 et 2018 a surtout concerné les Cottages, le Bois Saint-Denis, et le Centre-ville. Néanmoins, si l'on prend en compte le temps long, le nombre d'habitants de ces trois quartiers fréquentant le PMS a augmenté de manière significative depuis 2014.

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nombre de patients	%								
Vieux Pays	170	3%	229	4%	306	6%	345	7%	315	6%
Bois Saint Denis Cottages	997	19%	1 205	23%	1 323	24%	1 347	26%	1 228	24%
Centre-Ville	2 934	57%	3 402	64%	3 356	61%	3 475	68%	3 204	63%
Vert Galant	408	8%	472	9%	489	9%	507	10%	462	9%
Tremblaysiens	5 114	72%	5 309	72%	5 474	74%	5 675	76%	5 152	76%
Communes limitrophes	1 232	17%	1 163	16%	1 221	16%	1 143	15%	985	15%
Séquano-Dionysiens(Hors Tremblay-en-France et communes limitrophes)	417	6%	433	6%	369	5%	334	4%	308	5%
Hors Seine-Saint-Denis et communes limitrophes	370	5%	429	6%	358	5%	318	4%	291	4%
Somme :	7 133		7 334		7 422		7 470		6 736	

Conclusion-synthèse : analyse stratégique du territoire en matière de santé



3. FOCUS Séniors : « la population seniors, un enjeu démographique majeur pour le CLS 3 »

(portrait du CLS 3 réalisé par Marion Aubin, étudiante du Master 2 "Parcours Territoire, Villes et Santé", université de Paris X Nanterre et Université de Créteil, dans le cadre de son mémoire de recherche, les personnes âgées, un enjeu important en santé publique.)

3.1 Tremblay-en-France, une commune « intermédiaire » dans un département particulièrement jeune

Le département de la Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine². 29% de sa population a moins de 20 ans et seulement 16,8% a 60 ans et plus. Le département le plus vieux est la Creuse avec 39,05% de personnes de 60 ans et plus et seulement 17,75% de moins de 20 ans.

Majoritairement, les départements de l'Île-de-France sont jeunes, la moyenne des moins de 20 ans est de 27% contre 24% en France métropolitaine alors que la moyenne des 60 ans et plus est de 19,6% contre 26% en France métropolitaine. On compte 1 654 477 personnes âgées (60 ans et plus) en Seine-Saint-Denis en 2019.

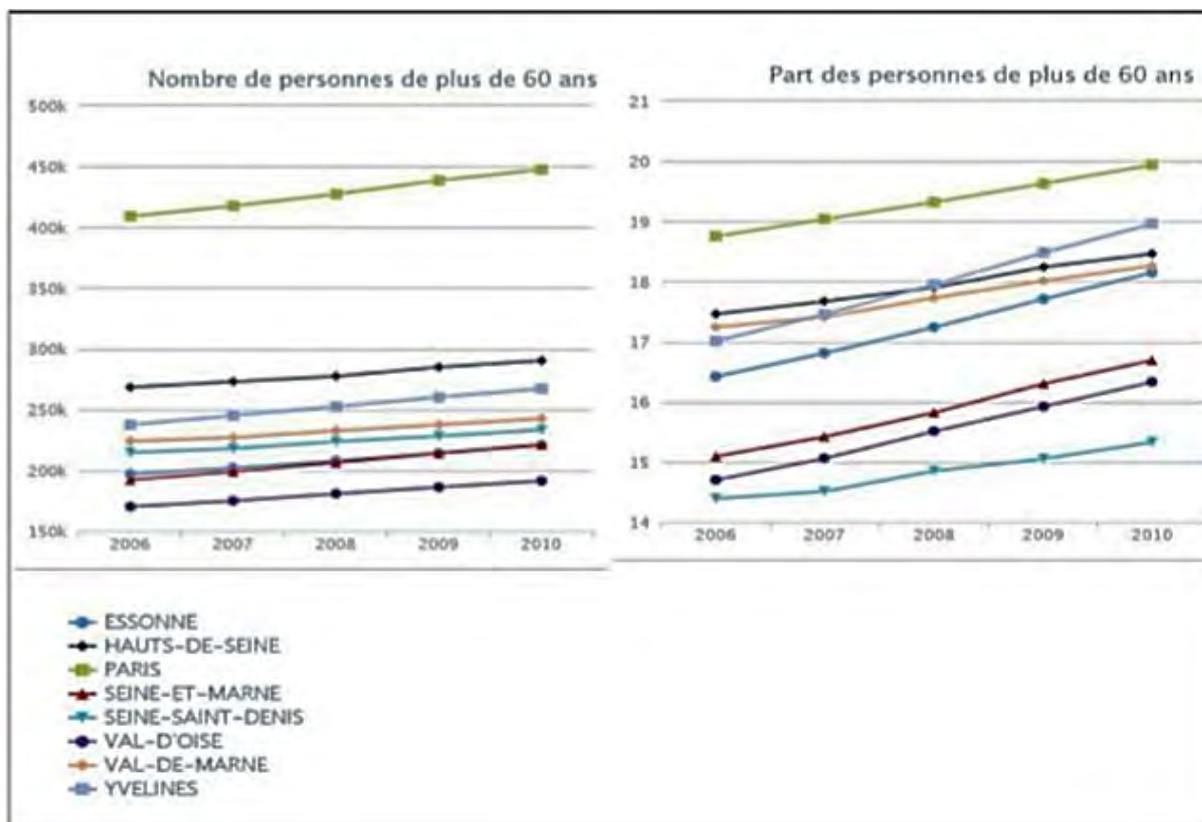
Populations jeunes et âgées des départements d'Île-de-France et du département de la Creuse

Départements	Moins de 20 ans	Part des moins de 20 ans (%)	60 ans et plus	Part des 60 ans et plus (%)	Total
23 Creuse	20 822	17,75	45 818	39,05	117 340
77 Seine-et-Marne	392 558	28	284 422	20	1 421 735
78 Yvelines	382 359	27	319 284	22	1 436 581
91 Essonne	359 997	27	263 207	20	1 314 827
92 Hauts-de-Seine	396 449	25	324 544	20	1 606 088
93 Seine-Saint-Denis	480 144	29,021	277 959	16,8	1 654 477
94 Val-de-Marne	353 868	25	283 841	20	1 395 209
95 Val-d'Oise	355 868	29	236 383	19	1 243 921
France métropolitaine	15 445 309	24	17 104 933	26	64 812 052

En nombre de personnes âgées, la Seine-Saint-Denis se trouve au milieu des départements d'Île-de-France (hors Paris). Mais quand on regarde en proportion sur la population totale, ce département se retrouve le département avec le plus faible taux de tous.

² INSEE 2019

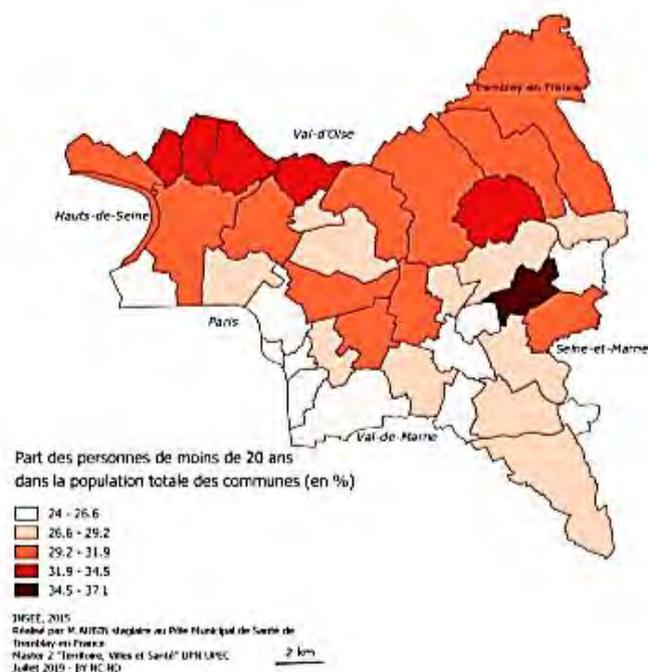
Evolution du nombre et de la part de personnes âgées de 60 ans et plus dans les départements d'Ile-de-France entre 2006 et 2010



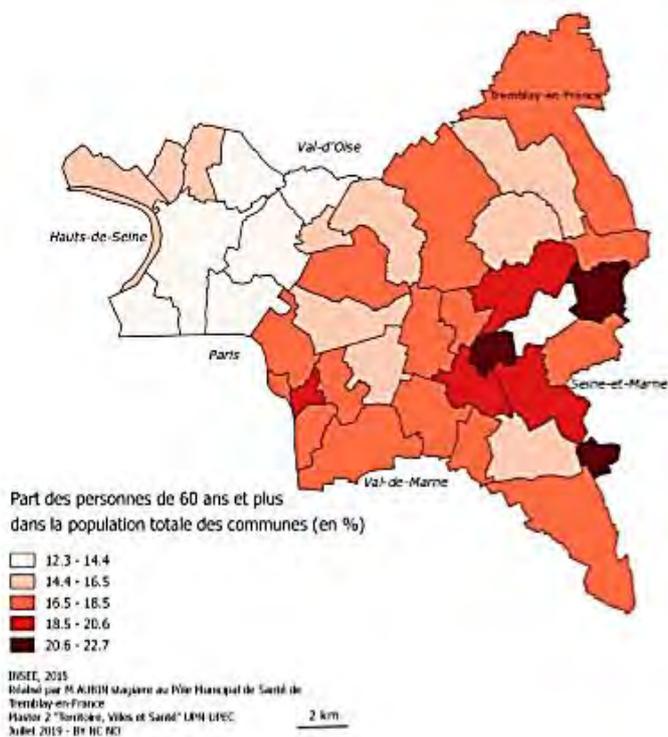
Avec le vieillissement constant de la population, il est fondamental d'inclure très largement les personnes âgées dans les actions de santé publique.

A Tremblay-en-France en 2015, 18,1% des Tremblaysiens ont 60 ans et plus, au-dessus de la moyenne séquanico-dyonisienne qui est de 16,8%. La commune avec le plus faible taux de personnes âgées est Clichy-sous-Bois (12,3%) et celle avec le plus fort taux est Le Raincy (22,7%). Inversement, 29,8% des Tremblaysiens ont moins de 20 ans, sachant que la moyenne départementale est de 28,8%, la commune avec la plus faible part est le Pré-Saint-Gervais (24%) et celle avec le plus fort taux est logiquement Clichy-sous-Bois (37,1%). Pour les deux tranches d'âge, Tremblay-en-France se situe dans la classe centrale de Seine-Saint-Denis (pour un classement en 5 groupes).

Les communes séquano-dyonisiennes aux parts de personnes jeunes qui diffèrent



Les communes séquano-dyonisiennes aux parts de personnes âgées qui diffèrent



Même si l'année est différente des cartes et nombres précédents (2015 et 2014), le tableau suivant montre les taux d'évolution entre 2008 et 2014 largement positifs (55.7%) pour les personnes âgées de 80 ans et plus à Tremblay-en-France alors qu'il est de 19.1% et 18.4% pour le département et la région. Et en même temps, le taux d'évolution est négatif (-5.1%) pour les personnes de moins de 20 ans à Tremblay-en-France tout en étant positif pour le Seine-Saint-Denis et l'Île-de-France, respectivement 4.6% et 2.8%. **Cela montre que Tremblay-en-France suit une tendance différente de celle du département et de la région concernant sa démographie.**

60 ans et plus						
	Tremblay-en-France		Seine-Saint-Denis		Île-de-France	
	Population de 2014	Taux d'évolution 2008-2014	Population de 2014	Taux d'évolution 2008-2014	Population de 2014	Taux d'évolution 2008-2014
Hommes	2 981	19.4%	115 769	15.6%	1 002 775	16.6%
	17.3 %		15.0 %		17.3 %	
Femmes	3 391	11.7%	138 328	12.0%	1 297 547	13.1%
	19.3 %		17.3 %		20.9 %	
Ensemble	6 362	15.2%	254 097	13.6%	2 300 323	14.6%
	18.3 %		16.2 %		19.1 %	

80 ans et plus						
	Tremblay-en-France		Seine-Saint-Denis		Île-de-France	
	Population de 2014	Taux d'évolution 2008-2014	Population de 2014	Taux d'évolution 2008-2014	Population de 2014	Taux d'évolution 2008-2014
Hommes	429	71.9%	17 611	28.3%	174 030	26.6%
	2.5 %		2.3 %		3.0 %	
Femmes	779	48.1%	33 295	14.7%	334 042	14.5%
	4.5 %		4.2 %		5.4 %	
Ensemble	1 208	55.7%	50 906	19.1%	508 072	18.4%
	3.5 %		3.2 %		4.2 %	

Moins de 20 ans						
	Tremblay-en-France		Seine-Saint-Denis		Ile-de-France	
	Population de 2014	Taux d'évolution 2008-2014	Population de 2014	Taux d'évolution 2008-2014	Population de 2014	Taux d'évolution 2008-2014
Hommes	5 306	-5%	231 396	4.9%	1 576 928	2.7%
	%30,9		29,9%		27,2%	
Femmes	4 811	-5,2%	221 610	4,4%	1 519 411	2,9%
	27,5%		27,8%		24,4%	
Ensemble	10 117	-5,1%	453 007	4,6%	3 096 336	2,8%
	29,2%		28,8%		25,7	

Ce constat est conforté par l'indice de vieillissement.

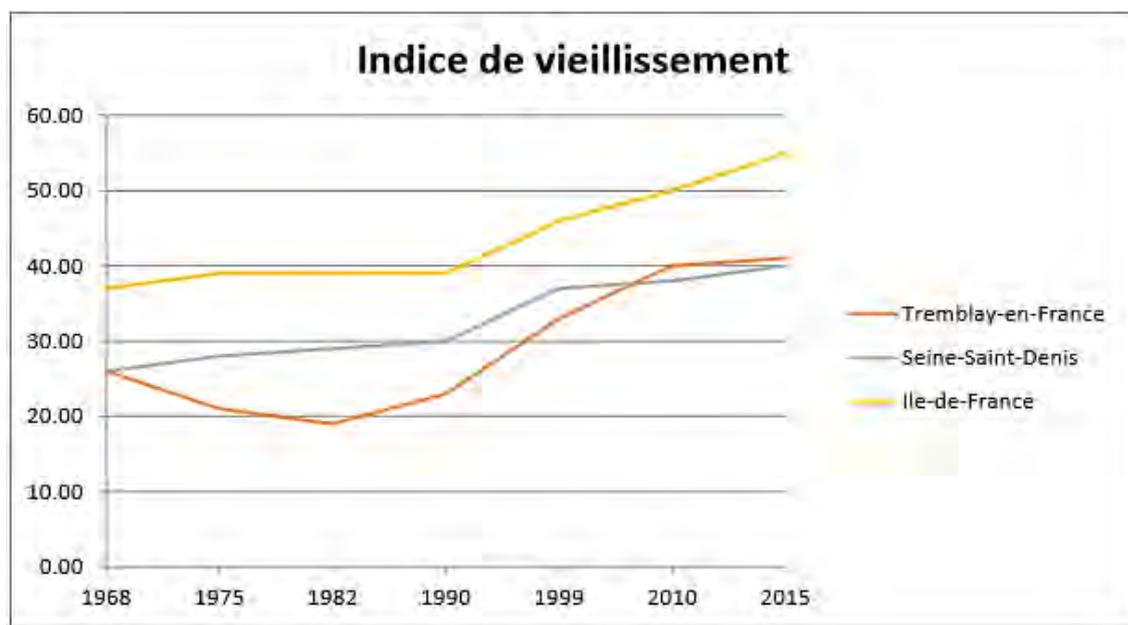
L'indice de vieillissement est « le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire » (Observatoire des territoires)³

$$= \frac{\text{Nombre de personnes de 65 ans et plus}}{\text{Nombre de personnes de moins de 20 ans}}$$

Cela nous permet d'identifier le vieillissement de la population d'un territoire donné et d'effectuer des comparaisons entre différents espaces car « plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées. » (ibid) Donc plus il se rapproche de 100 et plus la population est vieillissante.

³ Observatoire des territoires, mise à jour le 10/09/2017, <https://www.observatoire-desterritoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/indice-de-vieillessement->

Indice de vieillissement de l'Ile-de-France, de la Seine-Saint-Denis et de Tremblay-en-France



A première vue, Tremblay-en-France a une population vieillissante car son indice augmente au cours des années et surtout à partir des années 1980. Avant 1980, l'indice diminuait donc la part des jeunes augmentait. Ainsi, Tremblay-en-France avait, jusqu'au début des années 2000, son indice sous celui du département de Seine-Saint-Denis. A partir de ce moment, la population Tremblaysienne est légèrement plus vieillissante que celle du département mais globalement les deux courbes suivent la même tendance avec des chiffres très proches.

Indice de vieillissement

Indice de vieillissement							
Année	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Tremblay-en-France	26	21	19	23	33	40	41
Seine-Saint-Denis	26	28	29	30	37	38	40
Ile-de-France	37	39	39	39	46	50	55

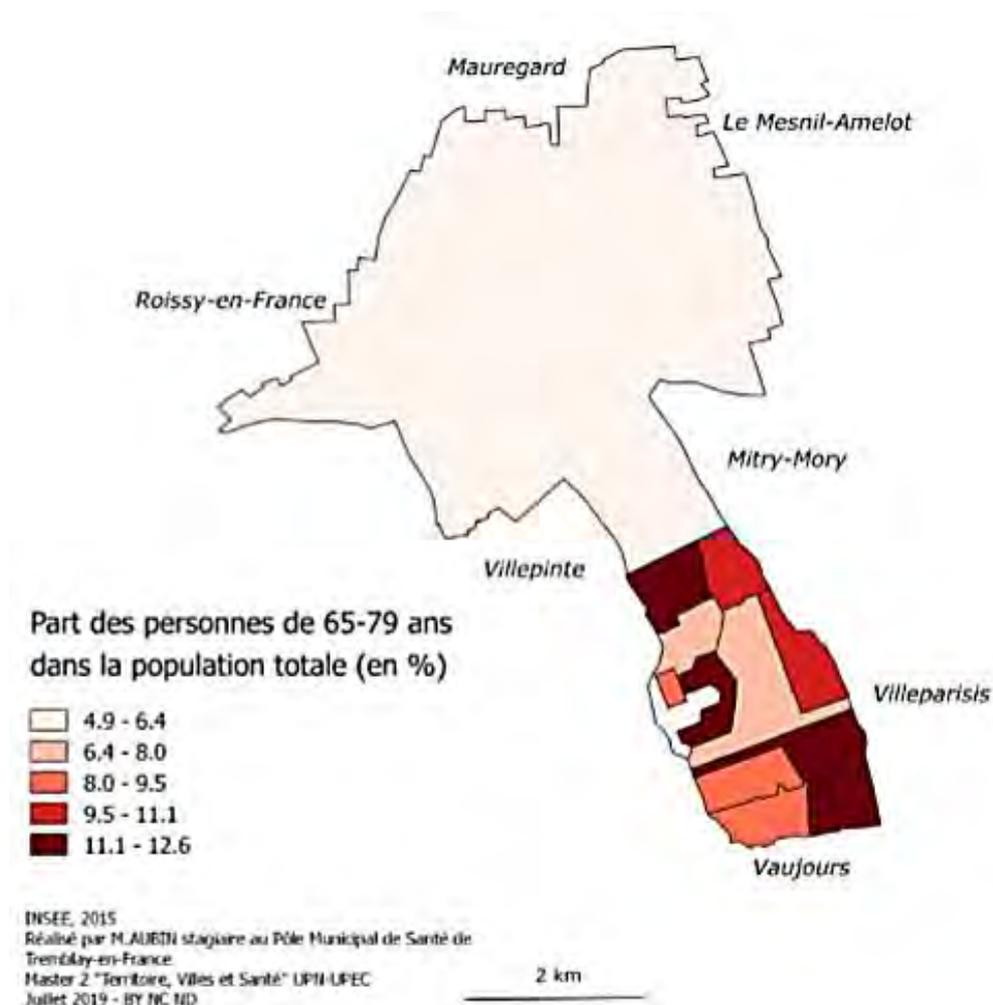
La moyenne régionale, quant à elle, a un indice de vieillissement bien plus élevé que la Seine-Saint-Denis et Tremblay-en-France. Mais la courbe suit la même tendance que la Seine-Saint-Denis avec une stagnation jusqu'à 1990 puis une forte augmentation donc une augmentation de la part des personnes âgées par rapport aux jeunes.

Le plan national du « bien vieillir » est décliné sous dix recommandations par A.Trillard (2012). La première recommandation a pour objectif d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé de trois ans avant 2025.

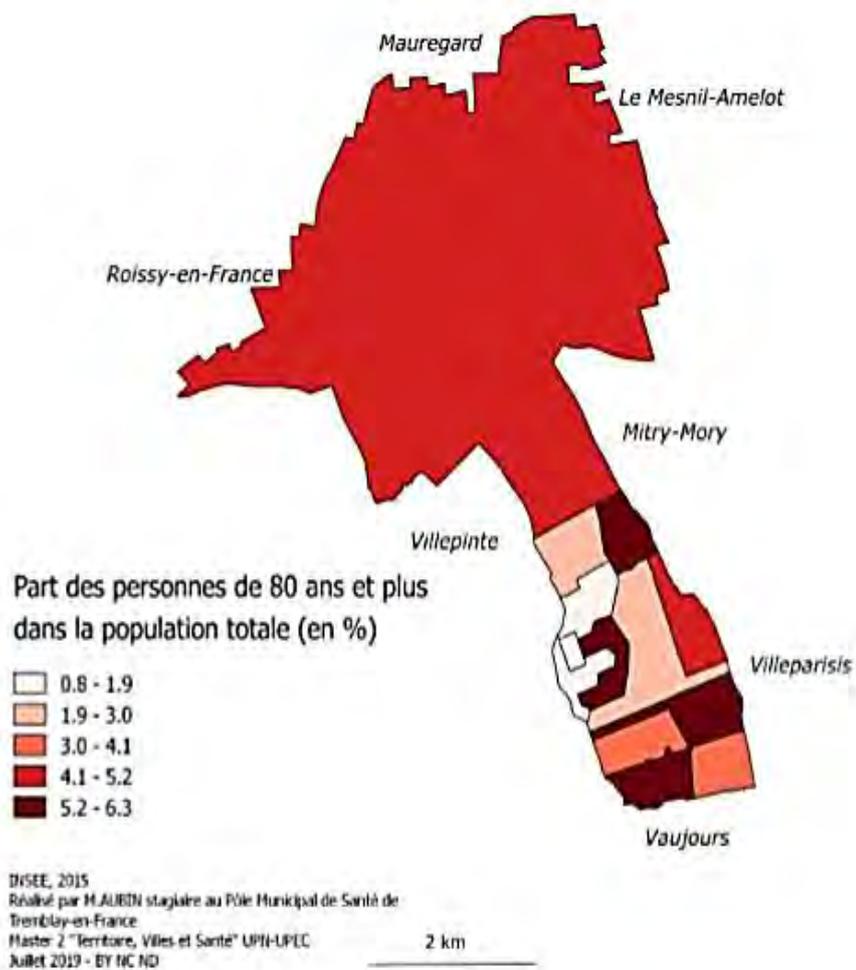
Là est toute la question de l'espérance de vie française certes importante, mais qu'en est-il de cette même espérance de vie « en bonne santé ».

3.2 Une répartition hétérogène des personnes âgées Tremblaysiennes sur le territoire

Représentation inégale des 65-79 ans dans les IRIS Tremblaysiens

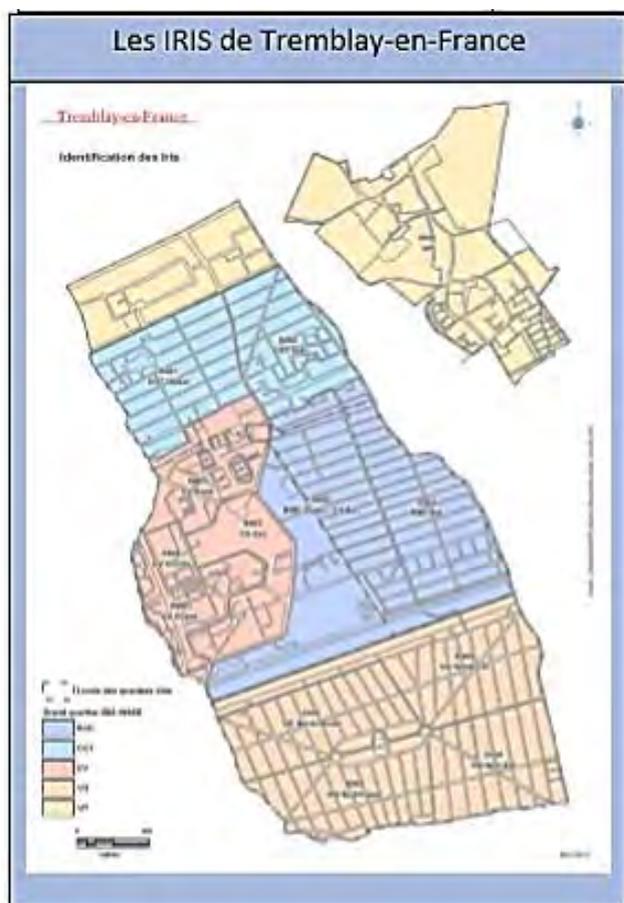


Représentation inégale des 80 ans et plus dans les IRIS Tremblaysiens



Personnes âgées des IRIS de Tremblay-en-France

Nom de l'IRIS	Part des 65-79 ans sur la population totale de chaque IRIS	Part des 80 ans et plus sur la population totale de chaque IRIS
Vieux-Pays	4,91%	4,49%
Cottages Ouest	12,61%	2,55%
Cottages Est	11,03%	6,26%
Vert-Galant Nord-Ouest	8,45%	4,02%
Vert-Galant Sud-Ouest	8,10%	5,20%
Vert-Galant Nord-Est	11,51%	6,17%
Vert-Galant Sud-Est	11,12%	3,63%
Centre-ville Nord	6,76%	0,79%
Centre-ville Ouest	5,80%	0,75%
Centre-ville Est	11,67%	5,29%
Centre-ville Centre	8,57%	1,41%
Bois-Saint-Denis Est	10,90%	4,27%
Bois-Saint-Denis Ouest et Centre-Ville Est	7,53%	2,95%
Seine-Saint-Denis		
MOYENNE	9,15	3,68
MIN	4,91% (Vieux-pays)	0,75% (Centre-Ville Ouest)
MAX	12,61% (Cottages Ouest)	6,26 (Cottages est)



Les personnes âgées de 65 à 79 ans représentent 8,9% de la population tremblaysienne et celles de 80 ans et plus représentent 3,46% de la population globale. Les taux des personnes âgées de 65 à 79 ans varient fortement entre IRIS : 4,9% pour celui du Vieux-Pays à 12,6% pour l'IRIS Cottages Ouest. Les plus de 80 ans ne représentent que 0,7% des habitants des deux IRIS du Centre-ville Nord et Ouest (alors qu'ils représentent 5,3% des habitants de l'IRIS Centre-Ville Est) contre 6,3% de la population de Cottage Est.

Répartition des personnes âgées de Tremblay-en-France par quartier

Quartier	Part des 65-79 ans dans la population totale des quartiers	Part des 80 ans et plus dans la population totale des quartiers	Part des 65 ans et plus dans la population totale des quartiers
Vieux-Pays	5%	4%	9%
Cottages	21%	7%	28%
Vert-Galant	35%	17%	52%
Centre-Ville	20%	5%	25%
Bois-Saint-Denis	21%	8%	29%

On observe que le quartier qui peut être considéré comme le moins vieux (dans la mesure où 9% de ses habitants sont des personnes âgées) est le quartier historique, le plus ancien de Tremblay-en-France, le « Vieux-Pays » qui est en pleine transformation avec de nombreuses familles qui viennent s'y installer.

Tandis que le quartier avec la plus grande part (soit plus de la moitié de ses habitants) de personnes âgées est le « Vert-Galant », quartier pavillonnaire situé dans le sud de la commune. Que ce soit pour la tranche d'âge des 65-79 ans ou pour celle des 80 ans et plus, ce quartier a les plus forts taux et de loin.

Les quartiers pavillonnaires comme le Vert-galant ou encore le Bois-Saint-Denis et les Cottages ont été construits dans les années 1925 (à l'entre-deux-guerres) sous forme de grands lotissements. Ce type de logement est le plus propice à rester dedans très longtemps, voire pendant toute la vie. Ainsi, les personnes s'y sont installées à partir des années 1940-1950 et y vivent encore mais à un âge plus avancé, après y avoir vécu pendant leur vie active et familiale.

Avoir 52% de personnes âgées dans un quartier représente un enjeu fondamental pour les services de la mairie, comme le CCAS, notamment pour le maintien à domicile. Il est également à corréliser à l'offre de soins, qui certes inégale sur le territoire de la ville, reste intéressante pour ce quartier, puisqu'elle a 4 médecins généralistes présents à l'Hôpital privé du Vert Galant et trois en cabinet libéral. En termes d'offre de spécialistes, le quartier bénéficie de la présence de l'hôpital privé du vert galant.

Le Centre-Ville est le quartier avec le deuxième plus faible taux de personnes âgées (25%). Ce quartier est en partie un quartier en politique de la ville (QPV) donc un quartier prioritaire. Les QPV ont des caractéristiques socio-économiques défavorables et des aides et accompagnements pour la population y vivant sont mises en place. Ce sont majoritairement des familles qui y habitent (dans des logements sociaux notamment) donc une population jeune, d'où le plus faible taux de personnes âgées dans le quartier du Centre-Ville.

Ce quartier date des années 1960, quand la commune a souhaité construire des grands ensembles tout en gardant une partie du bois, donc 3 000 logements.

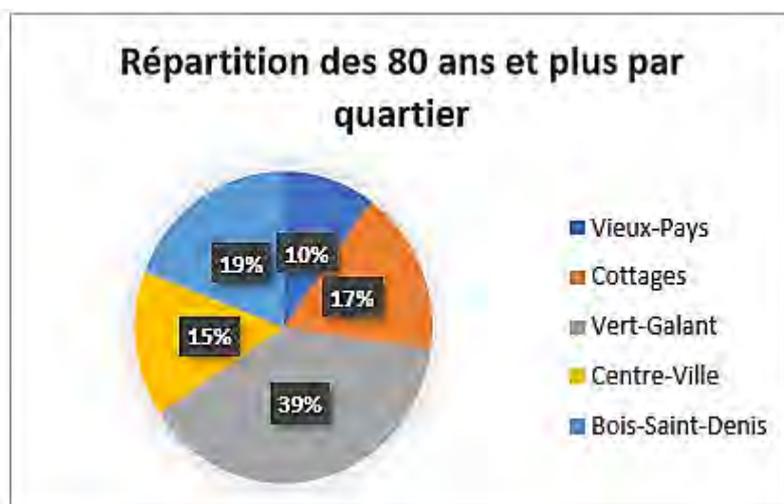
On compte 4 373 personnes âgées à Tremblay-en-France : 72% de ces personnes ont entre 65 et 79 ans et 28% ont plus de 80 ans, soit respectivement 3 148 et 1 225.

Au sein même de ces deux catégories de personnes âgées, la répartition spatiale entre les quartiers est différente. On retrouve le plus de personnes âgées dans le quartier du Vert-Galant (1444) et dans le quartier du Centre-Ville (1024) alors que paradoxalement pour ce dernier quartier, il n'y a que 25% de ses habitants qui sont des personnes âgées mais cela s'explique par le fait que c'est le quartier le plus peuplé de la commune.

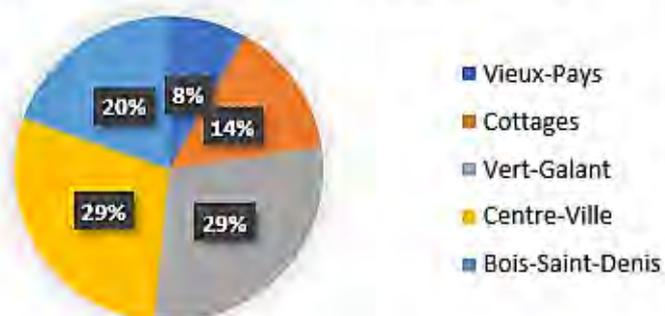
Les politiques publiques doivent donc être orientées davantage en fonction du nombre qu'en pourcentage. Concernant la répartition spatiale de ces personnes âgées entre les quartiers, par exemple, 4% seulement des 65-79 ans habitent dans le quartier du Vieux-Pays contre plus du double (10%) des 80 ans et plus ; sachant que 8% de la population Tremblaysienne y habite.

Pour le quartier du Centre-Ville, c'est l'inverse, 27% des 65-79 ans y habitent contre seulement 15% des 80 ans et plus (28% des Tremblaysiens y vivent). Les trois autres quartiers ont des taux assez similaires entre les deux classes d'âge.

Répartition des différentes classes de personnes âgées dans les quartiers de Tremblay-en-France



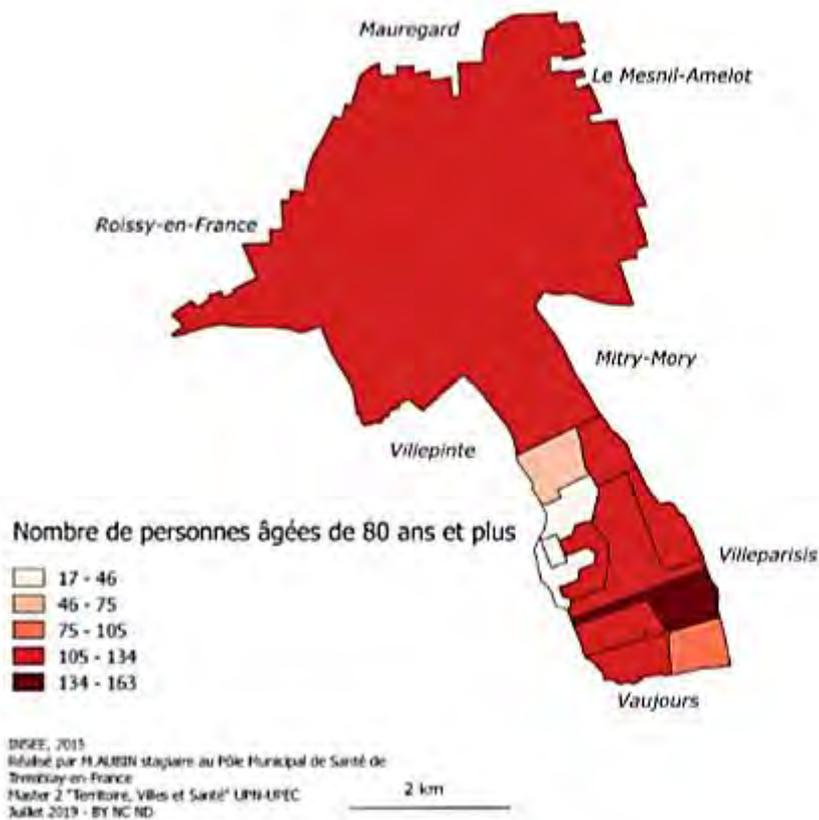
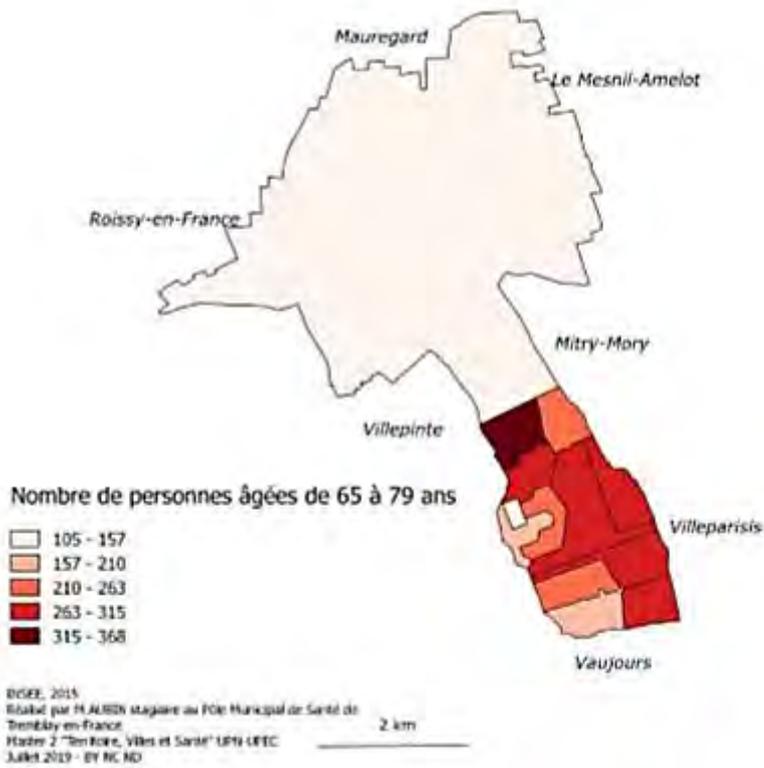
Répartition de la population totale de Tremblay-en-France



Nombre de personnes âgées par classe d'âges par quartier à Tremblay-en-France

Quartier	Personnes âgées de 65-79 ans (en nombre d'habitants)	Personnes âgées de 80 ans et plus (en nombre d'habitants)	Total des personnes âgées de Tremblay-en-France
Vieux-Pays	136	124	260
Cottages	599	206	805
Vert-Galant	974	470	1444
Centre-Ville	836	189	1024
Bois-Saint-Denis	603	236	839
Tremblay-en-France	3 148	1 225	3 148

Nombre de personnes âgées de 65 à 79 ans et de 80 ans et plus



Au vu de la répartition hétérogène des personnes âgées au sein de la ville, et étant donné la répartition inégale de l'offre de soins, il peut être compliqué d'accéder aux soins dans certains quartiers, notamment pour les personnes âgées à mobilité réduite.

3.3 Des disparités entre les sexes

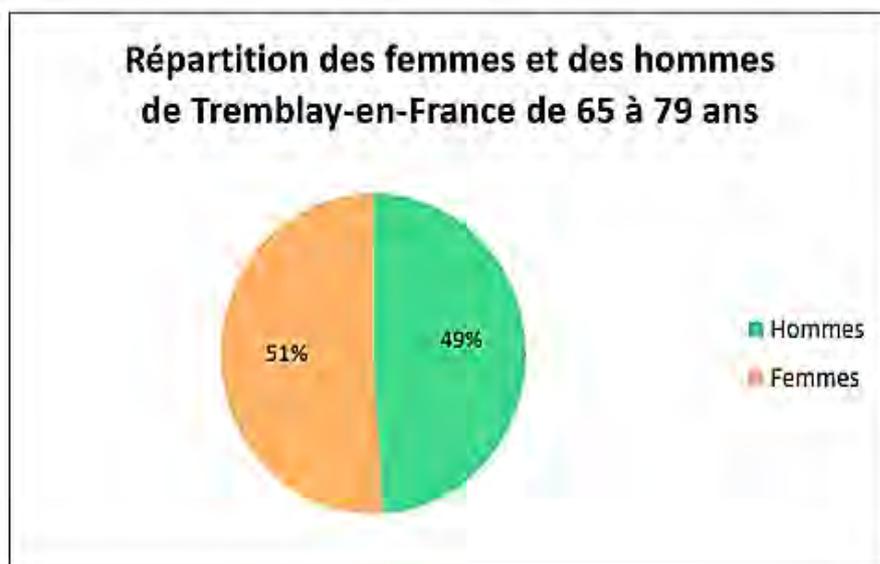
En 2018⁴, en France, les femmes représentent 57% des personnes âgées de 65 ans et plus. Or, il naît légèrement plus de garçon que de filles (51% sont des garçons contre 49% sont des filles à la naissance). Mais la mortalité masculine, tout au long de la vie, est plus élevée que la mortalité féminine.

A 65 ans, l'écart de répartition entre les hommes et les femmes est encore assez faible, proche de ce qu'elle est tout le reste de la vie, ainsi, les femmes représentent 53% des 65 ans.

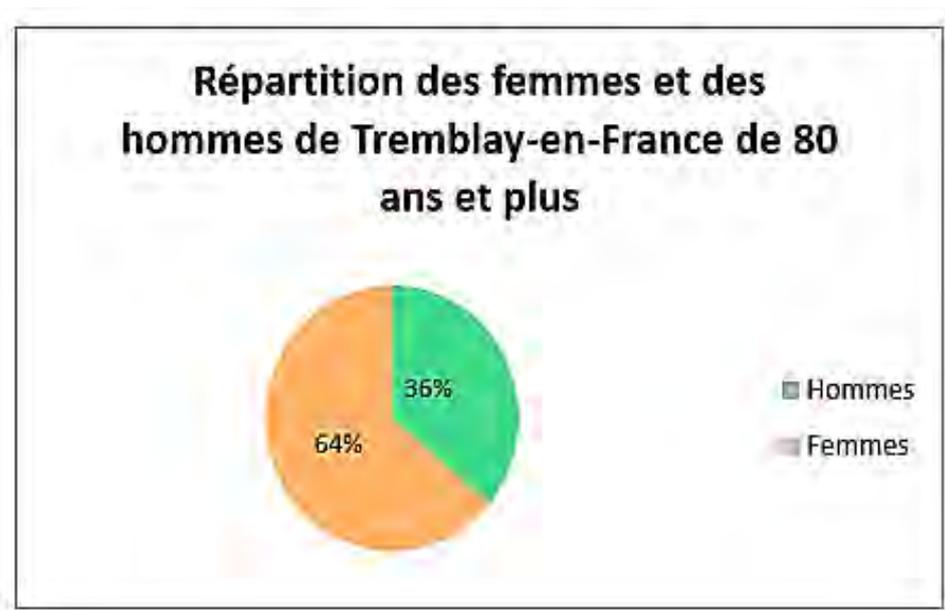
C'est à partir de 85 ans que l'écart commence à se creuser davantage avec 63% de femmes. Il se creuse encore plus à 95 ans avec 77% de femmes pour atteindre 84% à 100 ans.

A Tremblay-en-France on constate que 49% des 65-79 ans sont des hommes contre 51% de femmes alors que pour les 80 ans et plus, 64% sont des femmes contre 36% d'hommes.

Répartition des femmes et des hommes de Tremblay-en-France de 65 à 79 ans et de 80 ans et plus



⁴ INSEE, Eclairage les séniors



Sexe des personnes âgées selon leur âge

65-79 ans	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
		1 542
80 ans et plus	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
		441

Dans les années 1980-1990, les écarts d'espérance de vie entre les femmes et les hommes se sont stabilisés à la naissance et aussi à 65 ans, dû à la baisse de la mortalité cardio-vasculaire chez les hommes. Cet écart se réduit toujours jusqu'à aujourd'hui, avec l'accélération des progrès masculins mais aussi l'essoufflement de ceux concernant les femmes (avant 60 ans) [Meslé, 2006].

Selon les scénarii, en 2070, l'écart d'espérance de vie entre les sexes se sera réduit jusqu'à atteindre 2,9 ans à la naissance et 2,5 ans à 65 ans ; ce qui fera que 61%

des personnes âgées de 95 ans seront des femmes (contre 77% en 2018). Cela permettra aux couples de rester ensemble et donc de rester au domicile plus longtemps.

A Tremblay-en-France, l'espérance de vie des femmes est de 83,3 ans contre 78 ans pour les hommes. On remarque qu'elle est légèrement inférieure à celle de Seine-Saint-Denis pour les deux sexes qui est de 84,7 ans pour les femmes et de 78,5 ans pour les hommes.

Là encore, on observe des différences spatiales entre les quartiers de Tremblay-en-France et notamment entre les IRIS. En effet, c'est surtout dans les 80 ans et plus que l'on constate le plus de disparités entre les IRIS, on retrouvera 25% d'hommes et donc un taux très élevé de 75% de femmes dans l'IRIS Centre-Ville Ouest contre une répartition presque équitable dans l'IRIS Cottages Ouest avec 48,4% d'hommes et 51,6% de femmes.

Répartition des personnes âgées dans les IRIS de Tremblay-en-France en fonction de leur sexe et de leur classe d'âge

Nom de l'IRIS	Part des hommes dans les 65-79 ans	Part des femmes dans les 65-79 ans	Part des hommes dans 80 ans et +	Part des femmes dans 80 ans et +
Vieux-Pays	50,1%	49,9%	32,7%	67,3%
Cottages Ouest	47,6%	52,3%	48,4%	51,6%
Cottages Est	43,5%	56,5%	38,4%	61,6%
Vert-Galant Nord-Ouest	43,6%	56,4%	31%	69%
Vert-Galant Sud-Ouest	39,2%	60,8%	36,1%	63,9%
Vert-Galant Nord-Est	49,9%	50,1%	34,1%	65,9%
Vert-Galant Sud-Est	53,2%	46,7%	46,7%	53,3%
Centre-ville Nord	56,9%	43,1%	43,8%	56,2%
Centre-ville Ouest	48%	52%	25,3%	74,7%
Centre-ville Est	48,1%	51,9%	28,9%	71,1%
Centre-ville Centre	51%	49%	42,8%	57,2%
Bois-Saint-Denis Est	49,8%	50,2%	26,1%	73,9%
Bois-Saint-Denis Ouest et Centre-Ville Est	52,1%	48%	45,4%	54,6%

3.4 Les personnes âgées vivant seul, un enjeu important aujourd'hui

En lien avec l'espérance de vie, certaines personnes sont amenées à vivre seules, ce qui signifie ni dans une structure adaptée de type Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), ni hébergées chez des proches. La différence entre les femmes et les hommes se répercute très largement dans le fait de vivre seul chez soi.

On compte 714 personnes de 65-79 ans et 475 de 80 ans et plus qui vivent seules sur le territoire Tremblaysien. Parmi ces personnes seules de 65-79 ans, 66% sont des femmes, ce qui correspond aux deux tiers de cette population. C'est surtout pour les 80 ans et plus que la répartition est la plus déséquilibrée avec 83% des personnes seules qui sont des femmes.

Personnes âgées vivant seules (en fonction de leur sexe et de leur classe d'âge)

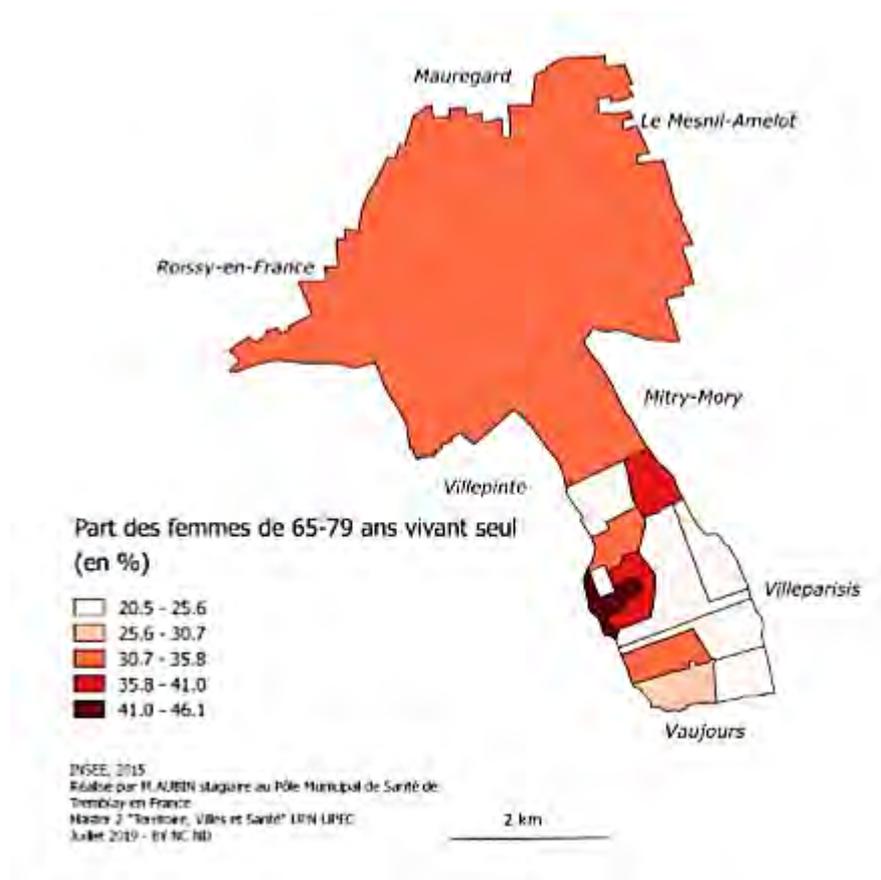


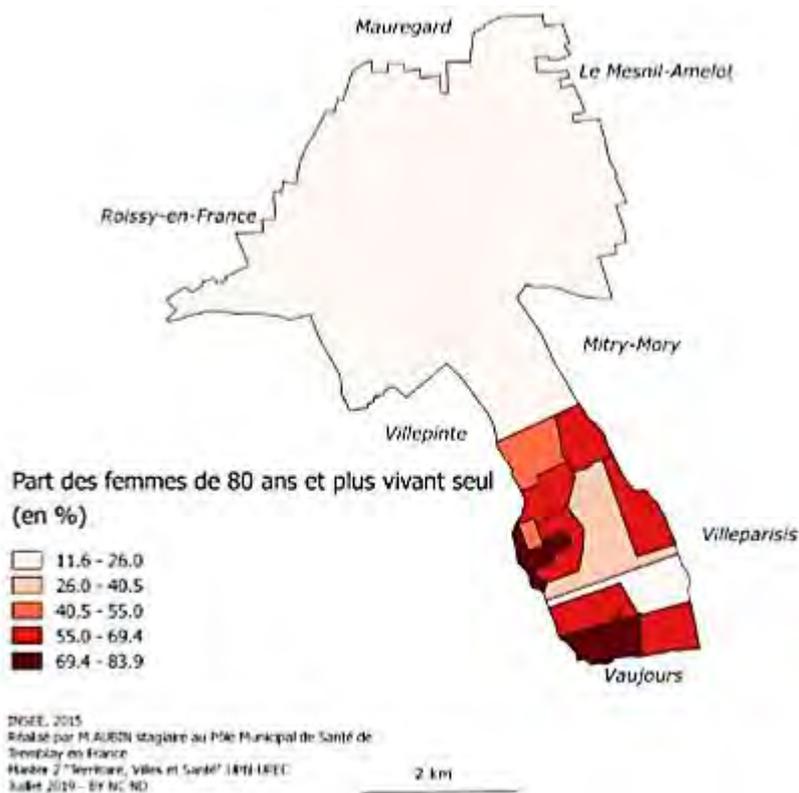
Personnes âgées vivant seules

65-79 ans		
Femmes vivant seul	Hommes vivant seul	Total des 65-79 ans vivant seul
469	245	714

80 ans et plus		
Femmes vivant seul	Hommes vivant seul	Total des 80 ans et + vivant seul
393	82	475

Les personnes âgées vivant seules à Tremblay-en-France





En effet, à Tremblay-en-France, quelle que soit la catégorie d'âge des personnes âgées, la proportion de femmes vivant seules est toujours supérieure à celle des hommes. Entre 65 et 79 ans, seulement 14% des hommes vivent seuls alors que déjà 23% des femmes vivent ainsi dans cette tranche d'âge.

Les différences spatiales sont très importantes, surtout pour les hommes, à Tremblay-en-France.

L'IRIS Bois-Saint-Denis Est n'a que 3,6% de ses hommes de 65-79 ans qui vivent seuls contre 40% au Centre-Ville Nord.

Pour les femmes, on trouve la proportion la plus faible à Bois-Saint-Denis Ouest (20,5%) et la plus élevée au Centre-Ville Ouest (avec 46% des femmes âgées de 65 à 79 ans qui vivent seules).

Pour la majorité des personnes qui vivent seules dans des quartiers jeunes, on peut imaginer qu'une forme de solidarité peut s'effectuer entre les différentes classes d'âges. Par contre, il faudra rester vigilant et innover en matière de solidarité dans les quartiers dont la population en personnes âgées est très importante comme au vert-galant.

Une étude supplémentaire pourrait permettre d'affiner les constats en termes de population jeune dans le voisinage immédiat des personnes âgées isolées.

En ce qui concerne les personnes qui vivent seules dans la classe d'âge supérieure, 80 ans et plus, la proportion augmente mais surtout pour les femmes. Les hommes passent de 14% à 16%, ce qui est minime alors que les femmes passent de 23% à 33%, une augmentation de 10 points de pourcentage.

Ainsi, un tiers des femmes de 80 ans et plus vivent seules.

Cela pose très largement la question du maintien à domicile et des aides matérielles et humaines mises à disposition par la commune, le département ou des associations.

Pour exemple, la ville met à disposition la livraison de repas. La livraison de repas peut être prise en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Pour cela, il faut que la personne soit dans la catégorie des GIR 1 à 4 (GIR : groupe iso ressources correspondant au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée calculé à partir d'une grille d'évaluation). Le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort. L'APA paie alors une partie du montant au CCAS.

Les personnes âgées peuvent bénéficier de la livraison des repas même sans être en GIR et donc sans avoir l'APA, dans ce cas, le prix de ce service leur revient en totalité.

En 2018, 186 personnes en ont bénéficié, parmi elles, la moitié avait entre 65 et 79 ans et 34% 80 ans et plus. Parmi les bénéficiaires de ce service, 68% étaient des femmes soit plus de deux tiers (contre 31% des hommes). Mais surtout, au moins 62% des personnes concernées vivaient seules.

3.5 Recensement local de l'offre permettant de lutter contre la perte d'autonomie

Ce que possède Tremblay-en-France pour les personnes âgées en termes d'offre de soins, d'offre sociale et de loisirs :

- Circonscription de service social départemental polyvalent
- Evaluation d'ADPA municipale,
- Réseau gérontologique Equip'Age et gestion de cas MAIA Nord,
- Permanence CRAMIF d'accueil du public sur rendez-vous
- Présence d'un écrivain administratif,

- SAAD intervenant auprès des personnes âgées : 1 prestataire et 1 prestataire et mandataire,
- Fondation Santé Services, Service d'Hospitalisation à Domicile intervenant APHP
- 1 résidence autonomie privée : 72 places,
- 2 EHPAD soit 167 places,
- Plateforme de répit : la voix des aidants,
- 2 hébergements temporaires,
- Secteur 13 des centres de secours de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris BSPP,
- Hôpital Privé du Vert Galant avec un Service d'Accueil des Urgences,
- Equipe Spécialisée Alzheimer : Fondation santé Service (situé à Villepinte Tremblay-en-France fait partie de leur territoire d'intervention,
- PASA – Pôle d'Activité et de Soins Adaptés : EHPAD « Solemnes »,
- Secteur B de psychiatrie CHI Robert Ballanger, Territoire d'intervention des équipes psychiatrie précarité de Robert Ballanger,
- Présence d'un délégué Cohésion Population,
- Réseau d'Etude de Situations d'Adultes en Difficulté,
- Territoire d'Intervention des réseaux de soins palliatifs : Réseau Arc en ciel,
- Formation France Alzheimer 2019 (EHPAD le moulin vert)
- CCAS avec SAAD, et service de loisirs seniors
- Café des aidants

Ce que ne possède pas Tremblay-en-France et structures les plus proches pouvant répondre :

- Point d'accueil municipal dédié à la personne âgée (maison des seniors, pôle seniors, Hôpital de jour diagnostic (Hôpital Ballanger),
- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS à l'hôpital Ballanger),
- Intervention du SSIAD de nuit USSIF,
- Etablissement comprenant des places de SSR par spécialisation : personnes âgées (le plus proche : H.René Muret ou CLINEA Livry),

- Etablissement comprenant des places de SSR par spécialisation : indifférenciées et personnes âgées (le plus proche : Etablissement Hospitalier Saint Marie à Villepinte ou R.Ballanger),
- Etablissement comprenant des places de SSR par spécialisation : indifférenciés (le plus proche : Clinique Ambroise Paré à Bondy),
- Hôpital de jour SSR (le plus proche R.Ballanger), USLD (le plus proche : Hôpital R.Muret à Aulnay ou le GHI Le Raincy Montfermeil),
- Plateforme de répit pour les aidants,
- Aide aux tuteurs familiaux UDAF 93
- Pause-café CRAMIF, L’instant des proches CRAMIF, Café Mémoire (familles et malades) France Alzheimer 93 (le Raincy),
- Groupe de parole France parkinson (Saint-Denis),
- Groupe de soutien France Alzheimer 93 Informations – conseils (Le Raincy, Aulnay-sous-Bois et Les Pavillons-sous-Bois),
- Association intervenant à domicile par commune (Saint-Vincent-de Paul ou Petits frères des Pauvres ou Association Unis Cité),
- Etablissements visités par Saint-Vincent-de-Paul, Etablissements visités par les petits frères des pauvres, Création de lien social selon les porteurs : Petits Frères des Pauvres (Voisin’âge), SMUR (Ballanger), Maison Médicale de Garde (Ballanger), Unité de gériatrie aigüe (UGA) (Ballanger), Accueil de jour autonome,
- Accueil de jour EHPAD,
- UGP – Unité de Géronto-Psychiatrie (Hôpital René Muret),
- UHR – Unité d’Hébergement Renforcé (EHPAD à l’Ouest d’Aulnay Camille Saint Saëns ou GHI Le Raincy-Montfermeil),
- UCC – Unité Cognitivo-Comportementale (Drancy Clinique du Bois d’amour), Intervention des équipes gérontopsychiatriques, Consultation en oncogériatrie (Ballanger), Service de soins de suite et de réadaptation spécialisés en oncogériatrie (Ballanger et René Muret),
- Unité Médico-Judiciaire (Hôpital Jean Verdier),
- Réunion de concertation gérontologique,
- Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) (Ballanger et R.Muret),
- Lits Identifiés de Soins Palliatifs (LISP) (Sainte-Marie à Villepinte), Unité de Soins Palliatifs (USP) (R.Muret).

En conclusion de ce paragraphe, l'on peut dire que, même si la liste paraît longue, il n'en demeure pas moins que toutes ces installations qui restent quand-même en majorité assez proches de la ville de Tremblay, ne sont pas forcément toutes utiles à la population Tremblaysienne âgée.

Il serait donc nécessaire de connaître les pratiques spatiales des personnes âgées (usages et pratiques du territoire de cette population).

L'enjeu du vieillissement dans notre société est fondamental. Les personnes âgées sont un pilier dans de nombreux domaines : la vie des associations, la vie du voisinage, leur implication dans la vie de la cité, la transmission d'un héritage culturel et sociétal aux générations futures...

D'où l'intérêt de lancer une enquête à l'occasion du CLS 3 afin d'approfondir le sujet et tenter de répondre sur les pratiques, pour lancer des chantiers sur la politique du logement, de l'accessibilité des espaces verts, les services innovants (en lien avec le nouveau concept de la silver économie qui désigne l'ensemble des marchés, activités et enjeux économiques liés aux personnes âgées de plus de 60 ans)...

En d'autres termes, penser encore plus la mixité intergénérationnelle et quelles nouvelles offres possibles sur le territoire de la ville de Tremblay-en-France.

C'est que nous prévoyons de traiter entre autres avec les différents services de la ville et partenaires institutionnels par des propositions concrètes au travers des nouveaux axes de ce CLS 3, déclinés en 27 fiches action décrites ci-après.

III LES AXES STRUCTURANTS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE N°3 (ARCHITECTURE DU CLS)

1. Synthèse des Axes : Objectifs

AXE 1 : Diagnostic, évaluation, participation des habitants pour une égalité d'accès à l'innovation en santé locale

Face aux défis de santé de demain, la ville de Tremblay-en-France veut se doter d'outils de diagnostics qui permettront de mieux cerner les besoins émergents de la population et de réorienter si besoin est l'offre existante.

En s'appuyant sur l'Observatoire social de la ville, le CLS 3 sera l'occasion de mettre en avant des portraits de santé et des outils en vue d'un diagnostic partagé, en impliquant la population.

Un certain nombre d'enquêtes populationnelles ou thématiques seront effectuées dans l'idée de partager le diagnostic avec les publics cibles et permettre ainsi une meilleure appropriation de la santé par les publics les plus vulnérables.

Dans le cadre du bilan du CLS 2, le volet santé de l'observation locale a été initié via la réalisation de l'enquête santé jeunes. Ce diagnostic a servi de base de réflexion à plusieurs groupes de travail en vue de la réalisation de plusieurs actions. Ce travail de diagnostic se veut être un outil d'analyse de l'évolution du contexte en vue d'ajuster la stratégie et les objectifs portés par le CLS.

La Fiche action 1 intitulée « Portraits santé » visera à améliorer l'observation locale en santé par le Développement du volet santé au sein de l'observatoire social afin de définir un portrait pour chaque grande thématique santé émergente. Il s'agira d'enquêtes menées sous un angle qualitatif et non quantitatif, donc au plus près de la population. En effet, la participation des citoyens à la définition des priorités est un souhait partagé. Elle est une condition pour rendre chaque citoyen acteur de sa propre santé.

La Fiche action 2 intitulée « Tableaux de bord santé » : sera l'opportunité d'actualiser les données nécessaires à l'amélioration de l'observation locale en santé : Veille de santé publique actualisée.

Il s'agit là d'un travail de capitalisation des données et études permettant d'appréhender la santé des Tremblaysiens afin de prioriser les zones de fragilité sociale et environnementale.

La Fiche action 3 intitulée « Dispositif de pilotage et d'évaluation de la politique de santé » verra la création d'une instance d'observation locale de la santé afin de définir les besoins pour favoriser l'évaluation et l'adaptation des actions à mettre en place. Ces données pourront être restituées sous forme d'un outil cartographique.

Le lien devra être organisé avec les professionnel-les concernés dont l'objectif de travail est de contribuer à la bonne santé de la population. (Gestion transversale pour mise en œuvre de la politique sanitaire en vue de la réduction des inégalités de santé.) L'Ingénierie territoriale (**Fiche action 5**) permettra grâce à la coordination de rassembler le réseau nécessaire à la réalisation de l'ensemble des actions du CLS3.

La Fiche action 4 intitulée « Renforcer et développer la santé communautaire dans le Quartier Politique de la Ville » (Atelier Santé Ville) sera encore l'occasion de développer la participation des usagers au sein du Pôle municipal de santé : Comité d'usagers, habitants relais, pour promouvoir l'accès aux soins, l'émergence de projets en santé, patients experts, toujours dans l'objectif d'éviter le renoncement aux soins.

Forts du diagnostic pour le CLS 2, nous pourrons avec le CLS 3, affiner le diagnostic santé pour faire des focus plus ciblés.

AXE 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés

Comme pour le CLS 2, le CLS 3 va s'appuyer sur un partenariat riche qui va permettre une prise en compte de tous les âges de la vie et des difficultés rencontrées par les habitants notamment autour des questions de la perte d'autonomie, thématique sur laquelle la ville s'est engagée depuis plusieurs années particulièrement avec la mise en place de la Mission Handicap depuis 2012, et avec l'évolution du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile .

Qu'il s'agisse de la petite enfance, des jeunes ou des séniors, le CLS 3 poursuivra et renforcera les actions précédemment entreprises, et s'appuiera sur les évolutions observées, repérées par les professionnels des secteurs concernés ainsi que sur les enquêtes diligentées pour le développement de nouveaux axes de travail en s'appuyant également sur une participation des habitants qui sera le point fort du CLS 3. En cela, cet axe s'inclut dans l'axe 1 de la stratégie nationale de santé qui vise à mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie.

Renforcer l'accompagnement des plus démunis vers l'accès aux droits et aux soins de santé nécessite de poursuivre le déploiement des dispositifs dédiés d'accès aux droits et à la santé, tout en renforçant l'accès des publics les plus fragiles au droit commun.

Les Fiche action 6 (« Reconnaître les aidants et Soutenir leur rôle »), **7** (« Mise en place d'une plateforme des aidants : activer le levier digital pour une communauté virtuelle des aidants **et 8** (« Favoriser un parcours santé bien être des PA/PH : accès aux droits, aux soins et parcours culturel ») vont traiter plus particulièrement des personnes âgées et des personnes handicapées.

La fluidité des parcours de soins et médico-sociaux des personnes handicapées comme des personnes âgées en perte d'autonomie n'est pas satisfaisante : les obstacles à l'accès aux soins demeurent nombreux ce qui constitue une des raisons d'un renoncement aux soins.

Il semble nécessaire de réinterroger les parcours de santé de ces personnes (via un recensement de l'offre et des besoins), et de former encore davantage les professionnels pour intervenir auprès de ces publics vulnérables.

La fiche action 9 intitulée : « Dispositif d'accompagnement renforcé à domicile : Faire du domicile la priorité de la politique de l'âge », vise particulièrement nos aînés les plus isolés socialement notamment du fait de leur perte d'autonomie.

Les personnes âgées veulent vieillir dans leurs logements, mais les anciens logements ne sont pas toujours adaptés au vieillissement de la population. Diversifier l'offre dans le cadre d'un véritable parcours domiciliaire adapté au niveau

d'autonomie des personnes et favoriser le développement d'habitats adaptés et connectés est une réponse possible pour tenter d'y remédier.

La fiche action 10 : « développer des réseaux de proximité afin de repérer les fragilités des PA et des PH » viendra conforter les fiches action précédentes. En effet, l'intervention sous forme de réseaux permet une articulation des professionnel.le.s autour des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile essentielle pour une prise en charge de qualité. D'où la nécessité de former les professionnels des secteurs, ce qui fera l'objet de la **Fiche action 11 intitulée** : « Agir pour la santé des PA et des PH : cycle de formation des professionnels (cycle de prévention de la maltraitance des PA/PH, prévention bucco-dentaire auprès des AD du CCAS, personnel EHPAD, sensibilisation MAIA.)

Les fiches action 12, 13, 14, 15 et 16 s'intéresseront au public enfant ou jeune. La plupart des actions ici choisies, ont été déterminées pour beaucoup suite à l'enquête santé jeunes réalisée en 2017 sur la ville. Les résultats ont permis de détecter de grandes problématiques.

Fiche action 12 : Conforter le réseau local « périnatalité et petite enfance », instance de réflexion, de travail et de mise en place d'actions concrètes.

Fiche action 13 : Santé du jeune enfant : Prévention liée à la problématique des écrans auprès des professionnels, des parents et des enfants. Formation des professionnels concernés pour limiter, retarder chez les futurs collégiens l'expérimentation des consommations de produits psychoactifs, permettre un repérage précoce des vulnérabilités et des pratiques à risques, et envisager de créer un lieu de prise en charge individuelle de l'enfant en difficulté notamment dans le cadre de la prévention des conduites à risques.

Fiche action 14 : « Favoriser les démarches de promotion de la santé auprès des jeunes » (prévention buccodentaire, pratique de l'activité sportive...)

Fiche action 15 : « Santé des jeunes : développer des actions de participation autour de la prévention des conduites à risques » (dépendance à la chicha, prévention sexualité/IST/risque prostitutionnel)

Fiche action 16 : « Développement des compétences psychosociales chez les acteurs intervenant auprès du jeune public » Proposer aux acteurs intervenant auprès du public jeune une formation au développement des compétences psychosociales chez l'enfant d'âge primaire.

Les actions précitées suivent bien sûr l'émergence des nouveaux phénomènes de société.

AXE 3 : Les politiques qui contribuent à la santé

Les politiques sanitaires font partie d'un processus plus vaste qui vise à aligner les priorités nationales sur les besoins réels de la population en matière de santé, d'où une nécessaire transversalité des politiques publiques. Le bien être des Tremblaysiennes et Tremblaysiens passe à la fois par une meilleure appropriation de leur santé, mais aussi par une offre de soins et de prévention qui répondent à leurs attentes, que ce soit pour les questions de nutrition, d'activité physique, ou de prise en charge. Le CLS 3 va s'efforcer d'apporter des réponses à la fois pour que chacun puisse bénéficier d'une offre de soins qui limite ou diminue les inégalités de santé et, où chacun puisse adopter les meilleurs comportements possibles afin de lutter contre les pathologies chroniques qui se développent sur le territoire (cancer, diabète, VIH, maladies neurodégénératives), d'où une articulation avec des environnements favorables à la santé (environnement physique, politique, économique, et socioculturel).

Le CLS 3 proposera également les bases d'une médecine nouvelle utilisant les nouvelles techniques. C'est déjà le cas avec la mise en place de la rétinographie.

La réflexion doit continuer à avancer autour des nouvelles technologies, notamment de l'E. Santé avec la mise en place éventuelle de la télémédecine visant à offrir un suivi en temps réel des patients, en obtenant un diagnostic rapide et précis pour améliorer le résultat des traitements mais aussi permettre une détection plus efficace des maladies.

L'E-santé apparaît comme l'une des solutions majeures aux grands défis de notre époque. Le vieillissement de la population notamment et l'augmentation du diagnostic des maladies chroniques (cancer, hypertension, diabète, insuffisance cardiaque, parkinson, etc.). .

Fiche action 17 : Favoriser et renforcer l'éducation nutritionnelle des personnes en situation de précarité. (Dénutrition chez la PA, public en précarité sociale...) cycle d'ateliers pratiques et d'information

Fiche action 18 : Alimentation équilibrée et lutte contre la sédentarité chez l'enfant

Fiche action 19 : Organisation de l'éducation thérapeutique du patient destiné aux patients diabétiques, dans le but de l'amélioration de la prise en charge des personnes diabétiques en situation complexe. Education Thérapeutique de proximité en réseau avec L'association Paris Diabète, membre du GCS R2D.

Fiche action 20 : Accompagner les campagnes de dépistages organisés/cancer du sein/cancer colorectal/cancer col de l'utérus et mise en place d'actions participatives

Fiche action 21 : Veiller au maintien de l'offre de soins sur le territoire en facilitant l'installation des médecins et autres professions paramédicales, en accompagnant les étudiants, en proposant une médecine partagée ville /hôpital.

Mise en place d'une PASS ambulatoire afin d'améliorer l'accès et le parcours de santé des personnes, en situation de renoncement ou d'exclusion du dispositif de droit commun.

Fiche action 22 : Conforter les partenariats et la démarche ASV.

Fiche action 23 : Développer et renforcer le Conseil Local de Santé Mentale. Conforter l'animation du réseau des acteurs en santé mentale.

Fiche action 24 : réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement, en agissant contre l'habitat indigne.

Fiche action 25 : agir favorablement sur l'environnement grâce à la mise en place de jardins solidaires sur la ville, (sensibilisation permaculture, compost, tri sélectif...), et en sensibilisant aux enjeux de la protection des abeilles. Mise en valeur du parc urbain. Renouvellement d'une partie du parc automobile de la ville en favorisant l'acquisition de véhicules plus propres dont véhicules électriques.

Fiche action 26 : Lutter contre les discriminations : amélioration, par la formation et la sensibilisation des professionnels, de la prise en charge des victimes de violences : cycle de formation pour les professionnels sur les violences faites aux femmes, et des jeunes exclus en travaillant sur l'Égalité hommes/femmes auprès des jeunes.

Fiche action 27 : Maladies chroniques /maladies neurodégénératives : Information des publics via des conférences, Dépistage précoce (travailler avec les professionnels du territoire), Prise en charge des publics : Télémédecine.

CHAPITRE 2 :

La programmation des actions

1.1 La fiche d'identification

Seine-Saint-Denis Tremblay-en-France 2018/2022																																
Axes stratégiques : axe 1 : Diagnostic, évaluation, participation des habitants pour une égalité d'accès à l'innovation en santé axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé																																
Nombre d'actions programmées : 27																																
DETERMINANTS INTERMEDIAIRES VISEES	THEMATIQUES PRINCIPALES																															
<ul style="list-style-type: none"> ■ Circonstances matérielles ■ Facteurs psychosociaux et environnement social ■ Facteurs comportementaux (style de vie) ■ Système de santé <table border="1"> <caption>Déterminants intermédiaires visés</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Circonstances matérielles</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>Facteurs psychosociaux et environnement social</td> <td>37%</td> </tr> <tr> <td>Facteurs comportementaux (style de vie)</td> <td>41%</td> </tr> <tr> <td>Système de santé</td> <td>11%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Circonstances matérielles	11%	Facteurs psychosociaux et environnement social	37%	Facteurs comportementaux (style de vie)	41%	Système de santé	11%	<table border="1"> <caption>Thématiques principales</caption> <thead> <tr> <th>Thématique</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Santé de l'enfant</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Santé des adolescents et jeunes adultes</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Alimentation</td> <td>6%</td> </tr> <tr> <td>Démarche participative (dont santé communautaire)</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>Accès aux droits</td> <td>12%</td> </tr> <tr> <td>Accès aux soins</td> <td>17%</td> </tr> </tbody> </table>	Thématique	Pourcentage	Santé de l'enfant	5%	Santé des adolescents et jeunes adultes	5%	Alimentation	6%	Démarche participative (dont santé communautaire)	11%	Accès aux droits	12%	Accès aux soins	17%							
Catégorie	Pourcentage																															
Circonstances matérielles	11%																															
Facteurs psychosociaux et environnement social	37%																															
Facteurs comportementaux (style de vie)	41%																															
Système de santé	11%																															
Thématique	Pourcentage																															
Santé de l'enfant	5%																															
Santé des adolescents et jeunes adultes	5%																															
Alimentation	6%																															
Démarche participative (dont santé communautaire)	11%																															
Accès aux droits	12%																															
Accès aux soins	17%																															
PARTENAIRES IMPLIQUES	PARTICIPATION DES HABITANTS																															
<table border="1"> <caption>Partenaires impliqués</caption> <thead> <tr> <th>Partenaire</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Santé</td> <td>28%</td> </tr> <tr> <td>Social</td> <td>31%</td> </tr> <tr> <td>Medico-social</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Emploi/Insertion</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Education</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Logement/Habitat</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>Aménagement</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>Politique de la ville</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Petite enfance</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>Environnement</td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>Autre</td> <td>15%</td> </tr> </tbody> </table>	Partenaire	Pourcentage	Santé	28%	Social	31%	Medico-social	8%	Emploi/Insertion	0%	Education	5%	Logement/Habitat	3%	Aménagement	1%	Politique de la ville	5%	Petite enfance	3%	Environnement	2%	Autre	15%	9 actions ont une dimension participative Type de participation : <table border="1"> <caption>Type de participation</caption> <thead> <tr> <th>Type de participation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Information</td> </tr> <tr> <td>Consultation</td> </tr> <tr> <td>Implication</td> </tr> <tr> <td>Partenariat</td> </tr> <tr> <td>Délégation de pouvoirs</td> </tr> <tr> <td>Contrôle des citoyens</td> </tr> </tbody> </table>	Type de participation	Information	Consultation	Implication	Partenariat	Délégation de pouvoirs	Contrôle des citoyens
Partenaire	Pourcentage																															
Santé	28%																															
Social	31%																															
Medico-social	8%																															
Emploi/Insertion	0%																															
Education	5%																															
Logement/Habitat	3%																															
Aménagement	1%																															
Politique de la ville	5%																															
Petite enfance	3%																															
Environnement	2%																															
Autre	15%																															
Type de participation																																
Information																																
Consultation																																
Implication																																
Partenariat																																
Délégation de pouvoirs																																
Contrôle des citoyens																																

1.2 Les fiches Actions Opérationnelles

L'ARS, est considéré comme partenaire transversal de l'ensemble des 27 fiches action

FICHE ACTION 1		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 1 : Diagnostic, évaluation, participation des habitants pour une égalité d'accès à l'innovation en santé				
Intitulé de l'action	Portraits santé				
Porteur de l'action	Observatoire social	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Améliorer l'observation locale en santé et actualiser les données afin d'être au plus près des besoins en santé de la population.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	améliorer la connaissance des parcours et besoins afin d'adapter les actions locales en matière de santé				
Obj opérationnel 1	améliorer la connaissance des besoins à une échelle infra communale et populationnelle				
Obj opérationnel 2	améliorer la connaissance des pratiques locales en matière de santé				
Enquêtes santé en fonction des thématiques santé émergentes, avec comme priorités : la population seniors, les enfants et adultes handicapés, les pratiques budgétaires en matière de santé.					
Ces enquêtes seront menées sous un angle qualitatif (questionnaires en face à face, entretiens semi-directifs, observations participantes) en s'appuyant sur les groupes de travail et ateliers déjà existants pilotés par les services et partenaires conduisant des démarches participative (ateliers de concertation de la Démocratie Locale, conseils de maison des centres sociaux, ateliers et café santé au pôle municipal de santé, groupe PA-PH, CCAS, cellule handicap).					
Public cible	population communale, avec des angles sociodémographiques (âges, groupes sociaux, quartiers)				
Lieu de l'action	tout le territoire du CLS	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Démarche participative (dont santé communautaire)	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				2.1	
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses					
Articulation avec d'autres plans locaux					
Analyse des Besoins Sociaux pilotée par le CCAS					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Equipe du Pôle municipal de santé	oui	Oui		Oui
Social	CCAS	oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Service de la Démocratie locale	oui	Oui	Oui	
Medico-social	Mission handicap	oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	ateliers participatifs	Quel degré ?	Consultation		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	nombre de participants et de partenaires				
Indicateur activité 1	nombre de partenariats				
Indicateur activité 2	outils mis en place				
Indicateur résultat 1	amélioration synergie entre partenaires				
Indicateur résultat 2	précision des données				

FICHE ACTION 2		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 1 : Diagnostic, évaluation, participation des habitants pour une égalité d'accès à l'innovation en santé				
Intitulé de l'action	Tableaux de bord santé				
Porteur de l'action	Observatoire social	Début	sept-19	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Les diagnostics conduits dans les précédents CLS, avec l'appui des indicateurs statistiques développés par l'ARS et les institutions nationales et départementales (INSEE, CPAM 93 etc) montrent la nécessité d'une veille stratégique					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Développer une veille stratégique avec une finalité prospective				
Obj opérationnel 1	actualiser de manière régulière l'analyse stratégique (forces/faiblesses/opportunités/menaces)				
Obj opérationnel 2	produire des données prospectives en matière d'offre et de consommation de soins				
Construction d'un outil de suivi d'indicateurs stratégiques prioritaires à partir de l'ensemble des ressources d'indicateurs existants, selon des critères de veille, notamment l'actualisation régulière et à avec l'appui des monographies de l'ARS et de la CPAM. Mettre en place des indicateurs locaux avec les partenaires du CLS pour renforcer les ressources statistiques sur certains axes prioritaires : parcours et accès aux soins et aux droits des enfants et adultes handicapés, patientèles ayant recours à l'offre libérale					
Public cible	population communale et professionnels intervenant sur le territoire				
Lieu de l'action	tout le territoire du CLS	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Accès aux droits	Si autre :			
Thème 3	Service / Etablissement médico-social	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.3
Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CPAM 93				
Social	CCAS				
Medico-social	CAF 93				
Autre	Conseil Départemental 93				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	nombre de participants				
Indicateur activité 1	outils mis en place				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	analyse des besoins plus fine				
Indicateur résultat 2					

FICHE ACTION 3		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 1 : Diagnostic, évaluation, participation des habitants pour une égalité d'accès à l'innovation en santé				
Intitulé de l'action	Dispositif de pilotage et d'évaluation de la politique de santé				
Porteur de l'action	Observatoire social	Début	sept-19	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Création d'une instance particulière d'observation locale de la santé. Instance de portage avec méthodologie commune à toutes les thématiques. Travail collaboratif pour mise en place des fiches action 1 et 2					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Définir les besoins pour favoriser l'évaluation et l'adaptation des actions				
Obj opérationnel 1	Conforter le partenariat pour mutualiser les données entre partenaires institutionnels				
Obj opérationnel 2					
Alimenter l'Observatoire "santé" pour nourrir le pilotage de la politique sanitaire Tremblaysienne. Outils de suivi des effets et impacts sur l'amélioration de la santé et de la réduction des inégalités de santé. Affiner la connaissance des besoins du territoire pour ajuster les actions mises en place dans les différents quartiers de la ville. Restitution des données sous forme de cartographie, et autres tableaux.					
Public cible	tout public				
Lieu de l'action	Tout le territoire du CLS	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Accès aux droits	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					2.1
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	CCAS				
Medico-social	Mission handicap				
Santé	Pôle municipal de santé				
Environnement	SIG de la ville				Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	nombre de données mises en commun				
Indicateur activité 1	outils mis en place				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	nouvelle production de données pertinente au regard des besoins du territoire				
Indicateur résultat 2	identification de zones de fragilité en santé				

FICHE ACTION 4		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 1 : Diagnostic, évaluation, participation des habitants pour une égalité d'accès à l'innovation en santé				
Intitulé de l'action	Renforcer et développer la santé communautaire dans le QPV				
Porteur de l'action	Pôle Municipal de santé	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Mauvais repérage et connaissance insuffisante des ressources santé du territoire des populations vulnérables : Renoncement aux droits, Ignorance des citoyens des possibilités d'entreprendre des démarches participatives en santé					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Faciliter la communication de l'ensemble de la population du QPV				
Obj opérationnel 1	Développer des actions "d'aller vers" en matière de santé				
Obj opérationnel 2	Favoriser et encourager les initiatives de démocratie en santé des citoyens.				
Développer la démarche de santé communautaire dans toutes les actions santé:					
-Valoriser les initiatives rendant les habitants acteurs de leur santé.					
-Mettre en place un « labo santé usagers/habitants » au sein du PMS:					
- Co-construction et co-élaboration de projets avec les professionnels et les usagers					
- Co-réflexion					
- Codécision					
pour promouvoir l'émergence de projets en santé					
Public cible					
en priorité le public du QPV					
Lieu de l'action					
Tremblay grand ensemble		Territoire :		Un ou plusieurs QPV	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Démarche participative (dont santé communautaire)		Si autre :		
Thème 2	Accès aux soins		Si autre :		
Thème 3			Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					4.1
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif					
Articulation avec d'autres plans locaux					
Projet stratégique de la ville dont les orientations sont : Ne laisser personne sur le bord du chemin, créer les conditions de l'épanouissement de chaque individu et agir contre les inégalités.					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	service de la démocratie locale		Oui		
Social	Vie des quartiers		Oui		
Social	CCAS		Oui		
Social	CD 93 DPAS/SSD				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		conseil citoyen, conseil de maisons, habitant relais		Quel degré ? Consultation	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	implication des usagers				
Indicateur activité 1	nombre d'usagers participant				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	émergence de projets en santé				
Indicateur résultat 2					

FICHE ACTION 5		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 1 : Diagnostic, évaluation, participation des habitants pour une égalité d'accès à l'innovation en santé				
Intitulé de l'action	Ingénierie territoriale				
Porteur de l'action	Division Santé Publique	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Le CLS rassemble élus locaux, acteurs en santé, et population autour des questions de santé. IL permet aux professionnels de santé de mieux connaître l'écosystème santé/social. D'où la nécessité de conforter l'animation du réseau.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Favoriser la communication, la coopération et la coordination des professionnel-les de santé.				
Obj opérationnel 1	Apporter un appui administratif et technique aux porteurs de projets partenaires du C.L.S.				
Obj opérationnel 2	Coordonner la mise en place des actions en lien avec les personnes pilotes qui en sont chargées.				
<p>Animer, rassembler et sensibiliser un collectif d'acteurs</p> <p>Appuyer les instances de gouvernance et de travail du CLS (Comité de pilotage, groupes de travail)</p> <p>Accompagner ou mettre en oeuvre certaines actions du CLS.</p> <p>Participer à l'actualisation du diagnostic et proposer la mise en place d'actions, à partir de besoins nouveaux identifiés.</p> <p>Assurer le lien entre les professionnels de santé libéraux et la population du CLS.</p> <p>Assurer le lien avec tous les professionnels de santé libéraux et les intervenants sociaux.</p> <p>Faire connaître les droits à la santé et les moyens pour y avoir accès.</p> <p>Mettre en oeuvre un processus d'information et de communication au sein des réseaux d'acteurs intervenant sur le territoire du CLS</p> <p>Restituer aux instances du CLS, à ses partenaires et à l'ARS l'évaluation des actions mises en oeuvre</p> <p>Susciter et appuyer la participation des habitants</p> <p>Effectuer une veille régulière et ciblée relative aux actualités en matière sanitaire et sociale, anticiper les impacts des éventuelles évolutions juridiques sur le contenu des missions du CLS.</p>					
Public cible	population communale et professionnels intervenant sur le territoire				
Lieu de l'action	tout le territoire du CLS	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 2	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS	Si autre :			
Thème 3	Autre	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					5.1
Mettre en oeuvre une stratégie de plaidoyer en faveur de la santé globale					
Articulation avec d'autres plans locaux	Projet stratégique de la ville dont les orientations sont : Ne laisser personne sur le bord du chemin, créer les conditions de l'épanouissement de chaque individu et agir contre les inégalités.				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-Pilotage
Santé	les hôpitaux, la CPAM				
Social	CCAS, centres sociaux, CD93, la CAF				
Politique de la ville	démocratie locale				
Autre	tout secteur concerné par le CLS				
Santé	le pôle municipal de santé				
Une démarche participative est-elle mise en oeuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :			Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	implication des partenaires				
Indicateur activité 1	nombre d'initiatives portées par le CLS				
Indicateur activité 2	nombre de partenaires concernés				
Indicateur résultat 1	Amélioration connaissance des ressources existantes et meilleure articulation des professionnels entre eux				
Indicateur résultat 2	réalisation des actions envisagées				

FICHE ACTION 6		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Reconnaitre les aidants et soutenir leur rôle				
Porteur de l'action	CCAS	Début	août-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Suite à un questionnaire envoyé à 250 aidants 2 besoins prioritaires ont émergé: une formation « gestes et postures » et la création d'un lieu d'échange et de soutien psychologique.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Améliorer l'offre de répit pour les aidants familiaux et proches aidants de la ville				
Obj opérationnel 1	Création d'un "café des aidants"				
Obj opérationnel 2	formation "gestes et postures"				
Ce lieu se veut être un espace d'informations, de rencontres et d'échanges ouvert à tous les aidants quel que soient l'âge et la pathologie de la personne aidée. Les objectifs poursuivis par cette nouvelle structure dédiée aux aidants sont : informer, sensibiliser et orienter, favoriser la relation aidants/ aidés, lutter contre l'isolement des aidants et leur offrir un soutien psychologique dans un cadre collectif.					
Séances animées par un psychologue et un travailleur social. A chaque rencontre une thématique est proposée et est l'occasion d'un échange sur les pratiques et le vécu de chacun.					
Ce café est en place depuis décembre 2018, à raison d'une séance mensuelle. Un groupe de 15 personnes s'est constitué suite au travail en collaboration des différents services de la ville en lien avec le public personnes âgées. Par la suite, ce café des aidants pourra s'ouvrir aux aidants de personnes handicapées (adultes et enfants).					
Public cible	les aidants familiaux et proches aidants				
Lieu de l'action	Pôle municipal de santé (situé dans le QPV)	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé et autonomie des personnes âgées	Si autre :			
Thème 2	Santé mentale	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					4.1
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif					
Articulation avec d'autres plans locaux	schéma départemental autonomie et inclusion 2019/2023 prévoit le soutien aux aidants.				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	conférence des financeurs				
Santé	relais des aidants				
Social	CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Département DPAPH				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	questionnaires relatifs à leurs besoins	Quel degré ?	Consultation		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Respect du calendrier prévisionnel, moyens humains et matériels nécessaires à la mise en oeuvre du projet.				
Indicateur activité 1	Nombre et type de séances réalisées (ateliers, rencontres thématiques...)				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	nombre d'aidants participant régulièrement à l'action				
Indicateur résultat 2	nombre de thématiques abordées				

FICHE ACTION 7		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 1 : Diagnostic, évaluation, participation des habitants pour une égalité d'accès à l'innovation en santé				
Intitulé de l'action	Mise en place d'une plateforme des aidants:activer le levier digital pour une communauté virtuelle des aidants				
Porteur de l'action	CCAS	Début:	janv-20	Fin:	déc-22
JUSTIFICATION					
Afin de lutter contre l'isolement des aidants qui ne peuvent se déplacer facilement et, pour leur permettre un égal accès à l'information.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	améliorer l'accès à l'information				
Obj opérationnel 1	mise en place d'une plateforme des aidants				
Obj opérationnel 2	création d'une communauté virtuelle des aidants				
<p>Aujourd'hui, 15 % des 11 millions d'aidants présents en France, sont des actifs. Accompagner un proche à domicile peut transformer le quotidien et mener à l'épuisement. Pouvoir accéder à une information immédiate est un gain de temps et un soulagement. La plateforme des aidants peut répondre à un certain de préoccupations en un clic. Par ailleurs cette plateforme pourrait créer un premier contact avec les structures et dispositifs existants sur la commune et le département.</p> <p>Elle permettra d'accéder à des informations essentielles sur le rôle de l'aidant, ses droits et devoirs, des conseils pour prévenir la fatigue physique et morale mais aussi des sources d'information (associations, structures d'aide) pour se faire accompagner. Cet outil pourrait servir de tremplin pour la constitution d'une communauté virtuelle des aidants de la ville. (réseau d'échanges, d'informations et de conseils pratiques)</p>					
Public cible	aidants en activité professionnelle				
Lieu de l'action		Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Accès aux droits	Si autre :			
Thème 2	Démarche participative (dont santé communautaire)	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.3 4.3
Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques					
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux	schéma départemental autonomie et inclusion 2019/2023 prévoit le soutien aux aidants.				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Pôle municipal de santé	Oui			
Social	CCAS	Oui			Oui
Medico-social	Mission handicap				
Autre	Division informatique		Oui		
Social	Département DPAPH				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :	participants au Café des aidants	Quel degré ?	Consultation		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Suivi qualitatif et quantitatif de l'évolution de l'objectif				
Indicateur activité 1	nombre d'aidants et professionnels connectés				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	questionnaire de satisfaction en ligne				
Indicateur résultat 2					

FICHE ACTION 8		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Favoriser un parcours santé bien être des PA/PH : accès aux droits, aux soins et parcours culturel				
Porteur de l'action	Mission Handicap	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Lutter contre le non recours aux droits ou aux soins en facilitant le parcours de l'utilisateur, par une meilleure prise en compte des dispositifs existants. favoriser un parcours culturel pour encourager l'accès ou le maintien de la vie sociale					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	rendre plus lisibles les différents dispositifs et mieux répondre aux attentes				
Obj opérationnel 1	Conforter le réseau de professionnels et information du public sur l'offre existante				
Obj opérationnel 2	Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et handicapées dans la cité.				
Réalisation d'une cartographie des structures à destination des personnes en situation de handicap en Seine-Saint-Denis					
Mettre en place une veille sectorielle sur l'actualité en termes d'accès aux droits sociaux					
Réaliser des fiches sur les procédures d'accueil, de prise de rendez-vous et de modalités d'accès au droits dans chaque service					
Formation des professionnels pour établir une culture commune sur la notion de handicap					
Promouvoir des initiatives culturelles permettant de lutter contre les discriminations, de rompre l'isolement, recréer du lien social, recouvrer l'estime de soi					
Public cible	personnes âgées en perte d'autonomie et personnes en situation de handicap				
Lieu de l'action	Mairie et établissements culturels de la ville	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Accès aux droits	Si autre :			
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 3	Autre	Si autre :	accès à la culture des PA/PH		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					0
Non concerné					
Articulation avec d'autres plans locaux	Projet stratégique de la ville dont les orientations sont : Ne laisser personne sur le bord du chemin, créer les conditions de l'épanouissement de chaque individu et agir contre les inégalités. Schéma départemental				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Observatoire social de la ville	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	CCAS, Département MDPH	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Pôle municipal de santé	Oui	Oui		
Santé	Hôpital privé du vert galant et Hôpital Ballanger				
Autre	Division Affaires Culturelles				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :			Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Suivi qualitatif et quantitatif de l'évolution des objectifs				
Indicateur activité 1	Nombre de professionnels impliqués dans la démarche				
Indicateur activité 2	Nombre d'utilisateurs participants				
Indicateur résultat 1	Nombre d'initiatives réalisées				
Indicateur résultat 2	bilan de satisfaction du public				

FICHE ACTION 9		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Dispositif d'accompagnement renforcé à domicile : faire du domicile la priorité de la politique de l'âge				
Porteur de l'action	CCAS	Début	janv-20	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Le maintien dans le logement des personnes en perte d'autonomie est un enjeu majeur. Redéfinir la priorité accordée au domicile nécessite la diversification de l'offre d'accompagnement.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	garantir un parcours domiciliaire				
Obj opérationnel 1	constituer un groupe de travail et de réflexion de l'ensemble des professionnels et partenaires de la ville				
Obj opérationnel 2	Faire des propositions concrètes d'amélioration du lieu de vie				
L'objectif est de donner la possibilité aux personnes qui le souhaitent de rester plus longtemps chez elles, grâce à un accompagnement à domicile adapté à leur niveau d'autonomie.					
- Concevoir un dispositif renforcé d'accompagnement à domicile avec le CCAS comme pivot de la démarche : équipes mobiles formées pour l'accompagnement dans les démarches d'accès aux droits en ligne (équipes dotées de tablettes numériques), les loisirs à domicile (ateliers culinaires, activité jeux de société partagée entre voisins), certains actes de soins.					
- Favoriser l'émergence d'habitats aménagés et connectés grâce à la mise en place d'un show-room domotique dédié à l'autonomie. Le show-room permettra de présenter les solutions locales et efficaces d'autonomie en direction des habitants, des aidants, bailleurs sociaux et professionnels. Ce travail sera opéré en lien avec les entreprises et start-up locales.					
Un appartement connecté pourra également être équipé à titre expérimental. Le coût financier pour les habitants sera bien sûr pris en compte avec recherche de solutions d'aides.					
- Renforcer les réseaux de proximité (commerçants, voisinage..) afin de repérer les fragilités, mieux coordonner et évaluer les actions de prévention sur le territoire comme la mise en place d'un service de transports adaptés.					
Public cible	personnes âgées en perte d'autonomie				
Lieu de l'action	structures de la ville	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Circonstances matérielles				
Thème 1	Santé et autonomie des personnes âgées	Si autre :			
Thème 2	Accès aux droits	Si autre :			
Thème 3	Accès aux soins	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				1.3	5.2
Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques					
Créer les conditions d'habitat, de logement, et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles					
Articulation avec d'autres plans locaux	schéma départemental autonomie et inclusion 2019/2023 "faciliter l'autonomie et le maintien à domicile"				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	CCAS, SAAD	Oui	Oui	Oui	Oui
Logement/Habitat	Service municipal de l'habitat				
Autre	Service de la communication				
Santé	Pôle Municipal de santé				
Social	Département DPAPH		Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	VAD auprès des seniors en perte d'autonomie	Quel degré ?	Consultation		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	mise en place des différentes expérimentations				
Indicateur activité 1	nombre de PA touchées				
Indicateur activité 2	nombre de PA acceptant les initiatives proposées				
Indicateur résultat 1	amélioration des conditions de vie				
Indicateur résultat 2	création de liens entre personnes isolées habitant à proximité				

FICHE ACTION 10		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Développer des réseaux de proximité afin de repérer les fragilités des PA et des PH				
Porteur de l'action	Ccas et Mission handicap	Début	janv-20	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Trop de personnes restent encore éloignées de l'information et s'isolent. Il y a encore un manque de diagnostic fin sur les besoins de ces personnes.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Repérer les public PA et PH les plus fragiles et leurs fragilités				
Obj opérationnel 1	Déterminer les priorités en termes de besoins des PA et des PH				
Obj opérationnel 2	Innover dans la constitution des réseaux de proximité pour une réponse efficiente				
<p>Conforter le réseau de professionnels : faciliter la synergie, formation/échanges de pratiques, prioriser des actions.</p> <p>Au niveau des PH, le réseau peut s'activer grâce à la Mission handicap qui peut regrouper tous les services en lien avec l'accueil des PH. Echanges autour de "comment faciliter la prise en charge" et proposer au public concerné des journées d'information sur une problématique comme l'insertion professionnelle par exemple. Etendre le réseau afin d'aller chercher les "invisibles".</p> <p>Constituer un annuaire de l'ensemble des professionnels intervenant auprès des PA et des PH qui permettra un recensement de l'offre, suite à une sensibilisation proposée par la MAIA qui consiste à proposer une démarche d'intégration qui va plus loin que la coopération, car elle conduit tous les acteurs à construire leurs moyens d'actions et leurs propres outils collaboratifs. Organisation d'un colloque à destination des professionnels en fonction des préoccupations qui vont ressortir lors de la sensibilisation de la MAIA.</p> <p>Proposer la constitution d'un comité d'habitants volontaires pouvant servir de relais d'information et des dispositifs auprès des personnes les plus fragiles et servir de réseau de vigilance, notamment en lien avec les plans canicule et hivernal.</p>					
Public cible	PA et PH les plus fragiles				
Lieu de l'action	structures de la ville	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Accès aux droits	Si autre :			
Thème 2	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 3	Démarche participative (dont santé communautaire)	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.1	4.1	
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs					
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif					
Articulation avec d'autres plans locaux	schéma départemental autonomie et inclusion 2019/2023 Soutien au développement des solidarités de proximité au niveau des quartiers				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	réseau associatif				
Politique de la ville	Service de la démocratie locale				
Medico-social	Mission handicap		Oui		Oui
Social	CCAS	Oui	Oui		Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :	consultation et soutien pour constitution du comité	Quel degré ?	Partenariat		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	mise en place de l'expérimentation				
Indicateur activité 1	constitution de l'annuaire				
Indicateur activité 2	constitution du réseau d'habitants volontaires				
Indicateur résultat 1	utilisation de l'annuaire				
Indicateur résultat 2	nombres de nouvelles situations de fragilités repérées				

FICHE ACTION 11		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Agir pour la santé des PA et des PH : cycle de formation des professionnels				
Porteur de l'action	CCAS	Début	avr-19	Fin	déc-21
JUSTIFICATION					
Nécessité de former les professionnels à une culture commune pour servir au mieux le public, et donc poursuivre un objectif de coordination et de travail en réseau des acteurs.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Non
DESCRIPTION					
Obj stratégique	développer une culture commune aux professionnels de la ville				
Obj opérationnel 1	sensibiliser les acteurs locaux sur la santé des PA/PH et renforcer leur connaissance du réseau				
Obj opérationnel 2	emprunter la voie du case management				
Cycle de prévention de la maltraitance des PA/PH sur l'année 2019 en trois étapes :					
1. Exposition/conférence débat à l'attention des professionnels de secteur. L'exposition "paroles d'invisibles" du Département de Seine-saint-Denis pour lutter contre la maltraitance des PA/PH réalisée grâce à des témoignages vise à attirer l'attention sur la question de la maltraitance et à susciter un débat. Les récits représentent l'expression subjective d'un sentiment de dépossession, d'exclusion, ou de perte de sa dignité. Exposition suivie d'un débat animé par des psychologues et travailleurs sociaux.					
2. Exposition-conférence débat à l'attention du public Tremblaysien lors de la semaine bleue. Chaque visiteur recevra les témoignages de l'exposition selon sa propre sensibilité et s'interrogera peut-être sur sa propre définition de la maltraitance. Ce qui permettra d'ouvrir un débat cette fois-ci à destination du public, toujours animé par des psychologues et travailleurs sociaux.					
3. Formation sur la prévention de la maltraitance des PA et des PH à destination des personnels municipaux et institutionnels du territoire communal en lien avec la population ciblée. Le contenu élaboré dans le cadre du comité de projet piloté par la Direction PA / PH de Seine-Saint-Denis, vise à sensibiliser les acteurs locaux et renforcer leur interconnaissance pour faciliter le repérage et la PEC en local (présentation du RESAD, des instances de concertation...). Action de prévention buccodentaire auprès des Aides à domicile du CCAS en 2019, dans le cadre de leur montée en compétences. Action de sensibilisation de la MAIA proposant une démarche d'intégration au-delà de la coopération, conduisant les acteurs à construire leurs moyens d'actions et leurs outils collaboratifs. Partir des besoins des professionnels de terrain pour inviter les partenaires à présenter leur offre en réponse aux orientations, en prenant en compte l'offre existante sur la ville. Le but de ce cycle de formation est d'améliorer le parcours de santé des PA/PH en réorganisant les réponses et modes d'accompagnement et en mettant en commun des expertises différentes.					
Public cible	personnes âgées et /ou handicapées				
Lieu de l'action	tout le territoire du CLS		Territoire :	Tout le territoire du CLS	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Dispositif de coordination		Si autre :		
Thème 2	Accès aux droits		Si autre :		
Thème 3	Intervention globale pour personne en difficulté sociale		Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					2.1
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses					
Articulation avec d'autres plans locaux					
schéma départemental autonomie et inclusion 2019/2023 : La coordination des acteurs et Diversification et modularité des réponses					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Pôle municipal de santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Service social départemental DPAPH				
Medico-social	les différents services du CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	MAIA				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	activités prévues/réalisées, qualité animation				
Indicateur activité 1	nombre de participants sur les différentes formations proposées				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	% de personnes ayant acquis des connaissances				
Indicateur résultat 2	émergence de projets				

[Enquête]



Les jeunes et la santé ? quelles pratiques au quotidien

La santé des jeunes, c'est la santé de notre avenir. La Municipalité, par son engagement dans le Contrat local de santé, affirme sa volonté d'un accès aux droits à la santé pour tous. La prévention reste donc un axe majeur afin de sensibiliser dès le plus jeune âge chacune et chacun.

Pour tenter d'apporter des réponses adaptées aux jeunes, la connaissance de leurs habitudes et modes de vie était un préalable indispensable. Le Pôle municipal de santé, l'Observatoire social et l'Office municipal de la jeunesse se sont associés pour mener avec l'ensemble des acteurs concernés une enquête santé auprès des jeunes tremblaysiens, dont nous vous livrons ici les principaux résultats.

Marie-Ange Dossou
adjointe au maire déléguée à la Santé

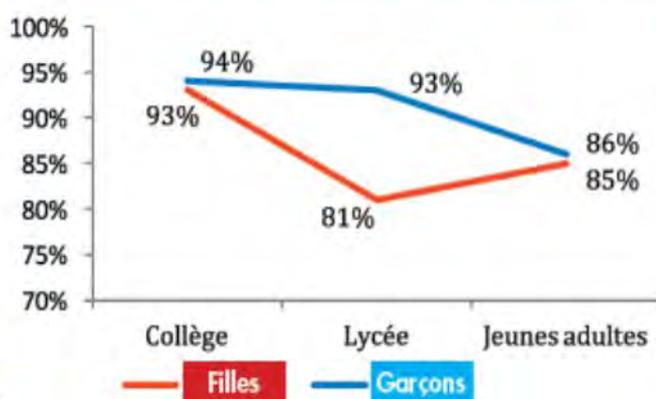
Méthodologie de l'enquête

1 164 jeunes de 12 à 29 ans interrogés en 2016
La plupart du temps en milieu scolaire
120 jeunes adultes
376 collégiens
668 lycéens
61 % de filles

Confiance, autonomie, entourage : facteurs clés du bien-être

90 % des jeunes estiment être en bonne santé
85 à 93 % déclarent se sentir bien dans leur peau

% de jeunes se sentant bien dans leur peau



Les raisons du sentiment de bien-être au collège et lycée :

1. Avoir de bonnes relations avec ses parents
2. Avoir confiance en soi
3. Avoir des copains/copines
4. Être autonome, pouvoir faire des choses seul
5. Avoir de bonnes notes à l'école

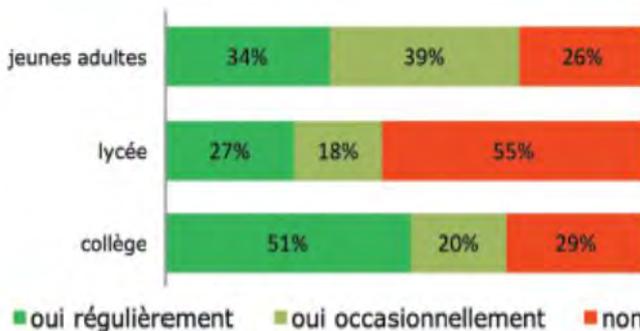
Des sodas présents au quotidien pour 70% des interrogés

52 % des garçons pensent manger de façon équilibrée contre 33% des filles
 Une consommation régulière de féculents et protéines pour 90% des jeunes
 70 % des jeunes consomment régulièrement des fruits, légumes et produits laitiers
 70 % des jeunes consomment régulièrement aussi des sodas et sucreries
 Un jeune sur deux consomme fréquemment des hamburgers, pizzas, sandwiches
 13 % des jeunes consomment régulièrement des boissons énergisantes



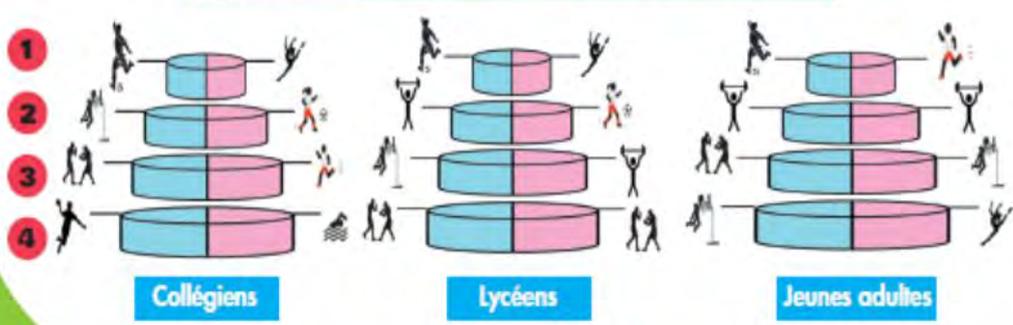
Une activité physique importante plus ou moins régulière selon l'âge

La pratique d'une activité physique durant le temps extra scolaire

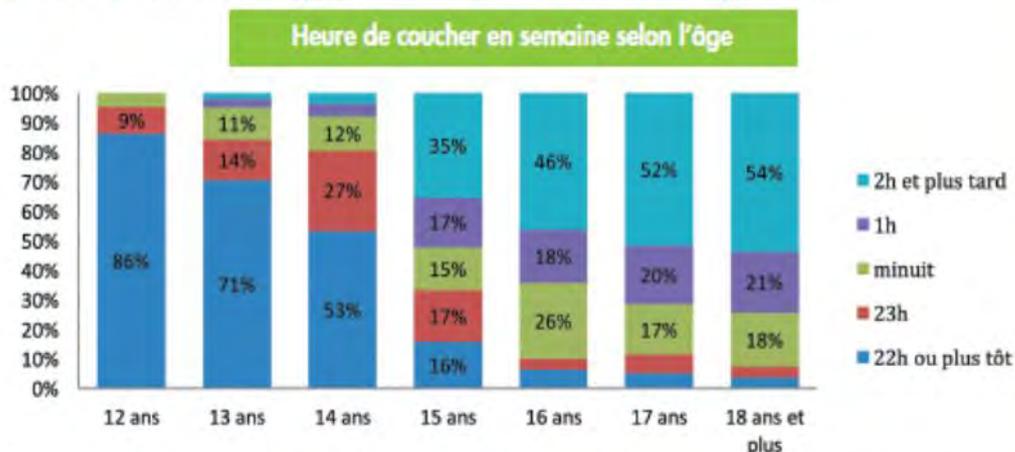


Une pratique sportive très importante et surtout régulière au collège
 Au lycée, si la pratique occasionnelle reste stable, la régulière baisse fortement. La pratique reprend après 18 ans, qu'elle soit régulière ou occasionnelle

Top 4 des pratiques sportives préférées chez les collégiens, lycéens, jeunes adultes, filles et garçons



■ 70% de dormeurs après minuit et des écrans omniprésents



À partir de 15 ans, plus de 64 % de dormeurs à partir de minuit et près d'un jeune sur 2 s'endort après 2h du matin

9 jeunes sur 10 sont devant les écrans avant de s'endormir (tv, portable, ordinateur)

■ 3 heures minimum par jour sur les réseaux sociaux pour plus d'un jeune sur trois



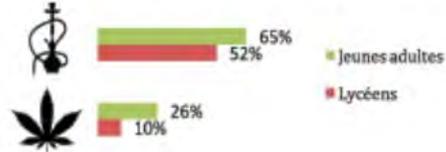
■ La chicha : une réalité pour un jeune sur deux

De manière occasionnelle, l'alcool est la substance la plus consommée après la chicha
 4 à 7% de multi-consommateurs au lycée
 15% des lycéens ont déjà été au moins une fois en état d'ivresse
 39% des fumeurs lycéens ont envie d'arrêter

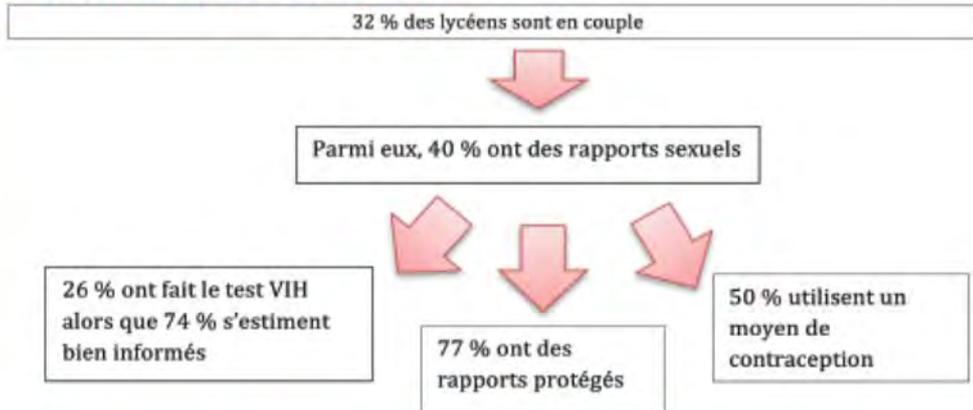
Consommation régulière d'alcool et de tabac



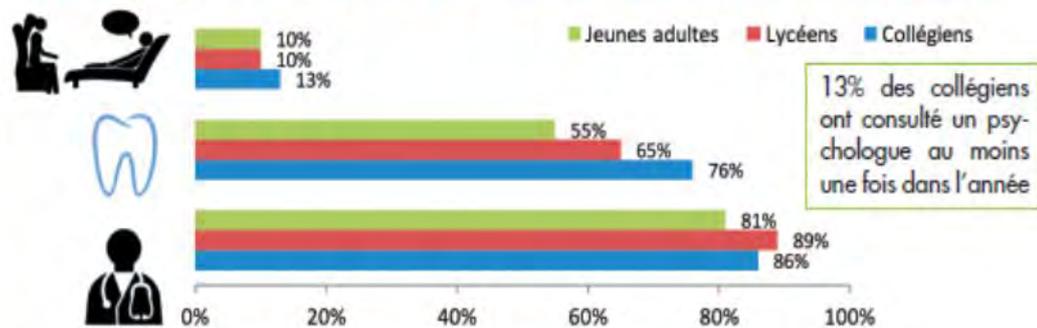
Consommation régulière de cannabis et de chicha (question non posée aux collégiens)



■ Un lycéen sur trois est en couple



■ Plus de huit jeunes sur dix consultent un médecin généraliste au cours de l'année



Enquête menée par le Pôle Santé, l'Observatoire social et l'OMJT de la ville de Tremblay-en-France en 2016 en partenariat avec les collèges Descartes et Ronsard, les lycées Léonard de Vinci et Hélène Boucher, l'IUT de Tremblay-en-France, la PMI, le Pôle adolescents, le Projet de réussite éducative, Boutique club emploi, Mission locale, Arri-mages, les services Enfance, Économique, les Maisons de quartier du Vert-Galant et du Vieux-Pays, le centre social Louise-Michel/Mikado, les habitants relais et l'adjointe au Maire déléguée à la Santé.

FICHE ACTION 12		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Conforter le réseau local "périnatalité et petite enfance"				
Porteur de l'action	PMI Départementale	Début	avr-19	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Contribuer au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population dès la petite enfance et dès la grossesse					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Renforcer la mise en synergie et la coordination des acteurs				
Obj opérationnel 1	Favoriser une meilleure connaissance des structures et des dispositifs auprès des populations.				
Obj opérationnel 2	Développer les compétences psycho-sociales des jeunes parents et le soutien à la fonction parentale				
<p>Poursuivre les réunions du groupe interprofessionnel « périnatalité et petite enfance ».</p> <p>- Conforter et développer les temps d'échanges destinés à renforcer les compétences parentales et le soutien à la parentalité.</p> <p>- Développer l'information générale sur les centres de PMI aux femmes pendant et après la grossesse.</p> <p>- Développer les actions d'éducation à la santé pour la promotion de comportements favorables des jeunes parents. Poursuivre en ce sens les ateliers collectifs "parcours maternité" initiés par la CPAM auprès des parents ou futurs parents qui donnent de l'information sur les droits et prestations maternité (CPAM et CAF), et sur une thématique santé.</p> <p>Instance de réflexion, de travail et de mise en place d'actions concrètes</p> <p>À Tremblay-en-France les chiffres concernant les décès prématurés sont très proches de ceux à l'échelle de la Seine-Saint-Denis.</p> <p>Le taux de natalité sur la commune est de 2 points inférieur à celui du département (12,2 ‰ contre 14,2 ‰).</p>					
Public cible	Femmes enceintes et jeunes mamans en situation de vulnérabilité				
Lieu de l'action	Pôle municipal de santé et autres structures	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Développement des compétences psychosociales	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.2
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés					
Articulation avec d'autres plans locaux	LE PROJET DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA PMI DE SEINE-SAINT-DENIS 2019 - 2021				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	PMI départementale, CHIRB				Oui
Petite enfance	crèches				
Medico-social	CPAM, CAF				
Santé	Réseau NEF				
Social	centre social, Halte social, Résidence Carole				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	points forts et points faibles du groupe				
Indicateur activité 1	nombre de parents et d'enfants touchés				
Indicateur activité 2	nombre de professionnels touchés				
Indicateur résultat 1	satisfaction des participants				
Indicateur résultat 2	projets émergents				

FICHE ACTION 13		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Santé du jeune enfant : prévention liée à la problématique des écrans				
Porteur de l'action	PMI Départementale	Début	avr-19	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Suite à l'enquête santé menée auprès des jeunes Tremblaysiens, des problématiques sont ressorties, dont l'usage des écrans.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Non
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Agir sur le bien-être et l'équilibre des enfants par une information neutre, objective sur l'usage des écrans				
Obj opérationnel 1	impliquer l'ensemble des acteurs professionnels issus de l'environnement du jeune enfant				
Obj opérationnel 2	sensibiliser l'entourage familial du jeune enfant à la notion d'usage problématique des écrans				
Suite à l'enquête santé menée auprès des jeunes Tremblaysiens, des problématiques majeures sont ressorties, dont l'usage des écrans : à partir de 15 ans, 9 jeunes sur 10 sont devant les écrans avant de s'endormir, plus d'un jeune sur trois passe 3h par jour minimum sur les réseaux sociaux. Au vu des résultats de l'enquête, les acteurs locaux souhaitent traiter cette problématique dès le plus jeune âge. Ils sont inquiets de l'état de santé des tous jeunes enfants, notamment en termes de troubles du langage. Ils font un lien plus ou moins direct avec la problématique des écrans. Sur le plan national, il s'avère que le nombre de nos enfants scolarisés entre 2 et 11 ans souffrant de troubles intellectuels et cognitifs, de troubles du psychisme ou de troubles du langage est en très forte augmentation alors que les chiffres des troubles visuels, auditifs, viscéraux et moteurs n'ont pas bougé. (données de la DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE) Suite à ces constats alarmants, une action de prévention liée à la problématique des écrans auprès des professionnels, des parents et des enfants nous paraît indispensable. Action de sensibilisation des professionnels concernés afin de favoriser une démarche de promotion de la santé et une logique de repérage des signes avant-coureurs d'une pratique excessive des écrans. Culture de l'usage raisonnable des écrans pour limiter, retarder chez les futurs collégiens l'expérimentation des consommations de produits psychoactifs, permettre un repérage précoce des vulnérabilités et des pratiques à risques, et envisager de créer un lieu de prise en charge individuelle de l'enfant en difficulté notamment dans le cadre de la prévention des conduites à risques. Action d'information auprès des parents : les aider au repérage d'une difficulté et leur proposer des activités ludiques facilitant la pédagogie du bon usage des écrans.					
Projet d'action « semaine sans écrans » dans différents établissements de la ville accueillant des enfants d'âges différents.					
Public cible	les professionnels, les parents et les enfants				
Lieu de l'action	tout le territoire du CLS	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Santé de l'enfant	Si autre :			
Thème 2	Développement des compétences psychosociales	Si autre :			
Thème 3	Santé des adolescents et jeunes adultes	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				2.6	
Mettre en œuvre un panier de services pour les jeunes enfants					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	PMI Départementale	Oui	Oui	Oui	Oui
Petite enfance	crèches	Oui	Oui	Oui	
Autre	Service Enfance	Oui	Oui	Oui	
Education	psychologues et infirmières scolaires	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Suivi qualitatif et quantitatif de l'évolution des objectifs				
Indicateur activité 1	nombre de sessions réalisées				
Indicateur activité 2	nombre de participants au regard des différents publics concernés				
Indicateur résultat 1	questionnaires de satisfaction du public et des partenaires				
Indicateur résultat 2	questionnaires de validation des connaissances				

FICHE ACTION 14		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Favoriser les démarches de promotion de la santé auprès des jeunes				
Porteur de l'action	Pôle municipal de santé	Début	sept-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Demande des acteurs de terrain (infirmières scolaires et animateurs des centres de loisirs) pour intervenir directement auprès des publics					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Promouvoir des comportements favorables à la santé buccodentaire dès le plus jeune âge				
Obj opérationnel 1	Renforcer les connaissances des enfants sur l'hygiène dentaire par une démarche éducative et active				
Obj opérationnel 2	Renforcer les compétences des adultes en lien avec le public jeune				
<p>Même si Les enfants de Tremblay-en-France ont davantage recours à la prévention bucco-dentaire qu'à l'échelle du département (29,1 % contre 23,8 %), continuer à développer prioritairement la prévention buccodentaire auprès des jeunes enfants dès la moyenne section de maternelle jusqu'au CP voire plus grand en fonction des demandes des professionnels au contact des enfants, y compris ceux porteurs de handicap. Volonté d'intervenir dans les crèches dès 2019.</p> <p>Démarche : une première séance en classe, d'information et de sensibilisation à l'hygiène bucco dentaire auprès des enfants, avec initiation au brossage. Puis une seconde séance d'information auprès des enseignants, des parents et de leurs enfants dans le cadre d'un temps convivial avec la diététicienne et l'infirmière du PMS pour aborder le thème de l'alimentation et hygiène bucco-dentaire. (petit-déjeuner ou goûter à l'école), et dans les centres de loisirs.</p> <p>Accompagner les professionnels dans un parcours de formation afin qu'ils soient relais de ces actions.</p> <p>L'équipe du Département chargée de la prévention Buccodentaire est présente en COPIL et accompagne les acteurs locaux dans les aspects de formation. Elle peut également se joindre à l'équipe du Pôle santé pour des temps forts.</p> <p>En complément, l'examen buccodentaire triennal (EBD) proposé par la CPAM, afin de prévenir l'apparition de lésions carieuses ou à interrompre précocement le processus carieux grâce à l'examen de prévention, à un suivi annuel régulier et à la réalisation d'actes de prophylaxie. prise en charge à 100 % pour les 6 à 24 ans.</p>					
Public cible	Les enfants, leurs parents et les professionnels concernés				
Lieu de l'action	écoles primaires, crèches, centres de loisirs	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Circonstances matérielles				
Thème 1	Santé de l'enfant	Si autre :			
Thème 2	Alimentation	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				4.3	
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux	programme départemental de Prévention bucco-dentaire				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CD 93 SPAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	infirmières scolaires, CPAM	Oui	Oui	Oui	
Education	équipe des enseignants et directions d'écoles	Oui	Oui	Oui	
Petite enfance	personnels des crèches	Oui	Oui		
Autre	Service enfance de la ville	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Parents d'élèves	Quel degré ?	Information		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	moyens humains et matériels mobilisés				
Indicateur activité 1	nombre de sessions réalisées				
Indicateur activité 2	nombre de participants				
Indicateur résultat 1	nombre de professionnels, parents et enfants informés et sensibilisés				
Indicateur résultat 2	bilan de satisfaction des professionnels				

FICHE ACTION 15		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Santé des jeunes : développer des actions de participation autour de la prévention des conduites à risques				
Porteur de l'action	Pôle municipal de santé	Début	avr-19	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Les professionnels intervenant auprès des jeunes souhaitent enclencher un travail prioritaire sur la prévention des risques chez les jeunes.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Renforcement des compétences psychosociales des jeunes en vue de prévenir des conduites à risques				
Obj opérationnel 1	impliquer l'ensemble des acteurs professionnels dans une logique de repérage des conduites à risques.				
Obj opérationnel 2	Sensibiliser les jeunes à la notion de risques liés à différentes problématiques santé				
L'enquête santé jeunes nous indique que 65 % de jeunes adultes et 52 % de lycéens sont consommateurs de chicha. Le constat des acteurs de terrain est de prévenir davantage sur des problématiques telles que la sexualité, les IST et le risque prostitutionnel. Concernant la question de la Chicha, un partenariat avec la Mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques, va permettre une information aux professionnels de la ville. Rencontrer le public concerné pourra faire émerger l'envie d'engager des actions de prévention et informer sur cette problématique. Le CAARUD géré par Aurore 93 propose une rencontre avec les acteurs de terrain pour sensibiliser et envisager des actions de médiation sociale visant à assurer une bonne intégration dans le quartier et à prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues. Partenariat avec la Fondation du souffle pour mise en place d'activités ludiques avec les jeunes telle qu'une activité sportive suivie d'un échange autour de la chicha avec tabacologue et éducateur sportif. A propos de la sexualité et des IST, le niveau de recours à la contraception d'urgence et à l'IVG est plus important en seine-saint-denis que dans d'autres régions (18,1% chez les 15/29 ans contre 11,3%). Nous allons privilégier une approche positive permettant de travailler sur les dimensions affectives de la sexualité, les compétences relationnelles, l'estime de soi, les questions de genre (les 1ères fois: orientation sexuelle, respect dans les relations, égalité des sexes). Débats organisés au collège, 4ème ou 3ème sur la question de la sexualité et 2ème temps proposé avec SOL EN SI sur les IST et le VIH. Projet sport/santé avec l'Hôpital privé du vert galant et l'association « Sport dans la Ville » à destination des jeunes : action de sensibilisation ciblée par les professionnels de l'établissement autour de rencontres sportives. Cycle de formation envisagé auprès des animateurs socio-culturels de la ville : 1ère partie -Cybersexisme, comprendre pour prévenir et agir (centre Hubertine Auclert). 2ème partie -Comprendre le système prostitutionnel pour en prévenir les risques (Amicale du nid). PMI et SPAS aussi seront associés.					
Public cible	jeunes de 14 à 25 ans				
Lieu de l'action	collèges, maisons de quartier, centres sociaux, OMJT	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Santé sexuelle et vie affective	Si autre :	lutte contre le VIH		
Thème 2	Prévention des addictions	Si autre :			
Thème 3	Santé des adolescents et jeunes adultes	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				1.2	
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés					
Articulation avec d'autres plans locaux	Programme Régional de Lutte contre le Tabac (PRLT) (en cours de rédaction) dans l'idée de retarder l'entrée dans la consommation de substances psychoactives licites ou illicites				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	HPVG, MMPCR, CAARUD géré par Aurore 93, SOL EN SI	Oui	Oui	Oui	
Social	la vie des quartiers	Oui	Oui	Oui	
Autre	le service des sports				
Education	l'éducation Nationale	Oui			
Social	l'OMJT	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	questionnaires	Quel degré ?	Consultation		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Suivi qualitatif et quantitatif de l'évolution des objectifs				
Indicateur activité 1	nombre de sessions réalisées auprès des professionnels				
Indicateur activité 2	nombre de jeunes touchés				
Indicateur résultat 1	questionnaires de satisfaction du public jeune				
Indicateur résultat 2	questionnaires de validation des connaissances acquises par les professionnels				

FICHE ACTION 16		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 2 : Publics vulnérables et parcours de santé adaptés				
Intitulé de l'action	Développement des compétences psychosociales chez les acteurs intervenant auprès du jeune public				
Porteur de l'action	Pôle municipal de santé	Début	janv-20	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
la prévention des risques passe par le renforcement des CPS et ce dès le plus jeune âge					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Renforcement des compétences psychosociales des jeunes en vue de prévenir des conduites à risques				
Obj opérationnel 1	Renforcer l'estime de soi des jeunes enfants				
Obj opérationnel 2	diminuer les comportements défavorables à la santé pour les jeunes enfants				
L'OMS, en 1993 établit une liste de 10 compétences classées en 3 sous-catégories : les Compétences sociales (de communication verbale et non verbale, capacité de résistance et négociation, empathie, coopération et collaboration, persuasion et influence), les Compétences cognitives (prises de décision et de résolution de problème, pensée critique et auto-évaluation), les Compétences émotionnelles (régulation émotionnelle, gestion du stress, confiance et estime de soi, auto-évaluation et autorégulation). L'insuffisance du développement des CPS est l'un des déterminants majeurs de comportements à risque qui sont eux-mêmes des déterminants de pathologies. Développer les CPS permet donc de prévenir efficacement des problèmes :					
-de santé mentale					
-de consommation de substances psychoactives					
-Des comportements violents					
-Des comportements sexuels à risques					
Le développement des CPS chez les enfants favorise le développement global, améliore les interactions, contribue à diminuer les comportements défavorables à la santé et à augmenter les comportements favorables. Elles jouent un rôle essentiel dans l'adaptation sociale et la réussite éducative. Proposer une formation au développement des CPS chez l'enfant d'âge primaire, en ciblant prioritairement les instituteurs, infirmières scolaires, animateurs des centres de loisirs. Les objectifs sont de permettre le repérage des enfants en difficulté pour les prendre en charge par la suite. D'où la nécessité de mettre en place un programme de formation des acteurs concernés (instituteurs, animateurs socioculturels des centres de loisirs et des maisons de quartier, éducateurs de rue...) pour orientation de l'enfant vers une prise en charge individuelle si besoin est.					
Public cible	les éducateurs au sens large				
Lieu de l'action	écoles primaires, centres de loisirs	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Développement des compétences psychosociales	Si autre :			
Thème 2	Santé de l'enfant	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.2
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés					
Articulation avec d'autres plans locaux					
Programme Régional de Lutte contre le Tabac (PRLT) (en cours de rédaction) dans l'idée de retarder l'entrée dans la consommation de substances psychoactives licites ou illicites					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Education	professeurs des écoles et directions		Oui		
Education	centres de loisirs		Oui		
Social	centres sociaux		Oui		
Santé	Pôle municipal de santé		Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	activités prévues/réalisées, qualité animation				
Indicateur activité 1	nombre de formations réalisées				
Indicateur activité 2	nombre de participants				
Indicateur résultat 1	mise en place du plan d'action				
Indicateur résultat 2	pourcentage de bénéficiaires mettant en œuvre les compétences acquises				

FICHE ACTION 17		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Prévention nutritionnelle des personnes en situation de précarité				
Porteur de l'action	Pôle Municipal de santé	Début	sept-19	Fin	juin-22
JUSTIFICATION					
Les informations issues de l'étude nationale ENNS ont souligné l'importance majeure du niveau d'éducation sur la consommation alimentaire observée, ainsi que sur les rythmes alimentaires (INSEE, le temps de l'alimentation en France).					
40% des tremblaysiens ayant terminé leurs études ne possèdent aucun diplôme ce qui est plus élevé que la moyenne nationale (source monographies communales 2019). Ces données justifient la mise en place de ces actions.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Proposer des animations nutritionnelles répondant aux problématiques des publics précaires				
Obj opérationnel 1	réalisation d'un livret de recettes peu couteuses et équilibrées				
Obj opérationnel 2	mise en place d'animations pour ce public : atelier cuisine et jardin sensoriel				
Cycle "prévention nutritionnelle des personnes en situation de précarité". Septembre 2019 à décembre 2019 : création d'un groupe de public précaire afin de réaliser collectivement un livret de recettes (équilibrées, peu couteuses, faciles à réaliser et compréhensibles par tous). Décembre 2019 à avril 2020 : réalisation du livret en partenariat avec le CCAS, la Halte sociale et les Maisons de Quartier. Avril 2020 à juin 2020 : réflexion avec ce même public, sur les actions futures dans le cadre d'une démarche participative. Novembre 2019 à juin 2020 : Mise en place d'ateliers cuisine avec ces publics. Thèmes choisis par eux et présentés sous forme d'échanges avec un professionnel de santé (diététicienne et/ou infirmière). Avril à juin 2020 : Suite aux ateliers cuisine, organisation d'un concours de cuisine. Printemps 2020 ou printemps 2021 : Activités autour du jardin sensoriel . Une réflexion sera engagée avec les habitants afin de proposer des idées de recettes de cuisine utilisant les productions du jardin et organisation d'un évènement festif autour du jardin sensoriel.					
Public cible	public précaire				
Lieu de l'action	Pôle Santé, Maisons de Quartier, Centre Social...	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Alimentation	Si autre :			
Thème 2		Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					5.5
Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante					
Articulation avec d'autres plans locaux	PRAPS : Favoriser et renforcer l'accès à la santé des personnes démunies				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	CCAS	Oui			Oui
Social	Maisons de Quartier et Centre Social			Oui	
Social	la Halte sociale				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	activités prévues/réalisées, nombre de réunions prévues/réalisées, qualité de l'animation				
Indicateur activité 1	nombre de personnes aux ateliers				
Indicateur activité 2	nombre de réunions				
Indicateur résultat 1	% de personnes ayant acquis des connaissances, % de satisfaction des usagers				
Indicateur résultat 2	% de personnes ayant modifié son comportement				

FICHE ACTION 18		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Alimentation équilibrée et lutte contre la sédentarité des enfants				
Porteur de l'action	Pôle Municipal de Santé	Début	sept-19	Fin	juin-22
JUSTIFICATION					
Parmi les 5 ALD principales de la commune, 2 ont un lien avec l'hygiène de vie. Les données sur la commune sont supérieures à celles du département.					
L'enquête santé jeune réalisée sur la ville en 2016 détaille leurs habitudes alimentaires. Ces données objectives montrent bien la nécessité d'action de prévention en nutrition auprès des jeunes tremblaisiens.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Favoriser et renforcer l'éducation nutritionnelle des enfants par des animations nutrition adaptées à leur âge				
Obj opérationnel 1	Actions de prévention nutrition auprès des parents et de leurs enfants				
Obj opérationnel 2	Lutte contre la sédentarité : Mise en place des projets ICAPS et playdagogie				
* Actions nutrition auprès des enfants et de leurs parents : ces actions de prévention vont développer les connaissances des enfants ou de leurs parents en matière de nutrition, leur permettre de réfléchir à leurs croyances, d'améliorer leurs savoirs faire (techniques culinaires), de leur permettre de manger équilibrer avec peu de moyens, à terme d'agir sur leur environnement (parents, frère, soeur, amis...). Ces objectifs seront tenus en respectant les personnes, sans imposer de comportement type, sans culpabiliser, en respectant la différence. Ce projet se déclinera en différentes animations de type : atelier cuisine parents/enfants, atelier cuisine ados, échanges autour de la nutrition, sortie thématique, activité manuelle.					
* La playdagogie est une méthode de pédagogie active et participative conçue et développée par PLAY international depuis le début des années 2000. Elle utilise le jeu sportif comme support éducatif afin de transmettre des messages de prévention et de sensibilisation aux enfants.					
De septembre à décembre 2019 : Organisation d'une formation à la playdagogie auprès des animateurs du secteur Enfance et du service Restauration. 2020-2022 : Mise en place des activités playdagogie auprès des enfants. ICAPS signifie, intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité.					
* Le programme ICAPS rentre dans le cadre du PNNS (Plan National Nutrition Santé) et a démontré que des actions régulières de promotion de l'activité physique permettent de prévenir la sédentarité et l'obésité chez les jeunes.					
De septembre 2019 à juin 2020 : Mise en place projet ICAPS au collège Ronsard, comprenant des séances en sciences et vie de la terre, en éducation physiques et sportives et en arts plastiques. Juin 2020 : Bilan et renouvellement ou non de l'action.					
Public cible	enfants				
Lieu de l'action	Pôle Santé, collège, Maisons de Quartier...	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Alimentation	Si autre :			
Thème 2	Activité physique	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					5.5
Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Education	Education Nationale			Oui	Oui
Autre	Service Enfance			Oui	Oui
Social	Maisons de Quartiers, Centre Social			Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Analyse des besoins	Quel degré ?	Consultation		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	activités prévues/réalisées, nombre de réunions prévues/réalisées, qualité de l'animation				
Indicateur activité 1	nombre de personnes aux ateliers				
Indicateur activité 2	nombre de réunions				
Indicateur résultat 1	% de personnes ayant acquis des connaissances				
Indicateur résultat 2	% de satisfaction				

FICHE ACTION 19		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Le diabète, prévention et accompagnement				
Porteur de l'action	Pôle Municipal de Santé	Début	sept-19	Fin	juin-22
JUSTIFICATION					
La prévalence du diabète en Seine Saint Denis est 1,5 fois plus élevée que sur l'ensemble du territoire. (Santé Publique France 2016)					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Favoriser les partenariats et actions auprès des personnes atteintes de diabètes				
Obj opérationnel 1	mise en place d'actions de prévention sur la diabète : atelier cuisine et création de flyer				
Obj opérationnel 2	Mise en place de séances d'éducation thérapeutique pour des patients diabétiques				
*Mise en place d'atelier cuisine autour de la problématique du diabète et réalisation avec un groupe de patients d'un flyer à destination du grand public.					
* Projet d'éducation thérapeutique du patient diabétique en partenariat avec l'association Paris Diabète. Juillet à septembre 2019 : Recrutement et bilans éducatifs. Novembre 2019 : Mise en place des séances 1 "Intérêt de l'équilibre alimentaire" et 2 "S'exprimer autour du diabète". décembre 2019 : séance 3 "Comprendre le diabète" et 4 "Se surveiller, gérer son traitement". Janvier 2020 : séance 5 "Sucres et diabète". Education thérapeutique de proximité en réseau. Printemps 2020 : Bilan et évaluation.					
L'Hôpital privé du vert galant doté en endocrinologie et diabétologie, pourra être associé à la réflexion au moment du bilan et de l'évaluation en fonction des besoins émergents.					
Public cible	Personnes diabétiques et tout public				
Lieu de l'action	Pôle Santé, Maisons de Quartier	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Education thérapeutique du patient	Si autre :			
Thème 2	Maladies chroniques cardiometaboliques	Si autre :			
Thème 3	Alimentation	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.5
Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	ccas			Oui	Oui
Santé	association Paris diabète		Oui		Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	activités prévues/réalisées, qualité animation				
Indicateur activité 1	nombre de personnes, nombre de réunions				
Indicateur activité 2	nombre de flyers distribués				
Indicateur résultat 1	% de personnes ayant améliorés leurs HbA1c, % de satisfaction				
Indicateur résultat 2	% de personnes ayant acquis des connaissances				

FICHE ACTION 20		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Accompagner les campagnes de dépistages organisés et mise en place d'actions participatives				
Porteur de l'action	Pôle municipal de santé	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Les cancers représentent en France la première cause de décès chez l'homme et la deuxième chez la femme.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Favoriser le dépistage des publics concernés				
Obj opérationnel 1	Renforcer la participation aux dépistages organisés des cancers grâce aux habitants relais				
Obj opérationnel 2	Favoriser un accès aux soins dans de meilleurs délais				
Accompagner, relayer les campagnes nationales de dépistage organisé du cancer du sein, du cancer colorectal et du cancer du col de l'utérus. Renforcer l'information sur la plus-value du Dépistage Organisé.					
Le taux de participation pour la ville de Tremblay :					
DOCS : 42,2% sur la campagne 2016-2017 (38,25%)					
DOCCR ; 30,1% campagne 2016 2017 (dept 27,19%)					
Cependant, même si la participation est un peu meilleure que la moyenne du département il n'en demeure pas moins que le département de Seine-saint-denis est le moins participant. D'où la nécessité de:					
- Développer des actions participatives particulièrement auprès des femmes des quartiers prioritaires sur le DOCS, DOCCR, DOCCU (taux de recours au frottis sur le département très en deçà de la couverture nationale) en partenariat avec le CRCDC IDF et l'hôpital privé du vert galant. Associer les habitants dans la construction des actions de promotion du dépistage et la mobilisation du public.					
- Renforcer la coordination de tous les acteurs du dépistage et du soin : conforter la synergie des intervenants du système de santé pour les populations.					
- Déterminer, grâce à l'approche géographique, des zones prioritaires où doivent être menées ces actions de promotion des dépistages.					
Public cible	Femmes et Hommes de 50 à 74 ans et jeunes-femmes				
Lieu de l'action	tout le territoire du CLS	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Cancer	Si autre :			
Thème 2	Démarche participative (dont santé communautaire)	Si autre :			
Thème 3	Accès aux soins	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			4.3		
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CRCDC IDF, CPAM	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Hôpital privé du vert galant	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Pôle municipal de santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	centres sociaux				
Social	CCAS				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	initier un groupe d'ambassadeurs santé	Quel degré ?	Partenariat		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	implication des différents partenaires				
Indicateur activité 1	Nombre d'invitations adressées				
Indicateur activité 2	Nombre de participants				
Indicateur résultat 1	Bilan de satisfaction du public et des professionnels concernés				
Indicateur résultat 2	Nombre de dépistages réalisés				

FICHE ACTION 21		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Veiller au maintien de l'offre de soins sur le territoire et mise en place d'une PASS ambulatoire				
Porteur de l'action	Pôle municipal de santé	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Lutte contre la désertification médicale : en situation infra communale, aucun médecin libéral n'est installé dans de nombreux IRIS de la commune .					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	optimiser l'offre de soins sur le territoire				
Obj opérationnel 1	faciliter l'installation des praticiens				
Obj opérationnel 2	mettre en place des synergies entre les acteurs				
Le centre municipal de santé contribue à réduire les inégalités en pratiquant des tarifs conventionnés sans dépassement d'honoraires, mais en complément et pour améliorer cette offre, il est essentiel de : Faciliter l'installation des médecins et autres professions paramédicales (soutien financier ou besoins matériels), Accompagner les étudiants en médecine. Proposer une médecine partagée ville /hôpital avec mise en place de postes de praticiens partagés venant de l'Hôpital Ballanger, faciliter également l'accès au spécialiste hospitalier en proposant la prise de rendez-vous en ligne pour certaines consultations, et la mise en place des lignes téléphoniques par spécialité. Se Mobiliser autour des parcours de santé coordonnés. Orienter vers les examens de santé de la CPAM (Le bilan comportant des examens modulables en fonction de l'âge, du sexe, des antécédents et du mode de vie de la personne). La mise en place d'une PASS ambulatoire permettrait d'améliorer l'accès et le parcours santé des personnes en situation de renoncement ou d'exclusion du dispositif de droit commun. Actuellement il existe une cellule sociale au sein du PMS, dont l'enjeu est de favoriser l'accès aux soins aux plus démunis en : - Développant la dimension sociale dans la procédure de traitement des impayés, (rappel des patients concernés) - Orientant les personnes en difficulté vers les services sociaux de droit commun (CCAS, Service Social Départemental...) - Développant l'information sur les droits, en soutenant les usagers dans leurs démarches - Aidant à la constitution des dossiers de demande d'ouverture de droits pour les patients accueillis et dépourvus de droits de base et/ou complémentaires, suite au conventionnement avec la CPAM, pour permettre de rendre une décision pour l'ensemble des dossiers constitués dans un délai maximum de 30 jours calendaires suivant la date de dépôt.					
Public cible	les professionnels de santé				
Lieu de l'action	la ville	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					2.2
Prioriser les moyens en fonction des besoins					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Hôpital ballanger	Oui	Oui		Oui
Santé	Hôpital privé du vert galant	Oui	Oui		
Santé	praticiens de ville				
Santé	CPAM	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	implication des différents partenaires				
Indicateur activité 1	nombre d'acteurs investis dans la démarche				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	l'évolution du nombre de praticiens sur le territoire				
Indicateur résultat 2					

FICHE ACTION 22		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Conforter les partenariats et la démarche ASV				
Porteur de l'action	Coordinatrice ASV	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Agir (pour réduire) sur les inégalités territoriales et sociales de santé dans les quartiers prioritaires					
Favoriser l'empowerment et la participation des habitants dans le cadre de la démarche de santé communautaire					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	réduire les inégalités territoriales de santé				
Obj opérationnel 1	Développer le pouvoir d'agir (l'empowerment)				
Obj opérationnel 2	Impliquer la population dans le choix des décisions.				
La démarche de l'ASV permet de regrouper dans le cadre de groupes de travail technique ou du comité de pilotage, des professionnels et associations agissant dans le champ sanitaire et socio-éducatif.					
Cette plateforme de coordination et de concertation permet d'échanger sur les problématiques de santé concernant les plus démunis et de mettre en place des actions répondant aux besoins de la population issue des quartiers prioritaires tout en favorisant la participation des habitants. Cette démarche s'appuie sur le contrat de ville, notamment sur le pilier de la cohésion sociale dans son orientation n°3 intitulée "renforcer l'accès aux soins et la prévention" et repose sur les quatre axes transversaux "jeunesse/lutte contre les discriminations/égalité hommes- femmes/participation des habitants.					
Les axes de travail de l'ASV sont :					
Renforcer la prévention de la santé, notamment en direction des jeunes/prévention des conduites à risques					
Améliorer l'accès aux soins					
Soutenir les professionnels					
Promouvoir la santé mentale					
Agir pour le bien être et le bien vivre.					
Public cible	prioritairement les habitants du quartier prioritaire dit du "grand ensemble"				
Lieu de l'action	Quartier du grand ensemble	Territoire :	Un ou plusieurs QPV		
L'action est-il déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Circonstances matérielles				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Démarche participative (dont santé communautaire)	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			4.1	5.4	
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif					
Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville					
Articulation avec d'autres plans locaux	tous les plans locaux sont concernés				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	PRE	Oui			
Santé	CMP, CPAM				
Social	OMJT	Oui			
Santé	CHIRB, HPVG				
Politique de la ville	Démocratie locale		Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	inviter les habitants dans les groupes de travail	Quel degré ?	Partenariat		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	implication des partenaires professionnels et habitants				
Indicateur activité 1	nombre de partenaires impliqués				
Indicateur activité 2	nombre d'habitants participants				
Indicateur résultat 1	Bilan de satisfaction des professionnels concernés.				
Indicateur résultat 2	Bilan de satisfaction du public concerné.				

FICHE ACTION 23		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Développer, renforcer le CSLM et conforter l'animation du réseau des acteurs en santé mentale				
Porteur de l'action	Pôle Municipal de Santé	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Plateforme de concertation et de coordination permettant de faciliter le parcours de santé mentale : amélioration de l'accès et de la continuité des soins, d'insertion sociale et de participation des aidants, des usagers et des habitants					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Faciliter le parcours de santé mentale				
Obj opérationnel 1	concertation des acteurs de la psychiatrie incluant l'avis des habitants				
Obj opérationnel 2	prise en charge des situations sur le plan psychiatrique et social				
Véritable outil de démocratie en santé, le CSLM permet une observation locale en santé mentale, l'accès et la continuité dans les soins, lutte contre la stigmatisation et les discriminations en favorisant l'insertion et l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers. Le CSLM, de par sa démarche partenariale, vise à créer des synergies et promeut la co-construction et la co-décision. L'animation de la plateforme de coordination d'acteurs et des différentes instances (Copil, groupes de travail, assemblée plénière) vise à mettre en œuvre des actions, communiquer et informer les habitants, les professionnels. De manière transversale, il vise également à favoriser le bien-être global en agissant sur tous les déterminants de la santé. En matière de prévention et d'amélioration de l'accès aux soins, il va favoriser la création d'un CATTpet favoriser le développement du CMP enfant. En matière de lutte contre la stigmatisation, des actions visant à modifier les représentations de la santé mentale seront organisées (Création d'un jardin sensoriel, formation des professionnels à l'usage de celui-ci, exposition de travaux réalisés par les usagers de la psychiatrie). En matière d'inclusion sociale et de lutte contre l'exclusion : Favoriser les activités culturelles partagées (ateliers mieux être de pratiques artistiques pour les usagers de la psychiatrie...), faciliter l'autonomie (en matière de logement, d'emploi...). En matière de gestion des situations de crise (situations psychosociales complexes) : Poursuite du RESAD et déploiement du RESED.					
Public cible	l'ensemble de la population avec focus population QPV				
Lieu de l'action	la ville de Tremblay	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé mentale	Si autre :			
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 3	Dispositif de coordination	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					4.1
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CMP CHIRB	Oui	Oui	Oui	
Social	CD 93 DPAS SSD	Oui	Oui	Oui	
Social	centres sociaux	Oui	Oui	Oui	
Politique de la ville	Démocratie locale	Oui	Oui	Oui	
Autre	UNAFAM MAIA réseau equip'âge	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Implication des partenaires, analyse points forts et faibles de la coordination				
Indicateur activité 1	Nombre de partenariats formalisés				
Indicateur activité 2	Nombre d'actions et de participants				
Indicateur résultat 1	Amélioration synergie entre partenaires				
Indicateur résultat 2	Amélioration prise en charge des situations				

FICHE ACTION 24		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement, en agissant contre l'habitat indigne				
Porteur de l'action	Service de l'Habitat	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Prévenir et agir sur les risques manifestes relatifs aux conditions de logement, d'habitat, pouvant porter atteinte à la santé physique et psychique des ménages concernés					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Faciliter l'accès et ou le maintien dans un logement décent				
Obj opérationnel 1	Lutter contre les marchands de sommeil				
Obj opérationnel 2	Permettre la réhabilitation bâtementaire et énergétique				
Sur la base des compétences portées par le Territoire, la ville de Tremblay s'est inscrite dans une politique de prévention, animée par le Comité Technique de lutte contre l'Habitat Indigne.					
Ce Comité constitué de différents services permet le repérage des situations individuelles et collectives, la prise en charge et l'accompagnement des ménages concernés, propriétaires occupants et locataires, également la sollicitation des services de l'ARS contribuant à cette politique publique de prévention.					
Le comité permettra de faire du logement un levier de la prise en charge en sante mentale :					
accès, maintien des personnes avec troubles psychiques					
Sensibilisation des acteurs du logement sur les maladies telles que le syndrome de Diogène.					
sensibilisation du public sur les questions d'hygiène liées à l'habitat.					
Public cible	Population de Tremblay en France				
Lieu de l'action	Tremblay-en-France	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-il déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Habitat indigne	Si autre :			
Thème 2	Précarité énergétique	Si autre :			
Thème 3	Accès aux droits	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					5.2
Créer les conditions d'habitat, de logement, et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	PMS - CMP	Oui	Oui	Oui	
Social	CCAS - CD 93 DPAS SSD	Oui	Oui	Oui	
Logement/Habitat	Direction de l'Habitat - de la ville	Oui	Oui	Oui	
Autre	Service Jurique et Hygiène de la ville	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Services Techniques de la ville	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Comité de Pilotage interne à la ville				
Indicateur activité 1	Réunion mensuelle				
Indicateur activité 2	nombre de situations identifiées				
Indicateur résultat 1	mobilisation des ressources nécessaires au traitement				
Indicateur résultat 2	nombre de situations traitées				

FICHE ACTION 25		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Agir favorablement sur l'environnement grâce à la sensibilisation des habitants				
Porteur de l'action	Service du développement durable	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Dégradation de l'environnement nuisant à l'état de santé des populations					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Améliorer le vivre-ensemble et le cadre de vie				
Obj opérationnel 1	Répondre aux besoins des habitants				
Obj opérationnel 2	Encourager la transition vers des éco gestes				
Selon la définition donnée dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Des actions permettant d'encourager les éco-gestes seront mises en place avec le partenariat du service des jardins solidaires : -créer de nouveaux jardins solidaires sur la ville, -sensibiliser à la permaculture, compost, tri sélectif .. -Sensibiliser aux enjeux de la protection des abeilles. -Mettre en valeur le parc urbain. -Renouveler une partie du parc automobile de la ville en favorisant l'acquisition de véhicules plus propres dont véhicules électriques. -développer la géothermie -Projet visant à développer la promotion de la santé par l'activité physique (dans le cadre du projet global d'aménagements favorables à la santé) avec mise en place de parcours-santé adaptés et adaptables aux niveaux, envies et besoins des utilisateurs (personnes sédentaires, personnes atteintes de maladies chroniques...) : éléments sportifs de pratique différenciée et qui incluent des équipements qui permettent un accès pour les personnes à mobilité réduite. -Urbanisme : une concertation pour un renouveau du quartier nord au Centre-Ville et de nouvelles constructions de logements à taille humaine afin de permettre des parcours résidentiels pour les Tremblaysiens.					
Public cible	toute la population tremblaysienne				
Lieu de l'action	tout le territoire	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS	Si autre :			
Thème 2	Démarche participative (dont santé communautaire)	Si autre :			
Thème 3	Nuisances environnementales (sites pollués, air, bruit)	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					5.3
Généraliser les démarches d'intégration de la santé dans l'urbanisme et l'aménagement dans le contexte du grand Paris					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Environnement	développement durable				
Autre	Service des jardins solidaires				
Autre	Terres d'envol				
Logement/Habitat	service de l'habitat				
Aménagement	service de l'urbanisme				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :			Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	mise en place des différents groupes de travail				
Indicateur activité 1	nombre de partenaires impliqués				
Indicateur activité 2	nombre d'habitants participants				
Indicateur résultat 1	% de satisfaction des partenaires				
Indicateur résultat 2	% de personnes ayant modifié son comportement				

FICHE ACTION 26		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Lutter contre les discriminations : améliorer la prise en charge de victimes de violences				
Porteur de l'action	Direction de la Vie des quartiers	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Demande des acteurs de terrain (infirmières scolaires, animateurs des centres de loisirs, centres sociaux, OMJT,) pour intervenir sur ces thématiques repérées comme étant problématiques					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
DESCRIPTION					
Obj stratégique	renforcer la connaissance des professionnels pour meilleure prise en charge des publics concernés				
Obj opérationnel 1	cycle formatif pour répondre aux demandes des professionnels				
Obj opérationnel 2	Sensibiliser le public aux questions de discrimination				
Formation et sensibilisation des professionnels à la prise en charge des victimes de violence :					
1 cycle de formation sur les violences faites aux femmes (conjugales, sexistes, sexuelles..). Comprendre, identifier, connaître les démarches, les ressources du territoire, développer les bonnes pratiques en matière d'accueil et d'écoute de ce public. Réalisation d'un guide local.					
2 Formation sur les violences sexistes et sexuelles (cyberharcèlement, cybersexisme). Comprendre et décrypter les cyberviolences, savoir orienter les victimes, savoir agir en prévention auprès des jeunes et des adultes.					
3 Formation sur les dérives prostitutionnelles chez les jeunes (filles et garçons) avec pour objectif de mettre en place une cellule de veille au sein des équipes socio-éducatives pour rechercher des leviers d'actions.					
4 Les jeunes exclus : travailler sur l'égalité hommes/femmes directement auprès des jeunes dans les structures les accueillant.					
Le SPAS pourra être associé à la démarche en cas de besoin.					
Public cible	les victimes de violences				
Lieu de l'action	la ville de Trembalay-en-France	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé sexuelle et vie affective	Si autre :			
Thème 2	Santé de la femme	Si autre :			
Thème 3	Santé des adolescents et jeunes adultes	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					2.1
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses					
Articulation avec d'autres plans locaux	Projet stratégique de la ville dont les orientations sont : Ne laisser personne sur le bord du chemin, créer les conditions de l'épanouissement de chaque individu et agir contre les inégalités.				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	CD 93 observatoire des violences envers les femmes	Oui	Oui		
Social	Centres sociaux de la ville	Oui	Oui		
Santé	CHIRB USAP		Oui		
Social	Centre Hubertine AUCLERT		Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :			Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	mise en place de l'arc formatif				
Indicateur activité 1	nombre de participants aux formations				
Indicateur activité 2	nombre d'actions de prévention mises en place auprès des jeunes				
Indicateur résultat 1	Bilan de satisfaction des professionnels concernés				
Indicateur résultat 2	Bilan de satisfaction du public				

FICHE ACTION 27		Tremblay-en-France			
Axe Stratégique	axe 3 : Les politiques qui contribuent à la santé				
Intitulé de l'action	Maladies chroniques, neurodégénératives: information, dépistage précoce, prise en charge du public				
Porteur de l'action	Pôle municipal de santé	Début	oct-19	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
problématique de santé émergente au vu du vieillissement de la population					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	renforcer la connaissance du public sur cette problématique				
Obj opérationnel 1	développer la communication sur les maladies neurodégénératives				
Obj opérationnel 2	mise en réseau des professionnels de santé				
Evaluer l'incidence du phénomène au niveau local.					
Développer des campagnes de sensibilisation. (information, dépistage...)					
Mettre en place un réseau de partenaires et envisager des actions communes (sensibilisation, formation)					
Public cible					
la population tremblaysienne et les professionnels du secteur					
Lieu de l'action					
centres sociaux foyers de personnes âgées		Territoire : Tout le territoire du CLS			
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé					
Facteurs psychosociaux et environnement social					
Thème 1					
Maladie neurodégénérative et neurologique		Si autre :			
Thème 2					
		Si autre :			
Thème 3					
		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.2
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	hôpital Ballanger		Oui		Oui
Santé	Hôpital privé du vert galant		Oui		
Social	centres sociaux				
Medico-social	EPHAD				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus					
implication des différents partenaires					
Indicateur activité 1					
nombre d'habitants participants					
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1					
intérêt et satisfaction des participants					
Indicateur résultat 2					

En conclusion générale, nous pouvons faire de nouveau référence au plan national du « bien vieillir » décliné en dix recommandations par A.TRILLARD.

La cinquième recommandation, qui est celle la plus en lien avec le CLS de Tremblay-en-France dans son ensemble et son Diagnostic Local de Santé, cible les populations vulnérables et surtout les inégalités territoriales « dans l'accès aux soins et dans les indicateurs de santé ». Cette recommandation peut donc s'appliquer à l'ensemble de la population.

C'est là où, quelle que soit la tranche d'âge de la population, le Diagnostic Local de Santé et l'approche géographique sont fondamentaux.

Les inégalités territoriales sont particulièrement marquées en Seine-Saint-Denis entre les communes mais également au sein même des communes, entre les quartiers et aussi les IRIS. En connaître les particularités infra-communales permet aux acteurs municipaux d'adapter leurs actions en fonction des populations présentes dans les différents espaces.

Annexes

Annexe 1 : exemple possible de questionnaire aux personnes âgées en vue d'une meilleure connaissance de leurs pratiques spatiales

Questionnaire – Personnes Agées –

Lieu de passation du questionnaire :

Date :/...../2019

Activité :

Ce questionnaire est totalement anonyme

Si vous considérez une question trop intrusive ou personnelle et que vous ne souhaitez pas y répondre, vous en êtes libre, il n'y a aucune obligation.

Profil		
Sexe : <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	Quartier de résidence : <input type="checkbox"/> Vieux Pays <input type="checkbox"/> Cottages <input type="checkbox"/> Centre-Ville <input type="checkbox"/> Bois-Saint-Denis <input type="checkbox"/> Vert-Galant	Ancien métier : CSP : 7 /
Age : ans		
Structure du ménage : <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> Seul.e	<input type="checkbox"/> Chez de la famille <input type="checkbox"/> Chez des amis	<input type="checkbox"/> Avec de la famille
Logement		
Depuis combien de temps habitez-vous à Tremblay-en-France ?		
<input type="checkbox"/> Moins de 6 mois <input type="checkbox"/> 10-20 ans	<input type="checkbox"/> Moins de 2 ans <input type="checkbox"/> Plus de 20 ans	<input type="checkbox"/> 2-10 ans
Pourquoi avoir choisi Tremblay-en-France ?		
<input type="checkbox"/> Cadre de vie	<input type="checkbox"/> Opportunité professionnelle	<input type="checkbox"/> J'y suis né.e <input type="checkbox"/> Autre :
Dans quel type d'habitation vivez-vous ?		
<input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> A étages/Combien ? <input type="checkbox"/> Appartement	Quelle est l'année de construction du logement ?	Y-a-t-il des escaliers pour y accéder ? combien Depuis combien de temps y habitez-vous ?
Souhaiteriez-vous déménager ?		
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Mauvais cadre de vie <input type="checkbox"/> Proches ailleurs	<input type="checkbox"/> Manque d'accessibilité <input type="checkbox"/> Trop urbain
Autre :		

Aides

Si vous vivez seul.e, avez-vous de la famille proche ou des amis qui vous aident ?

- | | |
|---|---|
| Famille : | Amis : |
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Quotidiennement | <input type="checkbox"/> Quotidiennement |
| <input type="checkbox"/> 2-3 fois/semaine | <input type="checkbox"/> 2-3 fois/semaine |
| <input type="checkbox"/> 2-3 fois/mois | <input type="checkbox"/> 2-3 fois/mois |
| <input type="checkbox"/> 1 fois/mois | <input type="checkbox"/> 1 fois/mois |
| <input type="checkbox"/> Moins de 1 fois/mois | <input type="checkbox"/> Moins de 1 fois/mois |

Avez-vous une/des aide/s à domicile (AAD) ?

- | | | |
|--|--|------------------------------|
| <u>Par la mairie :</u> | <u>Par une association/entreprise :</u> | |
| <input type="checkbox"/> Une AAD toilette/tranfert | <input type="checkbox"/> Une femme de ménage | <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Une AAD ménage | <input type="checkbox"/> Une aide à domicile | |
| <input type="checkbox"/> Une AAD courses | | |
| <input type="checkbox"/> Transport | <input type="checkbox"/> Un.e infirmier.ère | |

Santé

Où se trouve votre médecin traitant ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> A Tremblay-en-France | <input type="checkbox"/> Hors Tremblay-en-France |
| <input type="checkbox"/> Dans le PMS | <input type="checkbox"/> Dans une ville limitrophe |
| <input type="checkbox"/> Dans un cabinet libéral | <input type="checkbox"/> En Seine-Saint-Denis |
| | <input type="checkbox"/> Hors Seine-Saint-Denis |

Connaissez-vous le Pôle Municipal de Santé ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

Fréquentez-vous ce PMS ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

Quel type de praticien ?

- | | | |
|--|-----------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Médecin généraliste | <input type="checkbox"/> Dentiste | <input type="checkbox"/> Spécialiste gynécologue |
| <input type="checkbox"/> Infirmière | | <input type="checkbox"/> Spécialiste rhumato. |

Etes-vous bénéficiaire de la CMU ou de la CMU-C ou de l'AME ou de l'ACS ?

- | | | |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui CMU | <input type="checkbox"/> Oui CMU-C | <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Oui AME | <input type="checkbox"/> Oui ACS | |

Participez-vous à des actions de santé publique mises en place par la ville ?

- Oui Non

Si oui, quel type ?

- Expositions Débats Café info
 Café des Aidants Octobre Rose Mars Bleu
 Marches Autre :

Par quelle structure ?

Pratiquez-vous une activité sportive ?

- Oui : activités pour les Oui : association Non
sénieurs par la ville Oui : par moi-même

Si oui, à quelle fréquence pratiquez-vous ces activités sportives ?

- Plusieurs fois par 1 fois/semaine Moins de 1 fois/mois
semaine 2-3 fois/mois

Activités

A quels types d'activités participez-vous ?

- Loisirs créatifs Discussions, débats Bien-être, santé
 Sorties culturelles Projections de films Autre :
 Sorties sportives Jeux de société

Pourquoi participez-vous à ces activités ?

- Maintien en forme Loisirs Se cultiver
physique Rencontrer des
 Maintien en forme personnes et discuter Autre :
intellectuelle

Avec qui venez-vous à ses activités ?

- Seul.e Avec des amis Avec personne
 Avec mon/ma Je retrouve des amis sur place
conjoint.e

A quelle fréquence participez-vous à des activités ?

- Plusieurs fois/semaine 1-2 fois par mois De manière régulière
 1 fois/semaine Moins d'une fois/mois De manière ponctuelle

Quelles structures municipales utilisez-vous ?

- Maisons de quartiers Parcs Théâtre
 Structures sportives Médiathèque Autre :

Fréquentez-vous d'autres structures de ce type hors Tremblay-en-France ?

- Oui : type : Oui : commune : Non
.....

Internet/communication

Avez-vous un accès à internet à votre domicile ?

- Oui Non

Si oui, pour quoi l'utilisez-vous ?

- Des démarches administratives Trouver des loisirs Jeux
 Trouver des informations Des achats/shopping Autre

Comment êtes-vous au courant des actions mises en place par la mairie ?

- Magazine de la ville Affiches Bouche à oreille
 Internet Panneaux d'affichage Téléphone

Transports

Quels moyens de transports utilisez-vous le plus souvent ?

- Voiture personnelle Bus Marche à pied
 Voiture conduite par un tiers RER Vélo
 Métro Autre :

Comment trouvez-vous les déplacements à Tremblay-en-France ?

- Faciles Corrects Difficiles

Annexe 2 : Renvoi au mémoire de Mlle AUBIN Marion soutenu le 04/09/2019 en vue de l'obtention du master Mention Géographie, Aménagement, Environnement et Développement Parcours Territoires, Villes et Santé (Université Paris Nanterre / Université Paris Est Créteil), intitulé « Les personnes âgées, un enjeu important en santé publique ; Le cas de Tremblay-en-France et de l'élaboration de son Contrat Local de Santé (3e génération) »

Mémoire disponible au Pôle municipal de santé. Ci-après table des matières :

Table des matières

Sigles	5
INTRODUCTION.....	7
Présentation générale de Tremblay-en-France.....	11
PARTIE 1	
.....	27
I] Séniors, personnes âgées, troisième âge, ... une diversité de termes, de définitions et de classifications.....	29
1) Un vocabulaire varié.....	29
2) De nombreuses classifications	31
3) Les politiques publiques.....	40
4) Les personnes âgées dans le CLS de Tremblay-en-France	43
II] Portrait général des seniors tremblaysiens.....	48
1) Tremblay-en-France, une commune « intermédiaire » dans un département particulièrement jeune.....	48
2) Une répartition hétérogène des personnes âgées Tremblaysiennes sur le territoire.....	55
3) Des disparités entre les sexes.....	62
4) Les personnes âgées vivant seul, un enjeu important aujourd'hui.....	64
PARTIE 2	
.....	68
I] L'offre de soin, un enjeu important pour le « Bien vieillir » des personnes âgées.....	68
1) Une offre de soin générale inégalement répartie à Tremblay-en-France	68
2) L'offre de soin dont bénéficient les personnes âgées en Seine-Saint-Denis et à Tremblay-en-France.....	86
3) Focus sur le Pôle Municipal de Santé, point central de l'offre de soin tremblaysienne....	91

II] Liens entre les instances publiques et personnes âgées	100
1) Dimension historique	100
2) Le maintien à domicile : aspect important de la politique tremblaysienne.....	102
3) De nombreux loisirs et activités réservés aux personnes âgées à Tremblay-en-France.....	110
III] A l'ère du MAD, le logement des personnes âgées, un enjeu important	117
1) Liens entre ville, logement et population vieillissante (exemples du Japon et de l'Allemagne).....	117
2) Le logement des personnes âgées de Tremblay-en-France.....	127
CONCLUSION.....	133
BIBLIOGRAPHIE	136
TABLE DES FIGURES	141
ANNEXES.....	147